

# CAHIER DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE



## SORINAIRE

INTRODUCTION						
EXP	ERTISE					
	Comment évaluer la propreté de la commune ?					
	Clic-4-WaPP	1				
	Enquêtes auprès des citoyens	2				
	Comment apprendre des autres et partager les bonnes pratiques ?					
	Plate-forme d'échanges à destination des communes	3				
	Réseau délinquance environnementale	4				
	Médiathèque	5				
SYN	IERGIE					
	Comment mettre en place un Plan Local de Propreté ?					
	Plan Local de Propreté	6				
	Comment optimiser ses infrastructures de propreté ?					
	Inventaire des infrastructures de propreté	7				
	Plan d'aménagement des poubelles	8				
	Optimisation des tournées de vidanges	9				
	Poubelles intelligentes	10				
	Comment lutter contre la malpropreté autour des points d'apport volontaire ?					
	Aménagement/embellissement/entretien des points d'apport volontaire	11				
	Sensibilisation concernant les points d'apport volontaire	12				
	Comment motiver les entreprises à s'investir pour davantage de propreté ?					
	Module PRO	13				
	Participation des entreprises à des actions de ramassage	14				
	Comment mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les mégots ?					
	Sensibilisation aux mégots de cigarette	15				
	Infrastructures pour la collecte des mégots de cigarette	16				
	Ramassage spécifique des mégots de cigarette	17				
	Comment lutter contre les dépôts clandestins ?					
	FixMyStreet Wallonie	18				
	Rubalise des dépôts clandestins	19				



Comment augmenter la participation citoyenne ?	
Grand Nettoyage	20
Ambassadeurs de la Propreté	21
Organise ton ramassage	22
Rivières Plus Propres	23
Comment améliorer la propreté par le sport ?	
Plogging	24
Marche Plus Propre	25
Marche Adeps Plus Propre	26
Comment gérer les incivilités autres que celles liées aux déc	chets?
Déjections canines	27
Mictions sauvages	28
Tags, graffitis et affichages sauvages	29
Comment trouver du matériel ayant prouvé son efficacité ?	
Boutique du Propre	30
NGEMENT DE COMPORTEMENT	
Comment sensibiliser les citoyens au respect de la propreté	de l'espace public ?
Ré-utilisation de campagnes de sensibilisation	31
Optimisation des canaux de communication	32
Utilisation de nudges	33
Comment inciter les écoles à aborder la propreté publique ?	?
Label 'École Plus Propre'	34
Spectacle 'Homo Détritus'	35
Formation des enseignants	36
Contenus développés pour les enseignants	37
Participation des écoles à des actions de ramassage	38
Comment améliorer la répression ?	
Installation de caméras de vidéosurveillance	39
Marathon de la Propreté	40
NOMIE CIRCULAIRE	
Comment améliorer le tri dans l'espace public ?	
Décision d'installer le tri dans l'espace public	41
Installation d'un îlot de tri	42

### INTRODUCTION

Et si on profitait de l'expérience acquise lors de la mise en place de certains projets ? Si on capitalisait sur les forces et les bénéfices de certains concepts testés et validés ? C'est l'objectif de ce cahier. Permettre aux communes de reproduire certaines initiatives mises en place avec succès, les inspirer.

Leur permettre également de piocher dans une boite à outils composée de différentes actions visant à toucher différents types de comportements et publics-cibles. En effet, Be WaPP développe à l'attention des communes des concepts 'clé-sur-porte'. Il s'agit d'idées, créées et organisées de A à Z, qu'il leur suffit de reproduire. C'est par exemple le cas de l'opération 'Rubalise des dépôts clandestins' qui permet de lutter efficacement contre les dépôts de déchets souvent décourageants. Cette fiche reprend toutes les informations et modalités pratiques de l'opération et dresse une liste non exhaustive des ressources impliquées. Un kit pourra également être commandé par les organisateurs qui le souhaitent. Il sera prêté et livré gratuitement pendant la durée de l'opération.

Ce cahier est organisé selon les 4 enjeux qui encadrent la stratégie de Be WaPP : l'expertise, la synergie, le changement de comportement et l'économie circulaire, chacun de ces enjeux étant lui-même subdivisé en familles d'actions qui répondent à des problématiques concrètes, puis en "fiches-actions".

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce cahier et espérons surtout qu'il vous apportera des clés supplémentaires pour lutter contre la malpropreté.



## EXPERTISE



L'expertise est le fondement de la valeur ajoutée de Be WaPP pour ses partenaires. Elle se construit pas à pas sur base d'études qu'il convient d'exploiter, mais surtout d'expériences de terrain, de contacts et de relations avec des personnes-ressources. L'objectif est d'accroître et de centraliser cette expertise pour ensuite la partager avec le plus grand nombre.

Dans ce volet 'Expertise', les communes trouveront des fiches-actions leur permettant de dresser un état de la propreté de leur territoire, l'objectif étant d'en assurer le suivi sur la base de données objectivées qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

Be WaPP a mis en place des outils qui favorisent le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs de terrain. Plusieurs fiches-actions abordent cette thématique.

## COMMENT ÉVALUER LA PROPRETÉ DE MA COMMUNE ?

#### CONTEXTE

Selon une étude réalisée chaque année par l'institut de sondages Dedicated, les Wallons considèrent leur rue plus propre que leur quartier et leur quartier plus propre que la Wallonie, ce qui témoigne de la difficulté de concilier perception et réalité. Afin d'objectiver la situation et suivre son évolution au cours du temps, des évaluations quantitatives et qualitatives sont indispensables.

#### **AVANTAGES**

Mesurer la propreté de son territoire de manière récurrente permet d'appréhender tant la quantité que la nature des déchets sauvages et des dépôts clandestins rencontrés dans l'espace public. Ces informations peuvent notamment aider à orienter les politiques à mener.

Grâce aux données objectives obtenues, la commune peut motiver et fédérer ses équipes autour de résultats tangibles obtenus grâce à leurs efforts. Elle dispose également d'éléments concrets pour communiquer vers les citoyens permettant ainsi de valoriser et de poursuivre le travail réalisé.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Afin d'aider les communes, des outils sont mis à leur disposition. En matière d'évaluation quantitative, le Clic-4-Wapp, et en ce qui concerne les aspects qualitatifs, des enquêtes auprès des citoyens.

#### Voir:

Fiche-action n°1 : Clic-4-WaPP

• **Fiche-action n°2 :** Enquêtes auprès des citoyens

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Clic-4-WaPP est une méthodologie développée par le SPW-ARNE qui permet aux communes de mesurer facilement et efficacement la propreté de leur territoire. Grâce à 4 campagnes de mesures annuelles, Clic-4-WaPP permet aux communes de mesurer l'impact de leurs actions sur le terrain et de suivre l'évolution de la situation au fil du temps. Les communes utilisatrices connaissent ainsi le niveau de propreté et les catégories de nuisances (mégots, petits déchets, etc.) par type de lieux (tronçons routiers, quartiers, abords des écoles, etc.). Clic-4-WaPP sert également d'outil de monitoring pour les Plans Locaux de Propreté (voir fiche-action n°6).

Clic-4-WaPP bénéficie dès aujourd'hui d'une **application informatisée**. Développée par Be WaPP, celle-ci permet et facilite l'encodage des données relevées sur le terrain par l'opérateur communal.

Cette application a pour vocation de remplacer le fichier Excel d'encodage des données. De cette manière, les informations sont transmises directement au **SPW**, à des fins de **suivi régional** de la propreté, sans devoir être envoyées par mail.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les communes qui souhaitent utiliser Clic-4-WaPP, en version manuelle ou digitale, sont invitées à prendre contact avec le SPW-ARNE (Département Sol et Déchets) en la personne de Marie Renwart (marie.renwart@spw.wallonie.be) afin de prendre connaissance des modalités pratiques d'utilisation. Elles pourront également obtenir par mail l'accès à l'outil manuel. Si elles préfèrent obtenir un accès à l'outil digital, elles peuvent se rendre sur l'onglet 'connexion' du site de Be WaPP. Il existe également un 'guide de prise en main' de l'application Clic-4-WaPP téléchargeable sur ce même site dans le menu 'Ça bouge en Wallonie/ Gestion de l'espace'.

La version digitale de Clic-4-WaPP ne nécessite aucune installation sur ordinateur, tablette ou smartphone. L'application peut être utilisée sur le terrain, via le navigateur web, pour autant que l'appareil soit connecté aux données mobiles via la 4G ou le Wifi.

La commune qui souhaite mesurer le niveau de propreté de son territoire réalise, sur base d'un plan d'échantillonnage préalablement validé par le SPW, quatre campagnes trimestrielles de mesures sur une période d'un an. Avant toute mesure de terrain, il convient donc de faire parvenir le projet de plan d'échantillonnage (tronçons à mesurer) aux services compétents du SPW (Département Sol et Déchets) : marie.renwart@spw.wallonie.be.

Chaque année, au terme des 4 campagnes, le SPW envoie à la commune un rapport détaillé et confidentiel comprenant une analyse des résultats des mesures Clic-4-WaPP. Cette analyse offre un état des lieux de la propreté publique du territoire ciblé.

**NB**: La participation au projet Clic-4-WaPP donne droit à une subvention publique après réalisation d'un cycle de 4 campagnes de mesures.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

#### Différents acteurs interviennent dans l'usage de l'outil Clic-4-WaPP:

- le SPW-ARNE / Département Sol et Déchets ;
- les communes et leur personnel;
- Be WaPP qui développe et promeut l'outil digital.

L'utilisation de Clic-4-WaPP nécessite de faire appel à du personnel de terrain chargé de la prise de mesures ainsi qu'aux gestionnaires de la propreté, responsables de services techniques ou éco-conseillers pour l'encadrement technique et/ou administratif.

#### **AVANTAGES**

#### L'utilisation de Clic-4-WaPP permet :

- d'objectiver le 'ressenti', quant au niveau de la malpropreté, des équipes et de la population ;
- de mieux cibler les actions pour améliorer la propreté publique et de gagner en efficacité ;
- d'évaluer l'impact des actions menées ;
- de suivre l'évolution de la situation sur base de données tangibles et objectives.

### ENQUÊTES AUPRÈS DES CITOYENS

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Pour **recueillir des informations** sur un sujet qui touche la population, en l'occurrence ici la question de la **propreté publique**, il peut être intéressant de recourir à différents **outils et démarches** qui **favorisent la concertation et la participation citoyennes**. Les outils présentés ci-après peuvent également être utilisés dans le cadre du **diagnostic préalable** à l'élaboration d'un **Plan Local de Propreté** (voir fiche-action n°6). Ces différents outils sont souvent complémentaires :

- Les enquêtes qualitatives permettent de recueillir des impressions, opinions et avis destinés à comprendre un sujet plutôt qu'à le mesurer. Ce sont des méthodes utilisées le plus souvent dans le cadre d'une démarche exploratoire, en vue d'alimenter une réflexion au départ d'idées émergeant lors de brainstorming. Ces idées peuvent devenir des hypothèses à valider ensuite à l'aide d'une étude quantitative.
- Les enquêtes quantitatives (ou sondages d'opinion) donnent des données chiffrées qui permettent d'extrapoler l'avis de l'échantillon interrogé à l'ensemble de la population, moyennant certaines limites et précautions d'usage. A minima, elles donnent des tendances, au moment de l'enquête, auprès d'une population donnée.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour déterminer quelle technique est la plus adaptée, il est important de clarifier dès le départ les objectifs et les ambitions de l'enquête ou du sondage. **Plusieurs questions clés se posent d'emblée :** 

- Quel est l'objectif recherché ? Autrement dit 'À quoi doivent servir les résultats ?' S'agit-il de mesurer la satisfaction des habitants à l'égard de la propreté au sein de la commune ou de faire émerger des idées d'actions, de produire des pistes de solutions ?
- Quels sont les moyens disponibles ? Autrement dit, quelles sont les ressources humaines, techniques et financières pour réaliser l'enquête ? S'agit-il de faire avec les moyens disponibles en interne ou de confier la réalisation de l'enquête à un organisme spécialisé ?
- Quels sont les délais dont on dispose pour réaliser l'enquête ?

#### Si vous souhaitez disposer de données quantitatives :

- La méthode d'enquête 'traditionnelle' est celle qui utilise un **questionnaire standardisé administré en face à face** avec l'aide d'un enquêteur. Cette méthode demande du **temps** et des **moyens humains conséquents** non seulement pour trouver les répondants (et constituer un échantillon représentatif de la population) mais aussi pour compléter le questionnaire et saisir les données récoltées.
- Pour pallier aux inconvénients de l'enquête en face à face, la commune peut cependant recourir à un **questionnaire écrit auto-administré**. Dans ce cas, les répondants ne sont pas interrogés par un enquêteur mais complètent un questionnaire qui leur a été adressé (via le bulletin communal ou un toutes-boîtes par exemple) ou disponible à un endroit précis. Cette variante offre l'avantage d'être facilement réalisable. En revanche, le nombre de retours est généralement assez faible.
- Jusqu'il y a peu, le **sondage téléphonique** était largement utilisé pour contacter un très grand nombre de personnes et constituer des échantillonnages représentatifs aléatoires. Depuis la généralisation du téléphone portable et la disparition progressive des bottins (les 'pages blanches'), la démarche est nettement plus difficile à mener et a perdu en efficience. De plus, elle est également très coûteuse en temps.
- Avec l'essor d'internet, les sondages en ligne se sont imposés, à n'importe quelle échelle de territoire (depuis le niveau national/régional au niveau local/communal). Il est devenu très aisé de concevoir un questionnaire en ligne et de le diffuser largement via les réseaux sociaux, notamment. La saisie des données est instantanée et leur traitement s'en trouve aussi largement facilité. Si le recours à internet est un moyen efficace pour interroger un grand nombre d'individus à moindre coût, il comporte également certains biais (accessibilité, fracture numérique, compétences techniques, etc.).

#### Si vous souhaitez disposer de données qualitatives :

- Basé sur l'observation de terrain, **le diagnostic en marchant** consiste à arpenter les rues d'un quartier ou d'un périmètre géographique défini avec différents acteurs (habitants, usagers, élus, etc.) pour faire un relevé des points faibles et des points forts et élaborer des propositions d'amélioration. Il permet de recueillir des témoignages d'habitants basés sur leurs ressentis, leurs besoins, leurs envies pour le quartier. Les habitants, parfois un peu intimidés par des réunions publiques, s'y sentent plus à l'aise pour s'exprimer. C'est aussi l'occasion de créer un dialogue convivial entre les services, les auteurs de projets, les élus et la population.
- L'enquête en face à face et l'enquête téléphonique gardent tout leur intérêt dès lors qu'il s'agit d'interroger un nombre limité d'acteurs présentant des profils ciblés. On parlera davantage d'entretien semi-directif mené au départ d'un canevas de questions ouvertes sur un sujet donné. On pourra par exemple interroger les Ambassadeurs de la Propreté sur leurs attentes à l'égard de l'organisation des actions de ramassage et du soutien escompté de la part de la commune.
- Le **groupe de discussion** (ou panel citoyens) a pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions définies à l'avance. La technique de table ronde repose sur la dynamique de groupe et favorise l'expression de chacun par la discussion. Cette méthode permet de faire émerger, par exemple, les attentes, besoins et solutions adéquates à l'égard des problèmes de propreté. Il appartient à l'animateur (modérateur) de canaliser les échanges afin d'optimiser le recueil des données et la richesse des débats. Si les panels citoyens permettent de tirer parti de l'intelligence collective, ils peuvent être plus difficiles à organiser et à mettre en place que des entretiens individuels.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

- Pour réaliser une enquête quantitative, il sera nécessaire de mobiliser le service communication de la commune ainsi que les différents contacts de votre carnet d'adresses afin de diffuser autant que possible le questionnaire d'enquête.
- Si vous souhaitez organiser un groupe de discussion afin d'impliquer des acteurs externes dans l'élaboration du diagnostic communal et de votre Plan Local de Propreté, vous pourriez notamment mobiliser :
  - des citoyens : Ambassadeurs de la Propreté, Comités de quartier, Groupes de transition, etc. ;
  - des jeunes : Mouvements de jeunesse, Écoles, etc. ;
  - des associations : culturelles, sportives, environnementales, de commerçants, etc.;
  - des représentants de : Centres culturels, Contrats de Rivière, Groupes d'Action Locale, Centre Régionaux d'Initiation à l'Environnement, etc. ;

Ainsi que des agents de terrain qui œuvrent au quotidien pour le maintien de la propreté (ex : agents constatateurs, gardiens de la Paix, agents de proximité, ouvriers communaux).

#### **AVANTAGES**

Chaque méthode comporte ses avantages et ses limites. La réalisation d'une enquête quantitative ou qualitative nécessite des ressources qui ne sont pas forcément présentes au sein de l'administration communale. Tout dépendra des objectifs recherchés et du niveau de représentativité souhaité.

COMMENT
APPRENDRE
DES AUTRES
ET PARTAGER
LES BONNES
PRATIQUES?

#### CONTEXTE

Be WaPP est sans cesse en contact avec les différents acteurs de la propreté publique. Dans ce contexte, l'ASBL est au cœur des préoccupations de toutes les parties prenantes, leur permettant ainsi d'appréhender les défis des uns et les solutions envisagées par les autres. Le partage et l'échange des bonnes pratiques issues du terrain permettent une économie de moyens et de temps. Dans cette optique, Be WaPP développe, seule ou en collaboration avec d'autres entités, des outils qui favorisent les échanges.

#### **AVANTAGES**

Le partage de connaissances comporte de multiples avantages. Au-delà du gain de temps indéniable, il permet surtout d'être plus efficace. Un autre effet positif des échanges est de créer des ponts, que ce soit au sein de la commune ou entre les différentes parties prenantes. Cela contribue à décloisonner les services ou entités et à améliorer la collaboration. Cerise sur le gâteau : le partage d'idées et d'expériences facilite également l'innovation!

#### POUR PASSER À L'ACTION

Afin de favoriser les interactions et l'apprentissage mutuel, Be WaPP a développé différents outils tels que la plate-forme d'échanges qui connecte les communes wallonnes ou encore le réseau 'Délinquance environnementale', plus spécifique. Be WaPP partage également un large éventail de ressources documentaires, accessibles par tous dans sa médiathèque.

#### Voir:

- Fiche-action n°3: Plate-forme d'échanges à destination des communes
- Fiche-action n°4 : Réseau délinquance environnementale
- **Fiche-action n°5**: Médiathèque

## PLATE-FORME D'ÉCHANGES À DESTINATION DES COMMUNES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Si toutes les communes ont leurs spécificités, force est de constater que bon nombre de leurs préoccupations quotidiennes, en matière de propreté publique, sont similaires et qu'il n'existait, jusqu'il y a peu, aucun outil leur permettant d'échanger sur les solutions et idées mises en place pour y répondre.

C'est dans cet esprit que la **plate-forme d'échanges** à destination des communes a été créée par Be WaPP. L'objectif principal de cette plate-forme est de **mettre en réseau les communes wallonnes** afin de favoriser le **partage d'expériences** et de **bonnes pratiques** et **l'entraide mutuelle**. Il s'agit également d'un réseau de **réflexion** et de **concertation** qui permet d'aborder l'ensemble des questions qui peuvent se poser lorsqu'on souhaite lutter efficacement contre la malpropreté.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Accessible sur le site internet de Be WaPP, via l'onglet 'connexion', la plate-forme est scindée en différentes thématiques : répression, dépôts clandestins, déchets sauvages, participation citoyenne, etc. Ces dernières sont basées sur les interrogations les plus fréquentes des communes. L'objectif étant l'échange et le partage de conseils, la richesse des contenus échangés sur cette plate-forme dépend donc de la participation des utilisateurs.

Il est possible de poser des questions aux autres participants, de répondre à certaines interrogations et de poster des commentaires relatifs aux différents sujets abordés.

Les utilisateurs peuvent s'abonner à des **thématiques spécifiques** qui les intéressent afin d'être tenus informés des nouveaux échanges sur les sujets en question.

La plate-forme d'échanges est **accessible** à tous les membres du **personnel communal**. L'accès à la plate-forme se fait à partir de son espace personnel, après inscription sur le site internet de Be WaPP : <a href="https://www.bewapp.be">www.bewapp.be</a>

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Les principaux acteurs de la plate-forme sont les **membres du personnel communal**, les échevins (de la propreté, de l'environnement, de l'éducation), les **éco-conseillers**, etc. Plusieurs membres d'une même administration communale peuvent donc avoir accès à la plate-forme. Ainsi, chacun peut échanger sur des thématiques liées à sa fonction.

En tant que développeur de la plate-forme, Be WaPP assure un rôle de modération et de maintenance de l'outil

#### **AVANTAGES**

Bon nombre de communes rencontrent les mêmes types de problèmes. Il est dès lors plus efficace, avant de développer une nouvelle idée, de **demander conseil**, voire de **reproduire** la façon dont d'autres communes ont pu résoudre un problème similaire. La plate-forme permet un **gain de temps** et une **efficacité accrue**.

#### **ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES**

Florian est échevin de l'enseignement. En collaboration avec le corps professoral, il souhaite sensibiliser les enfants à la propreté publique et cherche des idées ludiques et innovantes. À 100km de là, Émilie, éco-conseillère dans une autre commune, a mis sur pied un jeu en lien avec la propreté qui rencontre un grand succès auprès des enfants et qui produit déjà des résultats.

## RÉSEAU DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

## 4

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Créée par Be WaPP, en collaboration avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW), la plate-forme vise à mettre en réseau l'ensemble des acteurs wallons actifs en matière de délinquance environnementale. Agents constatateurs, fonctionnaires sanctionnateurs, agents de police, membres du parquet, etc. ont la possibilité d'y échanger de bonnes pratiques, de poser des questions ou encore de télécharger des modèles de documents.

Si chaque commune a ses particularités, la lutte contre la délinquance environnementale révèle de nombreuses similitudes où que l'on soit. La plate-forme facilite la recherche de solutions grâce à la collaboration de chacun. Les acteurs intéressés par la thématique de la délinquance environnementale y trouvent également les actualités utiles à leurs missions.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

La plate-forme est accessible à l'adresse <u>www.reseau-delinquance-environnementale.be</u>. Elle est exclusivement réservée aux professionnels du secteur de la délinquance environnementale. Il est nécessaire de créer un compte afin d'obtenir un accès personnel tant au forum de discussion qu'aux documents de référence.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La plate-forme d'échanges, de réflexion et de concertation rassemble des membres de l'UVCW (communes, CPAS, Agences de Développement Local, Zones de Police, Intercommunales ou Sociétés de Logement de Service Public affiliées), des services de la Wallonie (Département de la Nature et des Forêts, Département de la Police et des Contrôles, etc.), du corps de Police (agents, chefs de corps, etc.) ou encore des Parquets de la justice (substitut du procureur, juge, etc.). La complémentarité des différents acteurs présents permet d'avoir des échanges pluridisciplinaires en matière de délinquance environnementale. La plateforme est hébergée sur le site de l'UVCW et est alimentée par Be WaPP et par l'UVCW.





#### **AVANTAGES**

En s'inscrivant sur la plate-forme 'Délinquance environnementale', les participants ont accès à une expertise riche et variée. La plate-forme vise à favoriser les échanges, à apporter des réponses à certaines questions plus techniques et à partager des documents de référence.

## MÉDIATHÈQUE



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

La **médiathèque** présente sur le site internet de Be WaPP est un **répertoire numérique** qui **recense** – de manière aussi exhaustive que possible – l'ensemble des **outils existants** en matière **de déchets et de propreté publique** au sens large.

Un **moteur de recherche** permet d'effectuer des tris par **type** de support, **tranche d'âge** ou encore **mot-clé**. La médiathèque présente une description, une prévisualisation et un lien vers chacune des ressources répertoriées, qu'il s'agisse de livres, d'animations ou de vidéos.

Initialement développée à **destination du monde éducatif**, elle permet aujourd'hui à **tous les publics** de **s'informer** et de **s'inspirer. Évolutive**, elle s'étoffe de jour en jour par de nouvelles références ajoutées tant par Be WaPP que par les utilisateurs eux-mêmes.

Véritable **centre documentaire**, cet outil rend accessibles des **centaines de références** et met cette expertise à la disposition du plus grand nombre.









#### **MODALITÉS PRATIQUES**

La médiathèque est accessible à tous sur le site de Be WaPP sous l'onglet '<u>Médiathèque</u>'. Le moteur de recherche permet de cibler les requêtes de manière précise. Un échevin de l'enseignement peut ainsi facilement faire une recherche d'outils destinés à un jeune public selon une tranche d'âge précise alors que le responsable communal en charge du maintien de la propreté peut cibler sa requête sur des mots-clés proposés comme 'déchet sauvage' ou encore 'incivilité'.

Les utilisateurs peuvent partager leurs ressources en soumettant des références. Après leur validation par Be WaPP, elles seront publiées et rendues accessibles à tous les visiteurs de la médiathèque.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La médiathèque est hébergée et actualisée par Be WaPP mais tout le monde peut y contribuer en soumettant ses références.

#### **AVANTAGES**

Les moteurs de recherche traditionnels sont si vastes et généralistes qu'il est parfois difficile d'y trouver ce que l'on cherche. La médiathèque de Be WaPP est dédiée à la **propreté publique** et à la **thématique des déchets** et concentre les ressources **en un endroit** facile d'accès et d'utilisation. C'est le **seul outil** du genre en **Wallonie**. Chaque commune peut y trouver des informations et médias de qualité, préalablement validés par Be WaPP. Diversité de contenus, parutions récentes ou encore découverte de nouveaux outils, la médiathèque facilite la recherche documentaire et le partage d'informations, tant pour les professionnels que pour les particuliers.

## SYNERGIE



L'enjeu synergie consiste à mettre en place des partenariats ou des collaborations avec l'ensemble des secteurs et acteurs en place, qu'ils relèvent du secteur public au sens large ou du privé. Les fiches-actions regroupées sous cet enjeu aident les communes à mettre en mouvement leurs différents publics (citoyens, entreprises, etc.) par le biais de projets innovants et en mettant à la disposition de tous du matériel de qualité, testé et approuvé. De nombreuses fiches présentent également des initiatives en matière de lutte contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins.

# COMMENT METTRE EN PLACE UN PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

#### CONTEXTE

Un Plan local de Propreté (PLP) est un document construit et rédigé par la commune dans le but d'y déployer sa stratégie pour lutter contre la malpropreté. Le PLP est fondé sur un état des lieux de la manière dont est gérée la propreté au sein de la commune (nombre d'infrastructures disponibles, inventaire des points noirs et des actions menées, organisation des services de propreté, etc.).

Cette analyse réalisée avec toutes les parties prenantes de la commune (services communaux, associations, citoyens, etc.) permet de fixer des objectifs, d'identifier les partenaires potentiels et, in fine, d'établir un plan d'actions ambitieux échelonné dans le temps en fonction des priorités.

#### **AVANTAGES**

- Se doter d'une vision stratégique à 360° en vue d'améliorer la propreté publique ;
- Engager une démarche transversale, structurée et concertée entre les différents intervenants et responsables de la propreté tout en renforçant les collaborations avec des acteurs de proximité (ex.: agents de quartier, gardiens de la paix, etc.);
- Sensibiliser et impliquer l'ensemble des services et agents communaux ainsi que les citoyens dans les enjeux de propreté publique ;
- Reconnaître et valoriser le travail des agents communaux ;
- Engager une démarche 'qualité' basée sur l'évaluation de la politique en matière de propreté ;
- Estimer les quantités de déchets qui relèvent des actions de propreté publique ;
- Optimiser les infrastructures de propreté (poubelles, cendriers, etc.) en termes de capacité (volume), nombre et lieux ;
- Améliorer la connaissance des coûts, en garantir une maîtrise et réduire, in fine, les dépenses en matière de propreté publique ;
- Se doter des moyens nécessaires pour rencontrer ses objectifs ;
- Disposer de données précises afin de communiquer sur les actions de propreté et les résultats engendrés par ces actions.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

#### Voir:

• Guide méthologique 'Plan Local de Propreté' à paraître fin 2021 sur le site de Be-WaPP sous le menu '*Projets/Plan Local de Propreté*'.

### PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Afin d'aider les communes à mieux planifier la lutte contre la malpropreté, le Gouvernement wallon, au travers du 'Plan Wallon Déchets-Ressources' et plus précisément son cinquième cahier consacré à la gestion de la propreté publique, veut les inciter à élaborer un Plan Local de Propreté publique (PLP). Un tel plan est un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire de la commune, en combinant plusieurs types d'actions relevant des cinq piliers que sont la sensibilisation, la participation, la répression, les infrastructures et la gestion de l'espace de vie.

#### L'élaboration d'un PLP permet de :

- se doter d'une vision stratégique en matière de propreté publique ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des services et agents communaux aux enjeux de propreté publique ;
- réaliser des mesures de la propreté et estimer les quantités de déchets qui relèvent des actions de propreté publique;
- améliorer la connaissance des coûts, garantir une maîtrise des coûts et réduire, in fine, les coûts en matière de propreté publique.

Il est recommandé de s'assurer que le plan local de propreté **s'articule** harmonieusement avec les différents **outils de gestion publique** mis en place au sein de la commune, à commencer par le **Programme Stratégique Transversal** (PST), mais aussi le **Plan Zéro déchet** ou encore le **Plan de Développement Rural**.

La Wallonie met à la disposition des communes un document de référence intitulé <u>'Cadre régional pour la réalisation d'un plan local de propreté'</u>. L'ambition de la Wallonie et de Be WaPP est que toutes les communes se dotent d'un plan local de propreté.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

1. Étapes-clés de la mise en place d'un Plan Local de Propreté



#### 2. Gouvernance du PLP

C'est l'étape où sont clairement identifiés et attribués les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe projet transversale au sein de la commune (ou comité de pilotage), lequel réunit autour du porteur du PLP les principaux partenaires impliqués directement dans le projet.

#### 3. Diagnostic de territoire

Il s'agit de réaliser un état des lieux détaillé de la situation actuelle en matière de propreté publique et de procéder à une analyse critique des points faibles et pistes d'amélioration possibles.

#### 4. Consultation des acteurs locaux

La consultation d'acteurs issus d'horizons variés permet de croiser des regards et des opinions qui enrichissent le processus de construction collective du PLP. De plus, l'implication d'acteurs externes à l'administration communale dans le processus d'élaboration du PLP permet d'assurer leur adhésion par la suite ainsi qu'une mobilisation accrue dans les actions envisagées.

#### **5.** Stratégie communale et plan d'actions

Toutes les actions du PLP seront en lien avec les problèmes prioritaires de propreté et de gestion identifiés en cours de diagnostic. Le plan d'actions proprement dit prendra la forme d'un catalogue de fichesactions qui feront l'objet d'une planification durant la période de mise en œuvre du PLP. Il comprendra au moins une action dans chacun des 5 piliers suivants : la sensibilisation, l'infrastructure, la gestion de l'espace, la participation et la répression.

#### 6. Dispositif d'évaluation et de suivi

Le dispositif d'évaluation et de suivi consiste à définir les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PLP et de chaque action. Il vise également à mesurer l'atteinte ou non de chaque objectif global et par action.

#### **7.** Communication

Dès l'adoption du PLP par les instances communales et validation de celui-ci par la Wallonie, il sera opportun de concevoir une stratégie de communication à la fois en interne mais aussi vers les citoyens et acteurs locaux (dont certains auront été associés à l'élaboration du PLP).

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

De par son caractère transversal, un Plan Local de Propreté se doit d'impliquer une grande variété d'acteurs internes et externes.

- **En interne**, au sein de l'administration communale, il s'agit de mobiliser les services concernés par la problématique de la propreté ;
- En externe, il s'agit d'identifier les acteurs territoriaux qui pourraient potentiellement faire partie d'un partenariat.

Pensons à la Wallonie, aux Intercommunales, aux Communes voisines, aux Écoles, aux Associations de quartier, aux Mouvements de jeunesse, à la Police locale, aux Contrats de Rivière, aux Entreprises du secteur privé (secteur HORECA, associations des commerçants, etc.), aux Associations environnementales, aux Ambassadeurs de la Propreté.

L'élaboration d'un Plan Local de Propreté doit être validée par les instances politiques et hiérarchiques de la commune (Collège et Conseil communal). En effet, le porteur du PLP doit recevoir un mandat clair, explicite et officiel qui lui permette de jouer pleinement son rôle-moteur dans la mise en place du PLP. Il sera amené à jouer un rôle pivot en mettant autour de la table aussi bien du personnel interne mais aussi d'autres acteurs externes (ex : Police, agents de la Paix, intercommunale).

De plus, il conviendra de dégager **les moyens (financiers, matériels)** nécessaires à la réalisation du plan d'actions.

#### Pour organiser et structurer un Plan Local de Propreté, il conviendra de mettre en place :

- un Comité de pilotage : il réunit autour du porteur du PLP les principaux partenaires impliqués directement dans le projet (le porteur de PLP, l'échevin de la Propreté/de l'Environnement, le directeur du service propreté ou équivalent). Il coordonne la mise en œuvre de l'élaboration du PLP.
- un Comité de suivi : il réunit le porteur du PLP, les principaux partenaires et une pluralité d'acteurs concernée par le sujet de la propreté. Il suit la mise en œuvre du PLP en cohérence avec d'autres actions qui touchent indirectement la propreté publique (ex. : actions relevant du Zéro Déchet ou contribuant à l'amélioration du cadre de vie de manière générale).

# COMMENT OPTIMISER SES INFRASTRUCTURES DE PROPRETÉ?

#### CONTEXTE

Permettre au citoyen de se débarrasser de ses déchets lorsqu'il se trouve dans l'espace public fait partie des missions de base des communes en matière de gestion de la propreté publique. Cependant, il n'est pas toujours simple de déterminer si les poubelles sont en nombre suffisant, si elles sont placées aux endroits adéquats ni si elles sont suffisamment vidangées, sans l'être trop. Afin de soutenir les communes dans la voie de l'optimisation de la situation, Be WaPP met à leur disposition une série d'outils.

#### **AVANTAGES**

En optimisant leurs infrastructures de propreté, les communes en retirent des avantages immédiats, tels qu'un gain de temps, d'énergie et d'argent. La perception des citoyens en est également impactée. En effet, 75 % des Wallons citent la propreté publique comme facteur déterminant dans l'appréciation de la qualité de vie d'un quartier. Se doter d'outils efficaces et éprouvés pour d'une part faciliter la gestion de la propreté publique et, d'autre part, améliorer le bien-être des citoyens est donc un choix gagnant.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour accompagner les communes dans l'optimisation de leurs infrastructures de propreté, Be WaPP propose différents outils.

#### Voir:

- Fiche-action n°7 : Inventaire des infrastructures de propreté
- Fiche-action n°8 : Plan d'aménagement des poubelles
- **Fiche-action n°9 :** Optimisation des tournées de vidanges
- **Fiche-action n°10 :** Poubelles intelligentes

## INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PROPRETÉ

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Que ce soit pour mettre en place un **Plan Local de Propreté** (voir fiche-action n°6) ou pour **optimiser** les **tournées de collecte**, la réalisation d'un **inventaire** complet et détaillé de toutes les **infrastructures de propreté** d'une commune est un pré-requis indispensable. À l'aide de l'application **PRO-preté**, mise gratuitement à disposition par Be WaPP, les communes peuvent répertorier et géolocaliser toutes leurs infrastructures de propreté. L'outil permet, entre autres, de décrire le matériel (capacité, matériaux, état, etc.) et d'inventorier les zones problématiques (appelées **'points noirs**') pour en assurer un meilleur suivi.

L'application PRO-preté offre ainsi aux communes une **vue à 360°** de leurs infrastructures et une **photogra- phie à un instant T** qu'il conviendra de **mettre régulièrement à jour**. Cet inventaire permet non seulement de gérer de manière plus efficace l'entretien et le remplacement du matériel mais également d'analyser la pertinence de certains emplacements et le choix de certains modèles de poubelles.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

**L'application offre deux types d'utilisation :** une utilisation **sur le terrain** via smartphone en mode **'opérateur'** et une utilisation en mode **'gestionnaire'**, sur ordinateur.

Sur le terrain, l'opérateur peut géolocaliser, décrire et prendre en photo l'ensemble des infrastructures de propreté de la commune ; qu'il s'agisse de poubelles, de points d'apport volontaire ou de canisites. Il peut également identifier les 'points noirs', comme les dépôts clandestins ou les lieux qui posent régulièrement problème en termes de propreté.

Sur ordinateur, le gestionnaire communal pourra alors visualiser les données encodées sur le terrain et accéder à une multitude de fonctionnalités :

- tableau de bord des infrastructures de propreté;
- consultation, modification, téléchargement des données;
- impression de cartes;
- analyses de données;
- réalisation et optimisation des parcours de collecte (voir fiche-action n°9).

Les demandes d'accès à l'application PRO-preté se font depuis l'espace personnel du site de Be WaPP via le bouton 'connexion'. Pour accéder à l'interface 'gestionnaire', il suffit d'envoyer un mail à l'adresse info@bewapp.be en précisant les coordonnées de la/des personne(s) autorisée(s) par la commune à utiliser cette partie de l'application.



#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

L'application est utilisée par les membres du personnel communal. Deux types d'accès sont possibles : l'accès 'opérateur' (sur le terrain) et l'accès 'gestionnaire' (au bureau). Du personnel est donc requis pour :

- cartographier l'ensemble des infrastructures sur le terrain à l'aide d'un smartphone (connecté Internet) et par le biais de l'accès 'opérateur' ;
- mettre à jour les données collectées grâce à l'accès 'gestionnaire';
- · analyser ces données.

#### **AVANTAGES**

Cartographier l'ensemble des infrastructures de propreté d'un territoire comporte de nombreux avantages pour les communes :

- efficacité accrue : les tournées de collectes peuvent être organisées de façon plus optimale sur base de points de passage clairement identifiés. Meilleure organisation du travail et meilleure gestion du personnel ;
- gain économique et environnemental : finis les collectes inutiles, les poubelles oubliées ou les allersretours pour vérifier les caractéristiques de certaines poubelles, toute l'information est à portée de clic ;
- meilleure réactivité vis-à-vis des citoyens : lors de demandes particulières, les équipes disposent de toutes les informations pour répondre plus rapidement et, le cas échéant, motiver leurs décisions ;
- l'accès à une série de projets portés par Be WaPP tels que les poubelles connectées qui émettent, via l'app PRO-preté, un signal lorsque la poubelle est remplie ou un accompagnement en vue d'optimiser l'emplacement et le type de poubelles utilisées par la commune.

#### **ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES**

Christophe, éco-conseiller: L'application permet d'avoir une vision globale des infrastructures que l'on gère, à savoir bien entendu les poubelles, mais aussi ce qu'on appelle les 'points noirs': les endroits qui sont régulièrement sales. On peut avoir cette vision-là au bureau, on peut imprimer des cartes, gérer les équipes, organiser le travail, mettre en place des tournées idéales pour vidanger les poubelles et supprimer les points noirs. Ce qui est le plus important pour la commune: pouvoir avoir un reporting, mais aussi pouvoir répondre de manière efficace à la population et réagir rapidement par rapport à des demandes particulières.



## PLAN D'AMÉNAGEMENT DES POUBELLES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Saviez-vous que placer les (bonnes) poubelles aux bons endroits permet de réduire de 50 % la malpropreté d'une commune ? Poubelles trop petites, mal placées ou insuffisamment vidangées sont autant d'éléments qui favorisent l'abandon de déchets au sol ou dans la nature. D'où l'importance pour les communes de réaliser une analyse et un diagnostic précis de l'ensemble de leurs infrastructures. Ce diagnostic donne ensuite lieu à un plan d'actions spécifique qui permet de remédier aux différents problèmes identifiés.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

La première étape consiste en **un inventaire détaillé et géolocalisé** d'une partie ou de toutes les poubelles de la commune (via **l'application PRO-preté**, voir fiche-action n°7). Contenance, type d'ouverture, matériau, visibilité de l'infrastructure, emplacement, type d'environnement : tout est passé au crible. En plus des poubelles, la commune peut également dresser l'inventaire d'autres infrastructures de propreté telles que les cendriers de rue.

Une fois l'inventaire effectué, la commune réalise, **pour chaque poubelle identifiée**, des mesures de manière **hebdomadaire**, pendant minimum **2 mois**. Ces mesures concernent la **vitesse de remplissage** et la **quantité de déchets** dans et aux alentours des poubelles. Toutes ces informations sont introduites dans l'application PRO-preté. Sur base de toutes les informations recueillies, la commune effectue **un diagnostic global** de la situation et met sur pied **un plan d'actions spécifique** dans le but de remédier aux différents problèmes identifiés.

#### Parmi les actions les plus couramment mises en œuvre, on retrouve :

- la suppression de poubelles sous-utilisées ;
- l'ajout de nouvelles poubelles dans des endroits fort fréquentés, le cas échéant avec option de tri (voir fiches-actions n°41 et 42 relatives aux îlots de tri) ;
- le remplacement de poubelles par des modèles de plus grande capacité;
- l'uniformisation des poubelles (au niveau de la forme et du matériau) installer les mêmes poubelles partout permet de simplifier la logistique et d'augmenter la visibilité ;
- le déplacement de certaines poubelles à des endroits plus propices ;
- la réparation ou le remplacement de poubelles défectueuses ;
- l'optimisation des tournées de collecte (la diminution de la fréquence de ramassage pour certaines poubelles, l'augmentation pour d'autres) ;
- le contrôle renforcé autour des poubelles dites 'problématiques' (vidéosurveillance, passage régulier d'un agent constateur, etc.).

Il est important d'attirer l'attention des communes sur la **communication envers la population.** En effet, afin d'assurer une **bonne acceptation des mesures** mises en place, il est **indispensable d'informer les utilisateurs** avant le retrait ou le déplacement d'une poubelle. Cette communication est conseillée, non seulement sur le site internet de la commune et via le bulletin communal, mais également sur place, à côté ou sur les infrastructures concernées.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Le plan d'aménagement des poubelles peut être réalisé dans le cadre d'un appel à projets de Be WaPP. La commune bénéficiera, dans ce cas, de l'accompagnement d'un consultant externe qui offira au personnel communal une méthodologie précise quant à l'inventaire, aux mesures et à l'analyse des différentes données. De façon plus autonome, chaque commune peut également concevoir son propre plan d'aménagement des poubelles grâce à un guide qui sera prochainement mis à sa dispotion par Be WaPP.

#### **AVANTAGES**

Grâce à cette analyse approfondie, les communes sont à même de choisir de manière plus efficace où placer judicieusement leurs poubelles et d'organiser leurs tournées de collecte en fonction d'une meilleure connaissance de la vitesse de remplissage des différentes infrastructures. Un ensemble de poubelles optimisé permet d'éviter les 'points noirs' (zones problématiques), améliore la propreté publique de manière globale et renforce le sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens.

## OPTIMISATION DES TOURNÉES DE VIDANGES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

**Toutes les poubelles ne se remplissent pas à la même vitesse**, c'est évident. Ces différences sont principalement dues à leur **emplacement** (une poubelle dans une rue peu fréquentée diffère d'une poubelle en plein centre-ville) et à **l'actualité** (une fête de quartier par exemple). Mais alors, pourquoi vidanger toutes les poubelles à la même fréquence et comment adapter celle-ci à la vitesse de remplissage des poubelles ? La réponse est simple : en créant différents **itinéraires** de vidange en fonction de **points de passage** déterminés par une même vitesse de remplissage. L'objectif ? **Gagner en efficacité** en évitant les ramassages insuffisants ou trop fréquents de certaines poubelles. Il est possible de créer ces itinéraires grâce à l'outil d'optimisation de tournées de vidanges disponible dans **l'application PRO-preté**.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Comme expliqué dans la fiche-action n°7 'Inventaire des infrastructures de propreté', l'application **PRO-preté** est accessible gratuitement pour toutes les communes en Wallonie et leur permet de **répertorier et de géolo-caliser toutes leurs infrastructures de propreté**. Cet inventaire détaillé offre ainsi aux communes une **vue** à **360**° de leurs infrastructures, même si il s'agit d'une **photographie à un instant T**, susceptible d'évoluer.

Une fois cet inventaire réalisé, la commune définit ses tournées de collecte, soit en sélectionnant manuellement les points de passage, soit en utilisant un ou plusieurs critères, soit en sélectionnant une zone géographique à l'aide de l'outil cartographique. Une fois les données de la collecte encodées, l'application calcule un itinéraire 'optimal'. Il suffit alors de le sauver, de le tester et de le valider afin qu'il puisse servir de feuille de route aux agents de la propreté.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Il revient à la commune de réaliser son inventaire. Du personnel doit donc être spécifiquement détaché pour effectuer les encodages à l'aide l'application PRO-preté. Un guide méthodologique (à paraître) permettra ensuite d'optimiser les tournées de collecte. Be WaPP est à la disposition des communes qui souhaiteraient une aide personnalisée.

#### **AVANTAGES**

Grâce à l'application PRO-preté, la commune peut optimiser ses tournées de collecte sur base de données objectives et tangibles. Elle peut donc adapter la fréquence de ses vidanges et leurs itinéraires aux besoins réels de terrain. Grâce à cette rationnalisation, le parc de poubelles est mieux géré, la propreté publique s'améliore et les équipes agissent au bon endroit au bon moment.

### 10

## POUBELLES INTELLIGENTES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Une **poubelle intelligente** est une poubelle équipée d'un **capteur** qui fonctionne à l'énergie solaire ou à l'aide d'une batterie et qui **envoie** régulièrement différents types de **données à la commune** via l'application PRO-preté (voir fiche-action n°7). La commune connaît ainsi à tout moment le taux de remplissage de ses poubelles. Elle peut, en fonction de ses observations, adapter sa fréquence de ramassage à la réalité du terrain, déterminer différents itinéraires dont la fréquence de ramassage peut varier ou adapter ses infrastructures de propreté. Les capteurs sont particulièrement appropriés dans le cas de poubelles excentrées dont on ne connaît pas toujours la vitesse de remplissage.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les capteurs installés dans les poubelles de la commune communiquent **3 types de données via l'application PRO-preté** :

- le taux de remplissage des poubelles;
- la température (en cas d'incendie du matériel);
- la position de la poubelle (en cas de poubelle renversée ou endommagée).

Via l'application **PRO-preté**, la commune est automatiquement **prévenue** lorsque le **taux de remplissage** d'une poubelle atteint **75** % ou lorsque la poubelle est **endommagée**. De plus, ces poubelles étant géolocalisées, la commune sait intervenir au bon endroit au bon moment.





#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Avant l'installation de capteurs, la commune doit avoir réalisé un inventaire de ses différentes infrastructures afin de déterminer celles qu'il convient d'équiper.

#### Les poubelles connectées nécessitent différentes ressources :

- humaines : personnel en charge de la gestion des poubelles au sein de la commune ;
- financières et matérielles : achat et installation des capteurs ;
- techniques: utilisation de l'application PRO-preté (mise gratuitement à disposition par Be WaPP).

#### **AVANTAGES**

Les poubelles publiques qui débordent attirent à leur pied une foule d'autres déchets. Il n'est pas évident pour les communes d'anticiper ce genre de situation et d'allier efficacité et bonne gestion, à savoir, vidanger les poubelles à temps, mais pas trop souvent afin de ne pas se déplacer inutilement.

Les poubelles intelligentes permettent aux communes de diminuer l'incertitude et de gagner en efficience.

#### Les avantages des poubelles intelligentes :

- gain de temps : les capteurs aident les communes dans la planification d'itinéraires de collecte adaptés ;
- moins de CO<sup>2</sup>: pas de déplacements inutiles, que ce soit pour les vidanges ou pour vérifier que le parc de poubelles est en bon état;
- amélioration de la propreté publique : les capteurs permettent d'éviter les débordements de poubelles ;
- meilleure réactivité : le capteur agit comme un signal d'alarme qui permet à la commune de réagir dès qu'elle en a la possibilité.

# COMMENT LUTTER CONTRE LA MALPROPRETÉ AUTOUR DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE?

#### CONTEXTE

L'apport volontaire est un mode de collecte dans lequel l'usager est incité à se rendre par ses propres moyens et à utiliser sur place des contenants collectifs mis à sa disposition. Les exemples les plus connus sont les bulles à verre et les conteneurs à textile mais les nouveaux projets d'urbanisme ont tendance à élargir ce dispositif à tous les flux de déchets. Les recyparcs, les points de collecte Bebat (piles et batteries) ou Recupel (déchets électriques et électroniques) sont également des systèmes d'apport volontaire. Classiquement, on oppose l'apport volontaire à la collecte en porte-à-porte qui consiste, quant à elle, à venir au domicile du citoyen afin d'y collecter les déchets dont il souhaite se débarrasser.

Les bulles à verres, tout comme les conteneurs à textile, sont régulièrement victimes de dépôts clandestins et/ou déchets sauvages.

Les déchets retrouvés le plus souvent autour des points d'apport volontaire (PAV) sont des ordures ménagères, des encombrants, des déchets textile, des huiles usagées, des déchets électriques et électroniques. Ces dépôts clandestins posent des problèmes en termes de :

- dégradation du cadre de vie ;
- mécontentement des riverains ;
- augmentation des coûts liés à l'évacuation des déchets et au nettoyage des sites. Ce coût est supporté en partie par la commune et ses citoyens, l'autre partie est prise en charge par les opérateurs qui placent les récipients de collecte (Fost Plus, Les Petits Riens, Terre, Oxfam, etc.).

La présence de déchets indésirables ne se cantonne pas aux abords immédiats des PAV. Bien souvent, on en retrouve également à l'intérieur de ceux-ci. Il n'est pas rare de retrouver dans les bulles ou autres conteneurs des ordures ménagères, de la literie, des langes souillés, des tontes de pelouses, des huiles usagées, etc.

En plus d'augmenter les coûts liés à l'évacuation des déchets et au nettoyage des récipients de collecte, le contenu des bulles/conteneurs est rendu impropre au réemploi/recyclage. Ainsi, près de 15% du contenu des conteneurs à textile sont constitués de déchets indésirables. Ces incivilités représentent une charge financière importante (coût de collecte et de traitement) pour les entreprises de gestion de ce type de déchets.

#### **AVANTAGES**

Si la malpropreté attire la malpropreté, des rues propres apportent un sentiment général de bien-être et de sécurité. Mener des actions de prévention et de lutte contre la malpropreté autour des points d'apport volontaire vise à :

- préserver le cadre de vie (pollution visuelle, risque de blessure lié à la présence de débris de verre, etc.);
- diminuer les coûts de collecte et de traitement des déchets indésirables présents autour des points d'apport volontaire mais aussi parfois à l'intérieur ;
- diminuer les coûts de nettoyage et d'entretien des points d'apport volontaire;
- maintenir l'efficacité du recyclage/réemploi au travers d'un système de PAV qui reste en général moins cher qu'un système de collecte en porte-à-porte.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Les actions de lutte contre la malpropreté autour des points d'apport volontaire concernent essentiellement l'aménagement, l'embellissement et l'entretien de ces derniers ainsi que la sensibilisation des citoyens.

#### Voir:

- Fiche-action n°11: Aménagement/embellissement/entretien des PAV
- Fiche-action n°12: Sensibilisation concernant les PAV

# AMÉNAGEMENT / EMBELLISSEMENT / ENTRETIEN DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

La simple mise à disposition de points d'apport volontaire ne suffit pas toujours à collecter de manière efficace les déchets de verre ou de textile. Pour éviter les dépôts clandestins et déchets sauvages aux abords et dans les bulles et conteneurs, il est nécessaire d'aménager, embellir et entretenir ces lieux. Embellir et aménager les points d'apport volontaire incite en effet à un comportement respectueux de la part du citoyen. Par ailleurs, un entretien et une maintenance de ces lieux sont indispensables pour maintenir dans la durée les performances d'un tel type de collecte. Cela permet également de diminuer les nuisances sonores et visuelles, le risque de blessure (lié à la présence de débris de verre), le vandalisme et le coût de collecte et de nettoyage à charge de la collectivité.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour lutter contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages aux abords des points d'apport volontaire, différentes actions peuvent être envisagées :

- le remplacement de bulles/conteneurs aériens par des bulles/conteneurs enterrés. Ceci permet d'avoir un site dégagé où les dépôts clandestins sont visibles directement, ce qui permet un meilleur contrôle social ;
- la surveillance et l'entretien des points d'apport volontaire par des 'Ambassadeurs de la Propreté' avec un relais vers les services communaux ;
- l'embellissement des points d'apport volontaire par des artistes ou des riverains. Un concours peut être organisé afin de choisir le dessin qui sera reproduit sur les bulles/conteneurs. Un jury est créé au sein de la commune à cette fin :
- le suivi des performances de collecte en points d'apport volontaire. Un suivi régulier des performances des points d'apport volontaire (taux de remplissage, présence de dépots clandestins, déchets sauvages, etc.) permet d'optimiser le réseau (fréquence de collecte, circuit de collecte, déplacement de bulles/conteneurs, etc.) en fonction du contexte local et notamment des habitudes des usagers. Cela permet ainsi d'éviter les débordements, parfois synonymes de dépôts sauvages.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Au sein de l'administration communale, plusieurs services seront mobilisés pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions : le service propreté mais également le service travaux et le service communication.

#### La commune pourra, si elle le souhaite, faire appel à :

- l'intercommunale de gestion des déchets qui peut assumer pour compte des communes une grande partie des tâches afférentes à la gestion de points d'apport volontaire ;
- des entreprises en charge de la gestion des points d'apport volontaire pour l'installation des bulles/conteneurs enterrés, pour la vidange des bulles/conteneurs, pour la maintenance du système et l'entretien/nettoyage des bulles/conteneurs et pour le changement de batteries (s'il y a une sonde pour l'identification du taux de remplissage).

Il est à noter que la gestion des points d'apport volontaire pour le verre est en général confiée aux intercommunales de gestion des déchets ; le rôle et l'implication des communes quant au choix et à l'achat des bulles est dans ce cas fortement réduit.

On estime que pour un site, l'installation de deux bulles/conteneurs enterrés s'élève entre 12.000€ et 20.000€. Quant au nettoyage et à l'entretien, ils sont de l'ordre de 200 €/conteneur/an.

#### **AVANTAGES**

#### Mener une action d'installation de bulles/conteneurs enterrés présente une multitude d'avantages :

- la diminution significative des nuisances sonores (bruit du verre qui tombe dans la bulle/conteneur);
- la diminution des nuisances visuelles car les seuls éléments visibles sont deux buses de dépôt ;
- une solution d'intégration paysagère pour certains sites (intérêt historique, touristique ou urbanistique lié à la haute qualité du bâti ou du paysage) ;
- la libération de l'espace piétonnier ;
- en été, la diminution de la présence d'insectes sur le site des bulles/conteneurs ;
- la diminution (voire la suppression) des dépôts sauvages aux abords des bulles/conteneurs ;
- la diminution du risque de vandalisme ;
- l'accessibilité des bulles/conteneurs à un plus grand nombre de personnes, notamment les personnes à mobilité réduite.

#### Mener une action de surveillance et d'entretien par des 'Ambassadeurs de la Propreté' permet :

- la préservation du cadre de vie (pollution visuelle, risque de blessure lié à la présence de débris de verre,
- la diminution (voire la suppression) des dépôts sauvages aux abords des points d'apport volontaire.

#### Mener une action d'embellissement par le dessin d'artistes/riverains présente plusieurs avantages :

- le renforcement de la sensibilisation au tri qui vise à une meilleure appropriation des conteneurs par les usagers;
- une meilleure intégration des conteneurs dans l'espace public ;
- la diminution des actes de malveillance (dégradations, incendies, etc.);
- la mobilisation des usagers dans des projets participatifs culturels et artistiques.

# SENSIBILISATION CONCERNANT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Les points d'apport volontaire ne sont malheureusement pas épargnés par les incivilités et les dépôts clandestins. Cette situation est plus problématique encore lorsque les points d'apport volontaire échappent à toute forme de contrôle social.

Ajoutons à cela le fait que **les conséquences environnementales** (contenu des bulles à textile rendu impropre au réemploi/recyclage) et **les conséquences économiques** (coûts liés à l'évacuation des déchets et au nettoyage des points d'apport volontaire) sont **peu connues** des utilisateurs. C'est pourquoi il est **nécessaire** de réaliser **des actions de communication et de sensibilisation** à l'attention du **grand public**.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour lutter contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages aux abords des points d'apport volontaire, différentes actions peuvent être envisagées en matière de sensibilisation :

- installation de panneaux autour des points d'apport volontaire informant : des sanctions en cas de non-respect de la propreté autour de ces points, de l'installation d'une caméra et/ou mentionnant les autres points d'apport volontaire les plus proches (s'il s'avère que les conteneurs ou les bulles sont pleins) ;
- action de sensibilisation via un affichage spécifique sur les sites jugés critiques, la distribution de toutesboîtes aux riverains et la diffusion d'un spot radio;

- campagne de sensibilisation 'Défi bulles propres' en collaboration avec l'intercommunale de gestion des déchets et soutenue par Fost Plus. Cette campagne consiste en une animation lors d'un événement organisé dans la commune (par exemple, le marché hebdomadaire) avec des jeux sur le thème de la propreté, une distribution d'affiches et des discussions avec les citoyens pour leur donner des conseils sur le tri des déchets. Cette animation permet de proposer aux participants de s'engager à garder les bulles propres en signant une charte ;
- action 'scène de crime' autour des points d'apport volontaire. Le principe est de transformer visuellement les dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire en une scène de crime avec des rubans de signalisation (rubalise) et de laisser un délai de 24 heures à l'auteur pour récupérer ses déchets avant de lancer formellement des poursuites (en précisant le montant de l'amende).
- la pose d'autocollant indiquant la présence de caméras de vidéosurveillance.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Les actions de communication/sensibilisation envisagées pour lutter contre la malpropreté autour des points d'apport volontaire mobilisent des moyens humains pour :

- rédiger des articles, des communiqués de presse, etc. ;
- concevoir des supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, autocollants) ;
- lancer des appels d'offre en vue de l'acquisition de matériel (ex : panneaux, autocollants), la réalisation de supports de communication (ex : spot radio), etc. ;
- mobiliser les médias et les acteurs relais en vue de la diffusion de messages de communication (ex : Écoles, Mouvements de jeunesse, Comités de quartiers, Associations de commerçants, Contrats de Rivière, Ambassadeurs de la Propreté, Agents de quartier, etc.).

#### Ces actions nécessitent également des moyens techniques, logistiques et financiers tels que :

- l'acquisition et/ou la réalisation de supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, dépliants, autocollants) ;
- la réalisation d'un spot radio.

#### Des acteurs externes à la commune peuvent participer à la réalisation des actions :

- Be WaPP;
- · L'intercommunale de gestion des déchets ;
- Fost Plus ;
- Les Ambassadeurs de la Propreté.

#### **AVANTAGES**

La sensibilisation à la propreté des points d'apport volontaire permet la prise de conscience de la problématique par la population, la mobilisation des usagers dans leur quartier ainsi que le changement de comportement durable.

#### Les communications diversifiées et interactives ont plus d'impact :

- une communication positive non discriminante et non culpabilisante. Par exemple, avec un ton humoristique et décalé ;
- une communication engageante où le citoyen devient la solution grâce à son implication. Ex. : parrainage d'une bulle, usage d'un outil de signalement de type FixMyStreet Wallonie (voir fiche-action n°18) ;
- informer les habitants sur le coût et l'impact de la malpropreté des points d'apport volontaire et rappeler les solutions et outils mis à leur disposition ;
- communiquer sur les bénéfices du recyclage du verre et de la réutilisation des vêtements et chaussures.

Il est conseillé de combiner des actions de communication/sensibilisation à d'autres actions au niveau des infrastructures et des équipements, de la participation, de la gestion de l'espace et de la répression.

COMMENT
MOTIVER LES
ENTREPRISES
À S'INVESTIR
POUR DAVANTAGE
DE PROPRETÉ?

#### CONTEXTE

La propreté de l'espace public est l'affaire de tous, y compris des entreprises. Non seulement elles ont un rôle à jouer au niveau de la gestion de leurs déchets, en respectant notamment leurs obligations de tri, mais elles ont également un rôle d'exemple et de sensibilisation à jouer vis-à-vis de leur personnel, de leurs clients et de leurs différentes parties prenantes.

Pour motiver les entreprises à s'investir dans la lutte contre la malpropreté, Be WaPP a développé des solutions personnalisées à leur attention. En prenant part aux différents projets proposés par Be WaPP, les entreprises répondent à certains de leurs objectifs en matière de responsabilité sociétale. Elles renforcent également la cohésion de leurs équipes et améliorent leur image de marque. Be WaPP veille également à leur fournir les outils de communication adéquats afin qu'elles puissent facilement relater leurs actions et leurs résultats.

#### **AVANTAGES**

Les entreprises situées sur le territoire communal peuvent se révéler être de précieux alliés dans l'amélioration de la propreté publique. Elles ont de nombreuses raisons d'agir dans le domaine et représentent un nombre important d'individus. C'est autant de personnes qui pourront être sensibilisées en même temps et agir concrètement sur le terrain. En clair : lorsqu'une commune réussit à convaincre une entreprise de s'impliquer dans l'amélioration de la propreté publique, elle démultiplie sa force de frappe.

La propreté publique apparaît également comme un moyen pour les communes, soit de créer un contact avec les entreprises de leur territoire, soit de renforcer les liens avec celles-ci.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour aider les communes à impliquer les entreprises situées sur leur territoire, Be WaPP propose différents outils.

#### Voir:

- **Fiche-action n°13 :** Module PRO
- Fiche-action n°14: Participation des entreprises à des actions de ramassage
- Fiche-action n°20 : Grand Nettoyage

#### **MODULE PRO**



#### (INITIATION À LA PROPRETÉ PUBLIQUE ET AU TRI DES DÉCHETS EN ENTREPRISE)

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Le module PRO s'adresse tant aux **entreprise**s qui souhaitent **sensibiliser leur personnel** à la gestion des déchets et à la propreté publique qu'à celles qui souhaitent **permettre à leur personnel de prester une activité de volontariat** dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

#### Il comprend deux volets:

- un volet théorique incluant un atelier d'information, de réflexion et d'échanges visant à mettre en place une réflexion globale au sein de l'entreprise en vue d'améliorer la gestion des déchets au sens large (tri dans l'entreprise, ramassage des déchets à l'extérieur de l'entreprise, etc.);
- un volet pratique basé sur une action de ramassage de déchets.

L'objectif est que chaque entreprise qui souhaite améliorer la manière dont elle gère la propreté dans et à l'extérieur de ses murs soit dotée d'une **stratégie personnalisée**, qui sera à la fois efficace et bénéfique tant pour elle-même que pour les membres de son personnel, dans leur vie privée.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Cette offre de service commence par une **visite préparatoire** dans l'entreprise. L'objectif est de **comprendre son environnement** et de **poser un diagnostic** afin de **personnaliser** la partie théorique pour qu'elle corresponde à la situation de l'entreprise et qu'elle **s'adapte** parfaitement **au public** présent et aux attentes de l'entreprise.

Sur base de ce diagnostic, **un module personnalisé est mis en place.** Il sera souple, évolutif et adapté au temps que l'entreprise pourra allouer à la sensibilisation/formation de son personnel. Il offrira aussi un juste équilibre entre théorie et pratique et s'adressera à différents types de publics : employés, ouvriers, cadres, etc.

#### Quelques exemples des thématiques qui peuvent être abordées :

- expliquer le lien entre le tri et la propreté publique ;
- illustrer le coût de la malpropreté;
- exposer les différences entre l'économie linéaire et l'économie circulaire ;
- donner du sens au recyclage en donnant des exemples d'objets utilisant des matériaux recyclés;
- expliquer les différents logos : Point vert, ruban de Moebius (symbole du recyclage), etc. ;
- montrer le trajet du recyclage pour les différents types de déchets (verre, papier/carton, PMC, etc.);
- identifier les déchets typiques des entreprises (papier, cartouches d'encre, déchets organiques, PMC, etc.);
- faire le parallèle entre le tri réalisé à la maison et le comportement au travail ;
- analyser la malpropreté : quelle est la nuisance la plus fréquente dans le cadre du travail (mégots, déchets dans la voiture/camionnette/camion, déchets aux alentours de l'entreprise, etc.);
- présenter des solutions personnalisées pour l'entreprise.

Lors de la conclusion du module, l'idée est de permettre aux participants de prolonger la sensibilisation/formation par des actions concrètes qui s'inscriront dans le temps.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Chaque entreprise détermine en interne un référent qui sera l'interlocuteur de Be WaPP pour élaborer le module personnalisé. L'entreprise définit également qui participera à ce module ainsi que la durée de celui-ci (une demi-journée ou une journée).

Be WaPP a développé ce module en collaboration avec Good Planet et Fost Plus.

#### **AVANTAGES**

L'entreprise est un écosystème situé sur le territoire communal. Inciter les entreprises locales à organiser un module PRO est bénéfique tant pour celles-ci et leur personnel que pour la commune. En effet, le module PRO appelle au changement de comportement au sein de l'entreprise mais également au niveau du personnel et de sa sphère privée.

Ensuite, les actions opérationnelles de terrain, envisagées dans la partie pratique du module, ont un impact direct sur la propreté de la commune.

Chaque commune a donc tout intérêt à identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées et à les inciter à participer. Le module PRO peut donc être une solution suggérée par la commune aux entreprises autour desquelles se posent des problèmes de malpropreté.

De nombreuses entreprises sont régulièrement à la recherche de structures avec qui collaborer pour proposer une action de volontariat à leur personnel. Cette action peut également s'envisager dans le cadre d'un team building.



# PARTICIPATION DES ENTREPRISES À DES ACTIONS DE RAMASSAGE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Dans sa lutte contre la malpropreté, Be WaPP **implique et mobilise** les citoyens, écoles et associations au travers de différentes actions telles que le Grand Nettoyage, l'organisation ponctuelle de ramassages de déchets, le recrutement d''Ambassadeurs de la Propreté', etc. **Les entreprises présentes sur le territoire communal peuvent également prendre part à ces opérations.** 

Pourquoi et comment inciter les entreprises locales à participer ? De plus en plus d'entreprises sont conscientes de leur responsabilité sociétale (RSE). Cette approche souvent abstraite devient tangible en agissant concrètement sur le terrain lors d'une action de ramassage de déchets où chacun peut s'impliquer. En proposant aux entreprises de participer à une action de ramassage ou d'en organiser une, la commune les aide dans leur démarche RSE tout en démultipliant les forces vives sur son territoire. Les entreprises peuvent également s'engager à améliorer la propreté autour de leur implantation de façon constante en faisant de leurs équipes des 'Ambassadeurs de la Propreté'. Un investissement gagnant-gagnant puisque l'entreprise dispose du matériel adéquat pour maintenir ses abords propres, un atout indéniable pour l'image de l'entreprise, tout en allégeant le travail des ouvriers communaux. La propreté autour de l'entreprise contribue à l'image d'une commune propre.



Argument supplémentaire pour aider les communes à convaincre les entreprises locales : une action de ramassage est également un moment lors duquel les barrières hiérarchiques sautent. Se retrouver pour une activité informelle contribue à renforcer les liens dans l'entreprise et à améliorer la collaboration entre les différents départements.

Au-delà des réseaux de communication grand public (presse locale, site web, réseaux sociaux), les communes peuvent proposer ces initiatives directement aux entreprises via les réseaux d'affaires, associations professionnelles ou encore les Agences de Développement Local (ADL).

Les 3 types d'actions de ramassage ('Organise ton ramassage', le 'Grand Nettoyage' et les 'Ambassadeurs de la Propreté') sont accessibles à toutes les entreprises, quel que soit le nombre de collaborateurs et d'implantations ou le secteur d'activité.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les modalités propres à chaque opération de ramassage sont détaillées dans les fiches-actions correspondantes :

- **Grand Nettoyage**: fiche-action n°20;
- Ambassadeurs de la Propreté : fiche-action n°21 ;
- Organise ton ramassage: fiche-action n°22.

Des kits de communication personnalisables sont également prévus afin d'informer et de mobiliser les équipes internes.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Le **coordinateur Be WaPP** est automatiquement informé dès qu'un ramassage est organisé sur le territoire communal. Il peut ainsi facilement recontacter l'entreprise qui s'est inscrite et convenir des modalités pratiques de ramassage des sacs récoltés.

Les agents communaux sont quant à eux en charge de l'évacuation des sacs récoltés.

#### **AVANTAGES**

Une aide concrète et de terrain

- Parcourant voiries, chemins agricoles, sentiers et autres, les participants peuvent le cas échéant **nettoyer des endroits parfois peu empruntés par les agents communaux.** Ils représentent donc une aide concrète pour les services communaux.
- Les entreprises participantes sont invitées à **encoder**, via leur <u>espace personnel</u> sur le site de Be WaPP, **le nombre de sacs récoltés** lors de chaque sortie. Cette information permet à Be WaPP d'avoir **une vue globale et quantifiée** de tous les ramassages organisés. L'entreprise, quant à elle, peut communiquer sur ses résultats tant en interne qu'en externe. Les résultats des entreprises participantes s'intègrent dans les résultats globaux de la commune.

Conscientisation des collaborateurs des entreprises qui développent leur activité sur le territoire de la commune

 Impliquer les entreprises de la commune permet de sensibiliser leurs collaborateurs aux bons gestes en matière de déchets et de modifier certains comportements qui peuvent avoir un impact sur la propreté publique.

# COMMENT METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES MÉGOTS ?

#### CONTEXTE

En Belgique, 30 millions de mégots seraient jetés au sol chaque jour ! Jeter son mégot par terre constitue un délit. Afin de lutter contre les délits environnementaux les plus courants et d'en dissuader leurs auteurs, le Gouvernement wallon a revu certaines sanctions à la hausse en date du 10 décembre 2020.

Ainsi, l'abandon de mégots, de canettes ou de chewing-gums est désormais sanctionné d'une amende de 200 euros, contre 100 auparavant. L'impact des mégots sur l'environnement est particulièrement préoccupant. Le filtre en acétate de cellulose (forme de plastique) se charge en composants chimiques et toxiques lors de la combustion. Les mégots de cigarette servent de réceptacle à plus de 2.500 substances chimiques. Ces mêmes substances vont ensuite se retrouver dans la nature, où la dégradation d'un mégot peut prendre jusqu'à 15 ans. En effet, chaque mégot non ramassé finit souvent son chemin dans les égouts et comme le mégot est difficilement traité par les stations d'épuration, ses micro-polluants se retrouvent in fine dans le milieu naturel : nappes phréatiques, cours d'eau, mers et océans. Ainsi, un petit mégot, à lui seul, peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau!

#### **AVANTAGES**

Mener des actions de prévention et de lutte contre les mégots de cigarette présente avant tout des avantages sur le plan environnemental :

- les mégots qui seront gérés 'proprement' éviteront de se retrouver au sol, dans les égouts et ensuite, dans les rivières et les océans. Ceci évitera à plus de 2.500 substances chimiques de se retrouver dans la nature ;
- les mégots de cigarette ne sont pas biodégradables puisque la plupart du temps, les filtres sont faits d'acétate de cellulose (une forme de plastique). Si l'incinération avec récupération d'énergie dans des unités de valorisation (incinérateurs) est certainement une manière efficace de détruire les mégots, le recyclage pourrait également être un mode de valorisation à envisager. En effet, le recyclage du plastique connaît actuellement un essor important et pourrait permettre d'offrir aux mégots une seconde vie, en les transformant en de nouveaux objets de consommation courante, tels que des bancs ou des cendriers.

Ajoutons à cela que les mégots sont très petits et ont une fâcheuse tendance à se loger dans des endroits peu accessibles pour les services de nettoyage. La mise en place de solutions adaptées pour prévenir ce type de nuisance contribuerait non seulement à la protection de l'environnement et du cadre de vie mais faciliterait aussi le travail des personnes en charge de la propreté.

#### POUR PASSER À L'ACTION

Les actions de lutte contre les mégots de cigarette proposées par Be WaPP sont multiples et concernent essentiellement la sensibilisation, les infrastructures et les actions de ramassage spécifiques.

#### Voir:

- Fiche-action n°15 : Sensibilisation aux mégots de cigarette
- **Fiche-action n°16 :** Infrastructures pour la collecte des mégots de cigarette
- **Fiche-action n°17 :** Ramassage spécifique des mégots de cigarette





#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

En 2018, **18,8** % **des Wallons déclaraient fumer quotidiennement**, selon une enquête de l'Institut de Santé publique. Pour bon nombre d'entre eux, **jeter son mégot dans la rue est un geste anodin** et pourtant, il a un impact important sur l'environnement. En Belgique, **30 millions de mégots** seraient **jetés sur le sol chaque jour**<sup>1</sup>.

Ces chiffres sont pour le moins interpellants et les conséquences environnementales sans doute encore peu connues des fumeurs. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser des actions de communication et de sensibilisation vers le grand public. Si des campagnes peuvent être menées à l'échelle nationale ou régionale, l'échelon communal est celui qui semble le plus pertinent car il permet de mobiliser une série de relais qui sont au contact direct du citoyen.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Différentes actions peuvent être envisagées telles que :

- une campagne d'information et de sensibilisation (projection d'un film 'ciné-débat', affiches, dépliants, spots radio, etc.) sur les impacts des mégots sur l'environnement : la qualité de l'eau, la santé des jeunes enfants (risque d'ingestion) et celle des animaux, la flore, etc.
- une distribution de cendriers de poche ou de poubelles de voitures aux abords des écoles, lors d'événements dans la commune ou à l'entrée du recyparc :
  - un cendrier de poche est un petit cendrier ergonomique et réutilisable pouvant contenir une dizaine de mégots de cigarette ;
  - la poubelle de voiture est à placer sur le levier de vitesses du véhicule et peut accueillir tous les petits déchets générés lors des déplacements en voiture (emballages, films plastiques, paquets de cigarettes vides, etc.).
- le placement de cendriers de vote (voting box) lors d'un événement dans la commune. Le cendrier de vote est une sorte de cendrier géant. Le principe est le suivant : il suffit d'écrire une question susceptible d'attirer l'attention du public et d'y proposer 2 réponses. Les participants pourront alors s'exprimer en jetant leur mégot dans le compartiment correspondant à la réponse de leur choix.

1. Source : <a href="http://wecircular.be/mego/">http://wecircular.be/mego/</a>

- la publication d'articles dans le bulletin communal, sur le site web de la commune et sur les réseaux sociaux rappelant les obligations des fumeurs, un inventaire des équipements mis à leur disposition (ex : cartographie des poubelles publiques avec cendriers, des cendriers, des lieux où ils peuvent recevoir ou acheter un cendrier de poche), le coût de collecte des mégots de cigarette et ce à quoi ils s'exposent en cas de non-respect du règlement (en Wallonie, jeter un mégot de cigarette sur la voie publique peut valoir une amende de 200 euros).
- le placement de macarons (plaques circulaires) et de pochoirs 'Ici commence la mer' sur la voie publique et aux abords des avaloirs. Cette campagne cherche à rappeler aux citoyens que jeter des déchets dans un avaloir (et potentiellement dans un cours d'eau), c'est polluer à plus grande échelle, l'eau de la planète.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Les premiers acteurs visés par ces actions sont les fumeurs. Pour sensibiliser ce public, une communication adaptée pourra être développée et placée au niveau :

- des commerces vendant des cigarettes (librairies, supermarchés, stations-service, night-shops, magasins de quartier);
- des médecins ;
- des restaurants et cafés ;
- des écoles et mouvements de jeunesse ;
- des offices du tourisme ;
- des Ambassadeurs de la Propreté ;
- etc.

Au sein de l'administration communale, plusieurs services seront mobilisés pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des actions :

- Le service communication : pour développer des supports de sensibilisation adéquats ;
- Le service propreté : pour l'organisation des tournées de distribution de cendriers de poche et pour l'installation des cendriers de vote et ce, en concertation avec d'autres services.

#### **AVANTAGES**

La sensibilisation de la population au jet de mégots par le biais de la communication et de la distribution d'objets pratiques permet la prise de conscience de la problématique. Elle permet également d'induire un changement de comportement durable (mégots jetés par les fenêtres des véhicules, mégots jetés par terre aux arrêts de bus et devant les commerces).

Ce changement de comportement des fumeurs permet d'éviter que les mégots se retrouvent dans les égouts et les eaux de surface, améliore la qualité des eaux de surface et protège la santé des enfants et des animaux notamment.

De plus, cela permet d'améliorer le cadre de vie de lieux fortement fréquentés (rues commerçantes, lieux de rassemblements, abords d'école, etc.).

#### CONSEILS

- Lors de la distribution de cendriers de poche durant un évènement, il est important de former les personnes relais (agents de la propreté et autres acteurs locaux) de manière à ce qu'elles diffusent des messages de sensibilisation vers les publics cibles.
- De même, la distribution/vente de cendriers de poche au recyparc fera partie intégrante d'une action de communication à part entière qui pourra également inclure l'installation de cendriers publics.
- La distribution de cendriers de poche aux abords des écoles peut être combinée avec d'autres endroits de distribution, à d'autres horaires.
- Les actions de communication/sensibilisation auront d'autant plus d'impact si elles sont associées à d'autres types d'actions en lien avec l'infrastructure et l'équipement, la participation, la gestion de l'espace et la répression.
- Be WaPP permet aux communes d'acquérir des cendriers de poche via la <u>Boutique du Propre</u> et met à disposition du matériel spécifique pour les organisateurs de ramassages de mégots. Un <u>film de sensibilisation</u> relatif à la problématique des mégots a également été développé.

# INFRASTRUCTURES POUR LA COLLECTE DES MÉGOTS DE CIGARETTE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Chaque minute, **8 millions de mégots** sont jetés au sol dans le monde... À lui seul, un mégot peut polluer jusque **500 litres d'eau**. Contrairement aux idées reçues, *le mégot n'est pas biodégradable* car il est constitué notamment de matière plastique.

La présence de mégots de cigarette dans l'espace public représente tant un problème de **malpropreté** qu'une **pollution environnementale.** À cet égard, la **sensibilisation des fumeurs** est une chose, mais elle ne suffit pas. Il faut également mettre à leur disposition des équipements qui facilitent les **'bons gestes'** et qui par ailleurs, permettent une collecte appropriée favorisant la gestion de ce type de déchets.

Le choix des infrastructures devra être étudié en fonction du contexte (lieux, publics cibles). Ainsi, on ne choisit pas les mêmes équipements pour des événements ponctuels que pour des infrastructures fixes en centre-ville.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Différentes actions peuvent être envisagées concernant les infrastructures de collecte des mégots de cigarette :

- installation de cendriers, mégo-bacs ou cendriers de sol, cendriers enterrés à proximité des établissements HoReCa, lieux culturels ou de culte, commerces, aux abords des arrêts de bus et des écoles ;
- installation de cendriers muraux à proximité des poubelles publiques ;
- remplacement des poubelles publiques par un modèle équipé d'un cendrier ;
- rappeler de manière visible et claire que les avaloirs ne sont pas des cendriers (voir campagne de la SPGE '<u>Ici commence la mer</u>') par le biais de l'apposition du slogan 'Ici commence la mer' à proximité immédiate des avaloirs;
- acquisition d'une machine conçue pour le ramassage des mégots de cigarette (ex : aspirateur de rue).

#### Pour l'installation d'équipements de collecte, les étapes clés sont :

- identifier les 'points noirs' où placer les équipements (arrêts de bus, établissements HoReCa, écoles, magasins, etc.);
- lancer un appel d'offres auprès du secteur privé pour la fourniture des équipements ;
- installation des équipements ;
- mise en place d'un système de vidange des équipements (tournées, fréquences, etc.) ;
- communication auprès des usagers et des riverains pour les informer de ces nouveaux équipements. Il conviendra aussi de s'assurer de la visibilité de l'infrastructure mise en place (ex. : mise en place d'une signalétique adaptée).

À noter qu'une manière courante de sensibiliser les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots par terre est la distribution de cendriers de poche portables. Il est possible de s'en procurer au travers de la <u>Boutique du Propre</u>, présente sur le site de Be WaPP (voir fiche-action n°30 : Boutique du Propre)

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Les actions envisagées pour lutter contre les mégots de cigarette mobilisent des moyens humains pour :

- identifier les points noirs dans la commune et les besoins de la commune. Pour ce faire, on utilisera la technique de l'observation directe sur le terrain par les agents communaux, les actions d'évaluation et de comptage via l'application Clic-4-WaPP (voir fiche-action n°1) ainsi qu'une enquête auprès des fumeurs et/ou des citoyens du quartier;
- lancer des appels d'offres en vue de l'acquisition d'équipements spécifiques ;
- installer les équipements ;
- concevoir des supports de communication adéquats à l'installation d'équipements.

#### Ces actions nécessitent également des moyens techniques, logistiques et financiers tels que :

- la réalisation de supports de communication adéquats (ex : article dans le journal de la commune, sur le site web et sur les réseaux sociaux) ;
- l'acquisition des équipements (ex : cendriers, plaques éteignoirs de cigarettes ou poubelles publiques équipées d'un cendrier);
- l'acquisition et/ou la maintenance de matériel roulant dédié à la collecte des mégots de cigarette (ex : aspirateur de rue).

Le placement d'équipements pourra également se faire en concertation avec les acteurs privés tels que les établissements HoReCa ou plus ponctuellement avec les organisateurs d'événements.

#### **AVANTAGES**

Diminuer la présence de mégots dans l'espace public présente sans aucun doute un bénéfice important sur le plan environnemental. En effet, les mégots qui seront jetés 'proprement' éviteront de se retrouver au sol, dans les égouts et ensuite, dans les rivières et les océans. Ceci évitera donc la présence de plus de 2.500 substances chimiques de se retrouver dans la nature. À cet égard, un petit film didactique peut être consulté sur le site de Be WaPP, dans la rubrique 'Sensibilisation', sous le titre 'Deviens un héros, jette ton mégot où il faut !'.

Toutefois, les mégots sont très petits et ont une fâcheuse tendance à se loger dans les endroits peu accessibles pour les services de nettoyage. L'acquisition de matériel de collecte adapté pour ce type de nuisance contribuera non seulement à la protection du cadre de vie mais facilitera aussi le travail des personnes en charge de la propreté.

#### **CONSEILS**

Selon l'étude 'Les fumeurs et la gestion des mégots' réalisée par OpinionWay pour Enotiko, **17 mètres est la distance maximale** à partir de laquelle une poubelle/cendrier est jugée trop longue pour y jeter son mégot. Un chiffre à relativiser en fonction de la sensibilisation et de la pédagogie réalisées dans la commune. La géolocalisation des cendriers et poubelles avec cendriers sur **l'application PRO-preté** (développée par Be WaPP, voir fiche-action n°7) permet d'obtenir un plan d'emplacement de ces cendriers pour les fumeurs et pour le personnel de la commune qui s'occupe de la collecte des mégots.

Par ailleurs, une réponse uniquement sous forme d'infrastructure est généralement insuffisante et doit nécessairement s'accompagner de messages forts en matière de sensibilisation des fumeurs afin de pouvoir opérer un changement dans les comportements et habitudes d'extinction/gestion de cigarettes/mégots. Cette sensibilisation peut aussi s'opérer au niveau des points de vente du tabac.

### RAMASSAGE SPÉCIFIQUE DES MÉGOTS DE CIGARETTE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Il arrive régulièrement que la présence des mégots de cigarette dans l'espace public soit telle que des actions de ramassage ciblées sur ce type de déchets sont organisées. Ainsi, la quantité de mégots jetés sur la voie publique est sans doute beaucoup plus importante en milieu urbain ou sur des sites touristiques qui connaissent une forte affluence (rues commerçantes, lieux de rassemblements, zones touristiques, etc.).

Réaliser une opération de ramassage spécifique des mégots de cigarette consiste à réunir des bénévoles pendant quelques heures et à circuler dans la commune (en général dans le centre-ville) pour y collecter les mégots. Selon le nombre de personnes présentes, les bénévoles peuvent être divisés en plusieurs équipes qui se répartiront différentes portions de l'espace public.

Cette action a aussi pour but de donner de la visibilité à la problématique des mégots de cigarette jetés dans l'espace public et à ses impacts en termes de propreté et de santé publiques.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour réaliser une opération de ramassage de mégots de cigarette, Be WaPP met à la disposition des communes :

- du matériel de ramassage : gants, gilets de sécurité et sacs tout-venant pour y placer les mégots ;
- du matériel de sensibilisation : un tube en plexiglas gradué afin d'évaluer la quantité de mégots collectés et d'attirer par ce biais l'attention du public, des cendriers à votes qui permettent de stimuler l'utilisation du cendrier de façon ludique, ainsi qu'un costume de mégot pour, une fois encore, attirer l'attention des passants afin de les sensibiliser ;
- des cendriers de poche à distribuer aux participants et aux passants fumeurs pour les inciter à bannir le geste de jeter son mégot au sol.

#### L'ORGANISATION DU RAMASSAGE DE MÉGOTS

#### Avant le ramassage, il est important de :

• communiquer sur l'opération via les canaux de communication habituels (journal et site web commual, réseaux sociaux, etc.).

#### Le jour du ramassage, il convient de/d':

- installer le matériel de sensibilisation (cendriers à votes, tube en plexi) ;
- équiper la personne qui portera le costume de mégot ;
- prévoir des bouteilles en plastique et/ou des bocaux à distribuer aux participants ;
- fixer une heure de retour ;
- demander aux participants de vider dans le tube gradué les mégots récoltés afin d'en évaluer la quantité ;
- prendre des photos de l'événement et de les poster sur les réseaux sociaux ;
- donner un cendrier de poche à tous les participants et passants fumeurs ;
- déverser le contenu du tube gradué dans un sac tout-venant pour que les mégots de cigarette soient traités (incinérés ou recyclés).

#### Après le ramassage, il est utile de :

• communiquer les résultats de l'opération via les canaux de communication habituels (journal et site web communal, réseaux sociaux, etc.).

Be WaPP prête le matériel nécessaire à toute personne ou organisation qui souhaite organiser un ramassage de mégots. Le matériel décrit ci-dessus est livré à l'adresse fournie par l'organisateur et repris gratuitement.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Pour informer et impliquer les citoyens dans cette action, la commune pourra s'appuyer sur toute une série d'acteurs locaux qui, à leur tour, relayeront les messages vers leurs publics en utilisant leurs propres canaux de communication.

#### Ces acteurs relais sont :

- les restaurants et cafés ;
- les commerçants ;
- les associations culturelles et sportives ;
- les mouvements de jeunesse ;
- les associations de quartier.

#### L'opération de ramassage des mégots de cigarette mobilise des moyens humains pour :

- concevoir des supports de communication adéquats ;
- organiser l'opération de ramassage.

#### **AVANTAGES**

Le ramassage des mégots permet d'éviter la pollution des sols et de l'eau. Pour rappel, un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Jetés au sol ou directement dans un avaloir, ils arrivent rapidement dans les rivières, les mers et les océans. Dangereux pour la flore et la faune qui risque de les ingérer, ils polluent la chaine alimentaire jusqu'à l'homme.

Un ramassage de mégots permet non seulement de retirer de l'espace public un grand nombre de mégots mais également de sensibiliser les participants et les passants à la quantité de mégots présente au sol. Autre atout majeur d'une opération de ramassage : sensibiliser à la problématique les personnes qui ne fréquentent pas les réseaux sociaux habituellement, notamment les personnes plus âgées. Dans certains cas, les mégots collectés peuvent rejoindre une filière de recyclage et de revalorisation.

#### **CONSEILS**

Fixer un objectif de mégots à collecter par la commune ou essayer de battre le record de collecte d'une autre commune permet de motiver les bénévoles. L'idéal est d'organiser ce type de ramassage en centre-ville afin d'attirer l'attention du plus grand nombre. Contacter le collectif 'Leo Not Happy' pour avoir plus de visibilité. Ce collectif a organisé beaucoup d'opérations de ramassage de mégots. Aujourd'hui, il compte plus de 31.000 citoyens engagés et ce nombre augmente à chaque événement. Contacter une organisation de recyclage de mégots de cigarette telle que 'We Circular' pour inscrire l'action dans une démarche circulaire. À titre d'exemple, les communes de Ganshoren et de Jette ont entamé une collaboration avec cet organisme.

# COMMENT LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS CLANDESTINS?

#### CONTEXTE

Les dépôts clandestins sont un fléau car ils impactent à la fois l'environnement mais également la qualité de vie des citoyens. Leur présence aléatoire et soudaine rend la tâche des communes particulièrement compliquée pour les anticiper et y remédier. Afin de les aider à lutter contre ce phénomène, Be WaPP met en place de larges campagnes de sensibilisation à travers toute la Wallonie, mais ce n'est pas tout. De l'action ponctuelle alliant sensibilisation et répression aux outils de gestion favorisant l'action rapide des services communaux : Be WaPP est aux côtés des communes dans cette lutte contre les dépôts clandestins.

#### **AVANTAGES**

Une lutte et une gestion appropriées des dépôts clandestins permet, entre autres, de :

- diminuer l'impact négatif sur l'environnement des déchets jetés dans la nature;
- limiter les coûts de gestion ;
- améliorer la propreté et l'attractivité de son territoire ;
- démontrer la volonté d'action de la commune :
- augmenter le bien-être des citoyens et réduire leur sentiment d'insécurité.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour favoriser la lutte contre les dépôts clandestins et leur gestion, Be WaPP a développé différents outils.

#### Voir:

- **Fiche-action n°18 :** FixMyStreet Wallonie
- **Fiche-action n°19 :** Opération 'Rubalise des dépôts clandestins'
- Fiche-action n°39 : Installation de caméras de vidéosurveillance

## FIXMYSTREET WALLONIE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

FixMyStreet Wallonie est une application gratuite développée par Be WaPP, accessible sur smartphone ou ordinateur, et qui permet tant aux citoyens qu'aux agents communaux de signaler rapidement et avec grande précision un problème rencontré dans l'espace public. Du côté de la commune, l'application permet de centraliser les signalements et de les transmettre au service chargé de leur traitement. Grâce à la géolocalisation des signalements et aux photos transmises par le biais de cette application, les services communaux se déplacent dans les meilleurs délais (en fonction des priorités d'intervention établies) équipés du matériel adéquat. Le citoyen, quant à lui, est responsabilisé vis-à-vis du rôle qu'il peut jouer pour son propre bien-être. Il se sent écouté et valorisé. Il se rend également mieux compte des réalités auxquelles est confrontée sa commune.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les **communes intéressées** par l'utilisation de FixMyStreet Wallonie peuvent demander une **séance d'information** lors de laquelle un collaborateur de Be WaPP explique l'outil et son utilisation.

La commune qui souhaite **tester l'application** commence par **prendre l'outil en main** en interne, avec ses collaborateurs. Elle peut ensuite décider librement du moment où elle va mettre l'outil à la disposition de ses citoyens. Elle a également la possibilité de choisir les catégories de signalements qui peuvent lui être transmises. La catégorie relative à la 'propreté publique' est par défaut la seule catégorie à laquelle la commune doit souscrire obligatoirement.

Quatre types de problèmes rencontrés dans l'espace public peuvent être signalés par l'utilisateur de l'application :

- les problèmes liés à la propreté publique (poubelle renversée, dépôt clandestin, amas de petits déchets sauvages, etc.) ;
- les problèmes liés à des équipements publics/voiries défectueux (avaloir bouché, éclairage non fonctionnel, nid de poule, etc.) ;
- les problèmes liés aux espaces verts (végétation gênante, etc.);
- les problèmes liés aux pistes cyclables (piste endommagée, etc.).

Une fois le signalement réceptionné, la commune peut l'accepter ou le refuser (signalement non justifié, doublon, erreur, etc.). Dans tous les cas, l'auteur du signalement est tenu informé du suivi réservé à son envoi.

Afin d'informer la population de l'existence de ce nouvel outil, il est conseillé aux communes utilisatrices d'informer la presse locale par voie de conférence et/ou de communiqué de presse et de publier l'information via l'ensemble de leurs canaux de communication : bulletin communal, site internet ou encore réseaux sociaux. Afin de les aider dans cette communication, Be WaPP a développé un **kit de communication** qu'elle met à disposition. **Ce kit comprend :** un communiqué de presse, un article pour le bulletin communal, des visuels ainsi qu'un exemple de publication pour les réseaux sociaux. Afin de rendre l'outil utile et efficace, la communication sera idéalement répétée dans le temps car certains citoyens continueront à envoyer leurs signalements via les canaux traditionnels. La publication des résultats engrangés peut également servir à encourager le citoyen à utiliser l'outil.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

#### Deux rôles sont requis au niveau de la commune :

- Le gestionnaire qui réceptionne les signalements et les transfère aux services compétents ;
- Les agents de terrain qui se rendent à l'endroit des dépôts, traitent le problème et envoient les informations de suivi à l'émetteur. Ils peuvent également introduire eux-mêmes des signalements.

L'agent constatateur peut aussi être utilisateur de l'application. Grâce à celle-ci, il est informé de tous les signalements et peut se rendre sur place afin de rechercher l'auteur de l'incivilité.

Au-delà de doter la commune d'un outil moderne et performant, un des objectifs visé est de rendre le citoyen 'acteur' de l'amélioration du cadre de vie au sein de la commune.

#### **AVANTAGES**

En permettant aux citoyens de signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans l'espace public, FixMyStreet Wallonie permet un gain de temps appréciable. Ainsi, grâce à la géolocalisation et à la prise de photos qui caractérisent le problème, les équipes communales savent immédiatement quels moyens mettre en œuvre pour le régler (volume de déchets, type de déchet, etc.) et savent exactement où se rendre, sans perdre de temps. Les problèmes sont traités plus rapidement, ce qui évite d'attirer d'autres nuisances.

Lorsqu'une commune décide d'utiliser FixMyStreet, il lui est conseillé d'y centraliser tous les signalements reçus par d'autres canaux (téléphone, mails, réseaux sociaux, etc.) afin d'avoir une vue globale des différents types de problèmes rapportés, des lieux généralement concernés ainsi que des ressources nécessaires. Grâce à la centralisation des informations au sein de l'environnement FixMyStreet, l'application s'apparente à un véritable outil d'évaluation des problèmes rencontrés dans l'espace public et des actions menées pour y remédier.

Enfin, FixMyStreet permet d'impliquer le citoyen, de le rendre acteur au sein de la commune et de lui offrir une réponse personnalisée quant au signalement qu'il a effectué.

#### **ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES**

La commune recevait auparavant les signalements des citoyens via différents canaux, ce qui nécessitait un travail supplémentaire de centralisation. Aujourd'hui, FixMyStreet Wallonie est utilisé comme outil de gestion et, en plus, le personnel communal est invité à y introduire les demandes qui arriveraient encore par téléphone ou e-mail, indique Nicolas, Échevin.

### RUBALISE DES DÉPÔTS CLANDESTINS

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Dans son éventail d'actions opérationnelles pour lutter contre la malpropreté, Be WaPP propose aux communes l'opération 'Rubalise des dépôts clandestins'. Celle-ci consiste à mettre en évidence les dépôts clandestins les plus visibles dans l'espace public afin d'envoyer un signal fort aux citoyens : 'Ce dépôt fait l'objet d'une enquête et son auteur, s'il est découvert, sera sévèrement sanctionné.' Concrètement, les services communaux balisent le dépôt clandestin à l'aide d'un ruban connu sous le nom de rubalise. À ce dispositif s'ajoutent un panneau informatif à placer à côté du dépôt et un dépliant à distribuer dans les boîtes aux lettres des riverains les plus proches.

#### Cette opération vise à :

- interpeller les contrevenants quant aux peines encourues pour ce type d'incivilité : tout auteur de dépôt, s'il est identifié, encourt une amende de 300 euros minimum en plus des frais d'évacuation. Le dépliant mentionne que le contrevenant dispose de 3 jours pour venir enlever ses déchets ;
- **informer les habitants** du quartier que la commune applique désormais la **tolérance zéro** et qu'elle recherche systématiquement les auteurs de ces actes inciviques.

Cette action a pour vertu de combattre l'idée que les auteurs de dépôts clandestins ne sont jamais verbalisés. De plus, il fait également **réagir les contrevenants** puisque dans **25 % des cas**, les **dépôts** sont spontanément **évacués** par leurs responsables. Une belle économie pour la commune et une belle leçon pour le contrevenant.

Trois jours après le début de l'action, si l'incivique n'est pas venu rechercher ses déchets, le dépôt est enlevé par les services compétents, après avoir été examiné par l'agent constatateur. Un autre panneau est alors installé. Il précise que si l'auteur du dépôt est identifié à l'issue du contrôle par l'agent précité, il sera lourdement sanctionné.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

L'opération se prépare avec les services communaux en charge de la propreté publique et les agents constatateurs (communaux ou de la zone de police locale). Un kit 'Rubalise des dépôts clandestins' est disponible gratuitement et peut être commandé via la Boutique du Propre de Be WaPP. Il est prêté pour une durée de 2 semaines et se compose de :

- 1 rouleau de rubalise de 50 mètres ;
- 6 poteaux et socles;
- 5 affiches à placer lors du balisage avant le nettoyage du site;
- 5 affiches à placer après le nettoyage du site;
- 300 avis à diffuser dans les habitations (boites aux lettres) voisines du dépôt clandestin balisé.

Les dépôts clandestins comprenant des sacs ou des types de déchets susceptibles de permettre une identification de l'auteur du dépôt et situés à des endroits visibles d'un large public sont préférentiellement choisis pour être 'rubalisés'. L'objectif n'est pas de mettre en avant tous les dépôts clandestins de la commune, mais de viser les 'points noirs', de rassurer les riverains victimes de ce type de dépôts et de mettre fin au sentiment d'impunité de certains pollueurs.

Après une campagne de lutte contre les dépôts clandestins, la commune remet à Be WaPP le matériel en prêt et complète un formulaire de rapportage pour communiquer les résultats de l'action.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

L'opération se déroule en étroite collaboration avec les agents constatateurs et/ou la Police locale. En effet, les dépôts balisés devront être fouillés afin d'y déceler les informations nécessaires à l'identification des auteurs. En cas d'identification, une procédure de sanction s'en suit.

Tous les moyens de recherche sont mis en œuvre. En plus de la fouille et de la vidéosurveillance, une enquête de quartier peut être menée afin d'identifier le contrevenant : porte-à-porte, questionnaire, avis de passage, etc. Ce rôle revient la plupart du temps à l'agent constatateur et/ou à l'agent de quartier.

#### **AVANTAGES**

Vis-à-vis des contrevenants, l'opération 'Rubalise des dépôts clandestins' permet de sensibiliser avec pédagogie ou de conscientiser avant de sanctionner. Le rappel de l'amende encourue est également un élément dissuasif.

Dans 25% des cas, l'auteur nettoie lui-même le dépôt. Si ce n'est pas le cas et si l'auteur est identifié, la sanction administrative pénalise la personne et permet de traiter l'incivilité sans en faire peser la charge financière sur le contribuable respectueux des bons gestes de propreté.

Pour les riverains, cette opération atteste de la prise en charge de l'incivilité par les services de propreté, bien décidés à en identifier les auteurs et à les sanctionner. Montrer aux riverains que le dépôt a été répertorié évite notamment un 'sur-signalement' de la part des usagers.

Pour la commune, cette opération est un moyen simple et peu coûteux de faire changer les comportements et de montrer à la population que la commune agit en matière de lutte contre la malpropreté. La diffusion sur les réseaux sociaux des photos relatives à l'action, mettant spécifiquement en évidence le dépôt balisé, permet une large sensibilisation des citoyens de la commune.

#### **ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES**

Après une phase test débutée à Namur en novembre 2019, le service Propreté continue de mettre en application cette démarche dans les quartiers ciblés et sujets aux dépôts illicites.

À ce jour, 20 à 25% des dépôts sont repris par leurs auteurs suite à cette opération. Les 75% restants font l'objet d'une enquête par les agents constatateurs.

# COMMENT AUGMENTER LAPARTICIPATION CITOYENNE?

#### CONTEXTE

La malpropreté n'est ni une fatalité, ni 'l'affaire de la commune'. La malpropreté nous concerne tous.

En effet, si l'on considère que les services communaux chargés de la propreté publique ne peuvent intervenir partout et dans un même temps sur le territoire, il est important d'inciter le citoyen à participer à des actions améliorant la propreté. Une participation citoyenne qui peut même s'avérer valorisante pour tout qui devient partie prenante de l'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre, il importe de montrer aux citoyens le rôle qu'ils peuvent jouer, de les soutenir activement et de faciliter la participation. Les autorités locales ont un rôle important à jouer dans cette mobilisation citoyenne.

#### **AVANTAGES**

La participation citoyenne démultiplie les efforts des communes : chaque citoyen impliqué représente tout d'abord une aide concrète sur le terrain mais il est également un relais précieux de communication et de sensibilisation.

Les actions de participation en matière d'amélioration de la propreté publique sont également une opportunité pour les communes de renforcer les liens avec leurs citoyens.

#### POUR PASSER À L'ACTION

Pour favoriser et faciliter la participation citoyenne, Be WaPP a développé différents projets.

#### Voir:

• **Fiche-action n°20 :** Grand Nettoyage

• Fiche-action n°21 : Ambassadeurs de la Propreté

• **Fiche-action n°22 :** Organise ton ramassage

• **Fiche-action n°23 :** Rivières Plus Propres

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

En quelques années seulement, le **Grand Nettoyage** est devenu la plus **grande mobilisation citoyenne** de Wallonie. Il a lieu chaque année, idéalement au début du printemps, et permet, avant le réveil de la nature, de ramasser tous les déchets qui trainent au sol un peu partout. Outre l'aspect **opérationnel** et **concret** de l'action, c'est également l'opportunité pour les communes de **sensibiliser** leurs citoyens à la **problématique des déchets abandonnés dans l'espace public!** Programmé sur 4 jours, le Grand Nettoyage est l'occasion d'impliquer et de fédérer l'ensemble des acteurs de la commune : citoyens, écoles, entreprises, associations, clubs de sport, mouvements de jeunesse, etc.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les personnes qui souhaitent participer au Grand Nettoyage s'inscrivent via le <u>site internet</u> de Be WaPP. Une fois l'inscription validée, Be WaPP fait parvenir aux chefs d'équipes un kit de ramassage contenant le matériel adéquat pour ramasser les déchets en toute sécurité ainsi qu'un guide de ramassage pour organiser un Grand Nettoyage convivial et efficace!

La personne de contact renseignée comme 'Coordinateur Be WaPP' au sein de la commune reçoit une copie de toutes les inscriptions sur le territoire de la commune. Elle est chargée de reprendre contact avec les chefs d'équipes pour leur indiquer le lieu exact où les sacs de déchets récoltés peuvent être déposés pour un ramassage final par les services communaux.

Les sacs récoltés sont évacués par la commune selon les procédures en vigueur par type de sacs : blancs transparents pour le tout-venant et bleus pour les PMC.



#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Organisé par Be WaPP, le Grand Nettoyage mobilise **les citoyens, les écoles, les entreprises** et **les associations**. Le **'Coordinateur Be WaPP'**, est désigné par les instances communales. Il est un relais organisationnel précieux pour Be WaPP. Il est chargé de la communication vers les équipes inscrites, de l'organisation du ramassage des sacs de déchets et du rapportage de la quantité de déchets ramassés en fin d'opération. Les **agents communaux** gèrent quant à eux l'évacuation des sacs recoltés.

Afin de mobiliser un maximum de citoyens, Be WaPP met en place une **grande campagne de communication à l'échelle régionale!** Il n'en est pas moins important pour les communes de **communiquer au niveau local:** insertion d'un article sur le sujet dans le bulletin communal, affiches dans les bâtiments communaux, publication sur le site internet, etc. Pour aider les communes, Be WaPP met **un kit de communication générique et personnalisable** à leur disposition.

#### **AVANTAGES**

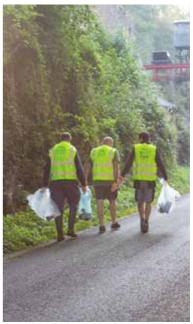
#### Une aide concrète et de terrain

- Parcourant voiries, chemins agricoles, sentiers et autres, les participants permettent de **nettoyer des endroits parfois peu empruntés par les agents communaux.** Ils représentent donc une vraie aide concrète pour les services communaux le temps d'un week-end.
- Un **formulaire de rapportage** est mis en ligne dès le premier jour du Grand Nettoyage pour que les participants et les communes y encodent le nombre de sacs récoltés.
- Le rapportage permet à Be WaPP d'avoir une vue globale et quantifiée de l'opération de ramassage. Il permet également aux communes de suivre l'évolution de leurs résultats et de les communiquer au public.

#### Conscientisation des citoyens

Le Grand Nettoyage a pour objectif de sensibliser le grand public à la malpropreté en le **rendant acteurs du changement** via le ramassage de déchets! Ainsi la commune implique ses citoyens dans la lutte contre la malpropreté. Couramment, suite à leur participation au Grand Nettoyage, des participants souhaitent **faire perdurer leur implication** dans le maintien de la propreté de leur commune et s'inscrivent comme **'Ambassadeur de la Propreté'** (voir fiche-action n°21). La commune peut bien entendu prendre l'initiative de recontacter tous les participants après l'opération pour les inciter à devenir des 'Ambassadeurs de la Propreté' ou les inviter à organiser des ramassages ponctuels (voir fiche-action n°22) durant l'année.





#### **CONSEILS**

#### Mobiliser tous les acteurs de la commune

Il est intéressant de contacter bien à l'avance les différents acteurs de la commune afin de mobiliser un maximum de personnes à participer : citoyens, écoles, mouvements de jeunesse, entreprises, associations, clubs de sports, etc. Des outils de communication sont mis à la disposition des communes afin de relayer l'information vers les publics concernés.

#### • Participer avec l'administration communale à l'action

Le Grand Nettoyage peut également prendre la forme d'un 'team building' pour le personnel communal afin de réunir l'ensemble des collaborateurs autour d'un objectif commun : le ramassage de déchets dans la commune. Enfin, la commune peut aussi remercier les participants au Grand Nettoyage de différentes manières pour leur implication.

### AMBASSADEURS DE LA PROPRETÉ

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Le concept d'**'Ambassadeur de la Propreté**' est un **projet collaboratif** qui vise à favoriser l'émergence d'une **conscience citoyenne** en faveur d'un **environnement plus propre** au bénéfice de tous. En devenant 'Ambassadeur de la Propreté', un citoyen s'engage à parrainer une rue ou un quartier et à en garantir la propreté tout au long de l'année.

Seuls ou en groupe, les Ambassadeurs adaptent librement la fréquence de leurs ramassages en fonction de la quantité de déchets constatée et de leurs disponibilités. Au-delà des actions concrètes de ramassage, les Ambassadeurs ont valeur d'exemple et sont source d'inspiration pour leur entourage et les autres citoyens. Équipés par Be WaPP, ils aident les communes dans leurs efforts pour garantir la propreté publique.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Lorsqu'un citoyen s'inscrit comme Ambassadeur sur le site de Be WaPP, deux possibilités existent :

- soit il s'inscrit seul ou il crée une équipe avec les personnes de son choix ;
- soit il rejoint une équipe existante.

L'Ambassadeur choisit ensuite les zones de son quartier qu'il souhaite maintenir propres et qui ne sont pas couvertes par d'autres Ambassadeurs. Lorsque son inscription est validée, il reçoit du matériel de ramassage, tels que des gants, un gilet de sécurité, une pince de ramassage, des sacs PMC et tout-venant ainsi qu'un guide pratique reprenant, entre autres, les conseils pour ramasser en toute sécurité.

Lors du processus d'inscription, l'Ambassadeur est également invité à signer une <u>charte</u> par laquelle il s'engage à agir en tant que citoyen responsable et à respecter quelques modalités de fonctionnement et règles de bon sens.

Après chacune de ses sorties, l'Ambassadeur est invité à informer Be WaPP du nombre de sacs qu'il a collectés.

Ce faisant, chacun peut ainsi avoir un aperçu global du travail accompli! À cet effet, un 'compteur de sacs ramassés' est disponible dans l'espace personnel de l'Ambassadeur sur le site de Be WaPP. Il permet d'encoder :

- le nombre de sacs tout-venant récoltés ;
- le nombre de sacs PMC récoltés ;
- le nombre de kilomètres parcourus ;
- les types de déchets ramassés.

Ces informations permettent également d'établir un compteur général à l'échelle de la Région et de valoriser le travail de l'ensemble des Ambassadeurs en Wallonie. Lorsque leur stock de sacs est épuisé, les Ambassadeurs ont la possibilité de recommander du matériel via leur espace personnel.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Tout le monde peut devenir Ambassadeur de la Propreté : citoyen, entreprise, école, association, chacun peut s'engager !

Les pouvoirs locaux sont un relais opérationnel indispensable au bon déroulement de ce projet collaboratif.

Concrètement, au sein de chaque commune wallonne, un 'Coordinateur Be WaPP' est désigné. Il s'agit de la personne de contact de Be WaPP qui a notamment pour tâche de coordonner l'action des Ambassadeurs de la Propreté mais aussi celle des volontaires actifs lors des journées de Grand Nettoyage (voir fiche-action n°20).

#### Le 'Coordinateur Be WaPP' est en charge des missions suivantes :

- approuver ou non l'inscription d'une équipe d'Ambassadeurs de la Propreté (la commune dispose d'un délai de 8 jours ouvrables pour signaler à Be WaPP si elle a de bonnes raisons de refuser l'Ambassadeur qui souhaite s'inscrire);
- prendre contact avec les Ambassadeurs de la Propreté afin de définir, en bonne entente, les modalités d'évacuation des sacs de déchets récoltés vers leur filière de traitement respective ;
- remercier et valoriser les Ambassadeurs de la Propreté afin de garder les troupes motivées. Une lettre signée du Bourgmestre ou de l'Échevin, un apéritif ou tout autre marque de soutien sera largement appréciée par ces personnes qui n'hésitent pas à donner régulièrement de leur temps et de leur personne pour améliorer le cadre de vie de tous.

La commune peut, si elle le désire, soutenir activement l'initiative des Ambassadeurs et inviter à son tour les citoyens à devenir Ambassadeurs via tous les moyens de communication dont elle dispose : article dans le bulletin communal, affiches, courrier, site web, réseaux sociaux, etc. Pour l'y aider, elle trouvera sur le site de Be WaPP une série d'outils sur mesure à intégrer dans sa propre communication

#### **RAPPORTAGE**

Grâce aux encodages réalisés par les Ambassadeurs, les communes peuvent quantifier le nombre de sacs ramassés par type de déchet, ainsi que le nombre de kilomètres parcourus. La commune peut ainsi suivre l'évolution de la propreté sur son territoire, mais surtout communiquer ces résultats auprès de sa population afin de valoriser l'action des Ambassadeurs de la Propreté.

#### **ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES**

À l'heure de boucler cette édition du Cahier de la Propreté, Be WaPP compte plus de <u>27.000 Ambassadeurs de la Propreté</u>.

Sur le groupe Facebook, créé par Be WaPP à l'attention des Ambassadeurs issus de toute la Wallonie, ceux-ci partagent astuces, résultats et mots d'encouragement. Rendez-vous sur le groupe 'Les Ambassadeurs de la Propreté Be WaPP' pour découvrir toute l'énergie et la motivation de ses membres.

### ORGANISE TON RAMASSAGE

#### CONCEPT ET OBJECTIFS

Située à mi-chemin entre le Grand Nettoyage (voir fiche-action n°20) et les Ambassadeurs de la Propreté (voir fiche-action n°21), l'opération 'Organise ton ramassage' permet aux citoyens qui le désirent d'organiser tous types de ramassage quand et où ils le souhaitent. Ces ramassages peuvent prendre différentes formes : un ramassage de déchets dans une zone prédéfinie, une Marche Plus Propre, un plogging ou encore un ramassage spécifique de mégots. Selon le type de ramassage organisé, un équipement adapté est fourni par Be WaPP, tant pour les participants que pour les organisateurs. Ces actions ponctuelles permettent à toute personne sensibilisée à la propreté publique de participer à son amélioration sans devoir attendre le Grand Nettoyage ou devenir Ambassadeur de la Propreté.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les personnes qui souhaitent organiser un ramassage ponctuel s'inscrivent sur le site internet de Be WaPP, via la page 'l'organise un ramassage', en tant que chef d'équipe. Il convient tout d'abord de choisir le type de ramassage souhaité de manière à obtenir le matériel adapté. À titre d'exemple, s'il s'agit d'un ramassage spécifique de mégots, le matériel mis à disposition sera le suivant : un tube gradué en plastique permettant de quantifier tous les mégots récoltés, des cendriers de poche, un déguisement de mégot géant ou encore un cendrier à votes et des sacs poubelles tout-venant. Ce kit sera livré à l'adresse voulue et sera repris gratuitement après la tenue de l'événement. En fonction du type de matériel mis à disposition, celui-ci sera soit offert (gilets fluos, gants, cendriers de poche) ou prêté (tube gradué, costume, cendrier à votes).

#### ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

Les actions ponctuelles de ramassage peuvent être organisées par tout un chacun, qu'il s'agisse de citoyens, d'associations, de clubs sportifs, d'entreprises, d'écoles, etc.

Le '<u>Coordinateur Be WaPP</u>', personne de contact de Be WaPP au sein de la commune, est informé de l'organisation de toute action de ramassage. Il est chargé de prendre contact avec l'organisateur du ramassage pour l'informer des modalités pratiques relatives à l'évacuation des sacs de déchets récoltés.

Après le ramassage, les communes sont chargées de l'évacuation des sacs récoltés sur leur territoire, en veillant à garder séparés les flux de déchets tout-venant et PMC.

À l'issue de son événement de ramassage, l'organisateur est invité à communiquer à Be WaPP le nombre de sacs qui auront été collectés par les participants. De son côté, la commune peut remercier et valoriser les organisateurs de ramassages ponctuels via un simple message, une lettre ou selon toute autre modalité de son choix.

#### **AVANTAGES**

Les actions ponctuelles de ramassage offrent une grande flexibilité d'organisation. Pour les communes, il s'agit d'une opportunité d'intégrer ce type d'action à leur propre calendrier d'activités. Ainsi, lors de festivités locales, un éventuel ramassage de déchets peut être aisément et parallèlement organisé à une sensibilistion aux 'actions citoyennes'. La facilité d'organiser des actions de ramassage peut également être mise en avant par les communes auprès des différentes associations présentes sur leur territoire. Ces actions permettent de resserrer les liens avec la population tout en améliorant la propreté publique.

## RIVIÈRES PLUS PROPRES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Savez-vous que près de **80% des déchets marins proviennent de l'activité terrestre** et qu'ils y ont été charriés par les rivières ? Ce simple chiffre témoigne de l'ampleur du phénomène et de l'importance de retirer les déchets des rivières avant qu'il ne soit trop tard. Depuis plus de 20 ans, les **Contrats de Rivière** sensibilisent les riverains et promeneurs à la **problématique des déchets dans et en bordure de cours d'eau.** 

Dans le cadre des opérations de ramassage des déchets sauvages que Be WaPP soutient, une collaboration structurelle avec les Contrats de Rivière, **pour nettoyer berges et cours d'eau**, a vu le jour. Que ce soit lors du Grand Nettoyage (voir fiche-action n°20) ou tout au long de l'année, il est possible de participer à ce type d'action. Ces dernières sont clairement identifiables sur la <u>carte interactive</u> proposée par Be WaPP sur son site internet. Le **nettoyage** des berges et cours d'eau est **encadré par les Contrats de Rivière**, car cette opération nécessite une **expérience** et une **connaissance** approfondies des **réalités du terrain** en matière de respect de la faune et de la flore ainsi que des contraintes élémentaires de sécurité (zones de crues et zones sécurisées).





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les communes ont ainsi la possibilité, en collaboration avec les Contrats de Rivière et Be WaPP, d'organiser des opérations **Rivières Plus Propres** ouvertes au public. Les communes qui souhaitent organiser ce type d'activité sont invitées à **contacter le Contrat de Rivière compétent** qui sélectionnera les zones qui peuvent être nettoyées.

Pour la facilité et la sécurité des participants, Be WaPP met à la disposition exclusive des Contrats de Rivière et des communes partenaires un kit complet de ramassage. Ce kit a été développé en collaboration avec Aer Aqua Terra, une asbl active dans le nettoyage de rivières depuis de nombreuses années. En plus du matériel habituel de ramassage, ce kit contient tout l'équipement spécifique nécessaire : waders (combinaisons étanches) et cuissardes, gants et sous-gants imperméables, griffe pour attraper les déchets, porte-sac, bâche, bassines, une barque et un canoë. Le jour J, le ramassage sera encadré par un professionnel des Contrats de Rivière. Il faut cependant que toutes les conditions de sécurité soient réunies en termes de météo et de risques de crues notamment. Le matériel est prêté à la commune ou au Contrat de Rivière pour la durée du ramassage. Il est livré et récupéré gratuitement par un prestataire de Be WaPP. Le matériel doit être nettoyé et séché avant d'être rendu.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

L'opération Rivières Plus Propres est accessible à tous les citoyens qui le désirent sous réserve d'un encadrement du Contrat de Rivière compétent. Les citoyens peuvent découvrir les opérations de nettoyage organisées près de chez eux sur le site de Be WaPP, s'y inscrire et venir prêter mains fortes .

Les Contrats de Rivière reçoivent une feuille de rapportage spécifique à renvoyer à Be WaPP. Celle-ci reprend, entre autres, le nombre et le type de sacs ramassés, ainsi que la distance parcourue.

Le 'Coordinateur Be WaPP' est quant à lui chargé du ramassage des sacs de déchets et de leur acheminement vers leur filière respective de traitement ou de recyclage.

#### **AVANTAGES**

Les voies fluviales, qu'elles soient gérées par les communes ou la Région, sont des zones compliquées à nettoyer, d'une part par leur accessibilité, mais aussi de par la faune et la flore qui y sont présentes. Pourtant, de nombreux déchets s'y retrouvent, qu'ils y soient délibérément abandonnés ou qu'ils y soient amenés par le vent ou le courant. L'opération 'Rivières Plus Propres' permet donc aux communes de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de Be WaPP et des Contrats de Rivière.

# COMMENT AMÉLIORER LA PROPRETÉ PARLE SPORT ?

#### CONTEXTE

Pratiquer son activité sportive à l'extérieur, dans un environnement propre et ressourçant, est le souhait de tout sportif! Malheureusement, les bois, chemins et sentiers de randonnée ne sont pas toujours exempts de déchets. Dès lors, pourquoi ne pas équiper les sportifs afin de leur permettre de ramasser les déchets qu'ils croisent sur leurs parcours? Un petit coup de pouce bien apprécié par les communes pour lesquelles ces parcours sont souvent plus difficiles d'accès.

#### **AVANTAGES**

Marcheurs et coureurs, qu'ils soient réguliers ou occasionnels, parcourent de nombreux kilomètres chaque année. Que ce soit pour découvrir de nouveaux coins de nature ou pour varier leur terrain d'entraînement, ils empruntent de nombreux chemins et sentiers. Ils sont donc les plus susceptibles de repérer facilement les déchets sauvages. De plus, leur goût pour l'exercice en plein air fait qu'ils sont soucieux de préserver la nature qu'ils aiment parcourir. Grâce aux équipements de Be WaPP, ils peuvent contribuer facilement à l'amélioration de la propreté publique et ainsi venir en renfort des équipes communales. Terrains pentus, chemins isolés, forêts : ils passent partout ! En encourageant les initiatives sportives locales, les communes travaillent sur deux aspects : l'image de leur commune, active et plus propre, et la satisfaction des citoyens.

Au-delà de l'impact positif sur l'environnement, le ramassage de déchets est également une manière de favoriser la prise de conscience et le changement de comportement des participants et des personnes qui croiseront leur chemin.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour allier sport et amélioration de la propreté publique, Be WaPP a développé différents formats de ramassages, accompagnés de matériel spécifique.

#### Voir:

• **Fiche-action n°24 :** Plogging

• Fiche-action n°25: Marche Plus Propre

• **Fiche-action n°26 :** Marche Adeps Plus Propre

#### PLOGGING

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Le plogging est un concept qui permet d'allier la pratique du jogging à un ramassage de déchets. En collaboration avec Be WaPP, chaque citoyen qui le désire peut organiser un plogging dans sa région. Outre le support organisationnel et la fourniture de matériel de communication, Be WaPP a développé, avec le concours de l'entreprise wallonne Can-Guru, un sac ventral spécialement adapté à la course à pied. Celui-ci permet aux coureurs d'exercer leur activité sportive de façon agréable tout en ramassant les déchets sauvages. Pour le confort des sportifs, des stations de délestage sont également mises à leur disposition pour leur permettre de se débarrasser des déchets ramassés tous les 3 kilomètres environ.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour bénéficier du matériel adéquat en prêt, les citoyens qui souhaitent organiser un plogging <u>s'inscrivent</u> sur le site internet de Be WaPP. Le matériel est livré et repris gratuitement à une adresse définie par l'organisateur. Ce kit de plogging contient le matériel de ramassage (gants, gilets de sécurité et sacs de plogging), une bâche de communication ainsi que les stations de délestage qui permettront aux sportifs de vider leur sac de manière régulière. Ces stations sont composées d'un double support pour sacs-poubelle (pour le sac de déchets tout-venant et le sac PMC), de sacs-poubelle, d'un bac pour les déchets en verre ainsi que d'un panneau explicatif.

À la fin du plogging, l'organisateur communique le nombre de sacs qui auront été récoltés via son espace personnel sur le site de Be WaPP. Les sacs sont alors évacués par la commune selon les modalités qui auront été convenues au préalable entre l'organisateur et le 'Coordinateur Be WaPP' au sein de la commune.





#### ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

Tout le monde peut organiser un plogging : citoyens, associations, entreprises, clubs sportifs, etc. Les organisateurs sont en contact avec Be WaPP pour l'organisation pratique et avec la commune pour l'évacuation des sacs de déchets récoltés.

Dès qu'un plogging est encodé sur le site de Be WaPP, la commune en est automatiquement informée. Elle peut donc, à ce moment, prendre contact avec l'organisateur afin de convenir d'un endroit où les sacs seront déposés.

Lorsqu'un plogging est organisé, les agents communaux sont chargés de l'évacuation des sacs de déchets. Il est important de rappeler qu'il convient d'évacuer les déchets triés (PMC et tout-venant) selon les filières appropriées.

#### **AVANTAGES**

Le plogging fédère les participants autour du sport et de l'environnement, deux préoccupations d'intérêt général, synonymes de bien-être, de santé et de cohésion sociale.

Grâce au matériel mis au point et prêté par Be WaPP, les ploggings sont faciles à organiser : ils peuvent être adaptés selon le public, le terrain pratiqué ou encore selon la saison. Festivités locales, activités scolaires, initiatives citoyennes : les opportunités d'organiser un plogging sur le territoire local sont nombreuses. Sachant que les participants au plogging parcourent des voiries et chemins parfois peu empruntés par les agents communaux, ils représentent donc une réelle aide concrète pour les services communaux ! Une bonne raison pour les communes de mettre ce type d'activité en avant auprès des différents acteurs locaux à la recherche d'activités ayant un impact sociétal.

Le rapportage permet à Be WaPP d'avoir une vue globale et quantifiée des quantités de déchets retirées de la nature. Les communes peuvent bien entendu utiliser ces données dans leur communication envers leurs citoyens.

## MARCHE PLUS PROPRE



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Chaque année, de nombreuses marches sont organisées dans nos belles contrées. Pour **donner un coup d'éclat** aux parcours empruntés, les organisateurs peuvent opter pour une **Marche Plus Propre** et ainsi disposer gratuitement d'un dispositif proposé par Be WaPP.

Sacs adaptés pour ramasser les déchets, stations de délestage pour vider son sac de marche durant le parcours, communication pour promouvoir la Marche Plus Propre : Be WaPP fournit **une solution clé en main** pour garantir le succès de l'événement.

Pour le confort des marcheurs, des sacs de marche sont mis à leur disposition, ainsi que des stations de délestage qui leur permettent de se débarrasser de leurs déchets tous les 3 kilomètres environ. En prêtant du matériel aux organisateurs de marches, Be WaPP permet aux amoureux de la nature de maintenir propres les parcours qu'ils empruntent!





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les citoyens qui souhaitent organiser une Marche Plus Propre <u>s'inscrivent</u> sur le site internet de Be WaPP. Le matériel prêté par Be WaPP est livré et repris gratuitement à l'adresse indiquée par l'organisateur. Ce kit contient le matériel de ramassage (gants, gilets de sécurité et sacs de marche), une bâche de communication et des stations de délestage composées d'un double support (pour les sacs-poubelle PMC et tout-venant), de sacs-poubelle, d'un bac pour les déchets en verre et d'un panneau explicatif.

À la fin de l'événement, l'organisateur communique les résultats de la Marche Plus Propre (nombre de sacs collectés) via <u>son espace personnel</u> sur le site de Be WaPP. Les sacs récoltés sont évacués par la commune selon les procédures en vigueur par type de sacs : blancs transparents pour le tout-venant et bleus pour les PMC.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Tout le monde peut organiser une Marche Plus Propre : citoyens, associations, entreprises, clubs sportifs, etc. Les organisateurs seront en contact avec Be WaPP pour l'organisation pratique et avec la commune, en la personne du 'Coordinateur Be WaPP', pour l'évacuation des sacs de déchets récoltés.

#### **AVANTAGES**

Sachant que les participants parcourent des voiries et chemins parfois peu empruntés par les agents communaux, ils représentent une aide concrète pour les services communaux !

Grâce au matériel mis au point et prêté par Be WaPP, il est très simple pour un organisateur de marche de faire évoluer son événement en une Marche Plus Propre et de sensibiliser le public à la malpropreté en les rendant acteurs du changement via le ramassage de déchets! Participer à une Marche Plus Propre peut également déboucher sur la volonté des participants de faire perdurer leur implication dans le maintien de la propreté de leur commune et de s'inscrire comme 'Ambassadeur de la Propreté' (voir fiche-action n°21). En mettant en avant cette possibilité de Marche Plus Propre, l'administration met toutes les chances de son côté pour augmenter sa communauté d'Ambassadeurs et ainsi disposer d'une aide supplémentaire pour le maintien de la propreté sur son territoire.

Le rapportage permet à Be WaPP d'avoir une vue globale et quantifiée des déchets ramassés.

Il est également possible pour les organisateurs des Marches Adeps de bénéficier du kit Marche Plus Propre' (voir fiche-action n°26).



# MARCHE ADEPS PLUS PROPRE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

L'Adeps, sous l'appellation 'Points Verts', organise chaque année en Wallonie près de 1.000 marches réunissant plus de 700.000 participants. Dans le cadre d'un partenariat rendu officiel en janvier 2020 entre Be WaPP et l'Administration générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les organisateurs de marches Adeps qui souhaitent proposer à leurs participants de ramasser des déchets le long des parcours reçoivent un kit Marche Plus Propre composé de matériel de ramassage et de communication. Ce kit est mis à la disposition des organisateurs via le délégué Adeps dont ils dépendent et est à retirer en même temps que le kit classique de l'Adeps.

Pour le confort des marcheurs, des stations de délestage leur permettent de se débarrasser de leurs déchets tous les 3 kilomètres environ. En prêtant du matériel aux organisateurs de marches Adeps, Be WaPP permet aux amoureux de la nature de maintenir propres les parcours qu'ils empruntent!



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour organiser une Marche Adeps Plus Propre et recevoir le matériel approprié, l'organisateur de la marche prend contact avec l'Adeps afin de vérifier la disponibilité du kit chez son délégué. Après accord du délégué, l'organisateur prend ensuite contact avec la commune, en la personne du 'Coordinateur Be WaPP', afin de convenir des modalités d'évacuation des sacs collectés.

Le kit de matériel prêté par Be WaPP est remis à l'organisateur par son délégué. Il contient le matériel de ramassage (gants, gilets de sécurité et sacs de marche), les stations de délestage, soit un double support (pour les sacs PMC et tout-venant) ainsi que des sacs-poubelle, des bacs pour les déchets en verre, un panneau explicatif et une bâche de communication.

À la fin de l'événement, l'organisateur communique à Be WaPP les résultats de la Marche Adeps Plus Propre' (nombre de sacs collectés). Les sacs récoltés sont évacués par la commune selon les procédures en vigueur par type de sacs : blancs transparents pour le tout-venant et bleus pour les PMC.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Grâce à ce partenariat vertueux avec l'Adeps, Be WaPP donne les moyens, tant aux organisateurs qu'aux participants, d'améliorer la propreté des chemins et sentiers parcourus.

Après la Marche Adeps Plus Propre, les agents communaux sont chargés de l'évacuation des sacs de déchets, rassemblés à l'endroit convenu avec l'organisateur.

#### **AVANTAGES**

Les participants aux Marches Adeps Plus Propres parcourent des voiries et chemins parfois peu empruntés par les agents communaux. Ils représentent donc une aide concrète pour les services communaux. Le succès des marches Adeps et leur récurrence offrent aux communes concernées une vraie force d'action pour améliorer la propreté publique.

L'organisateur d'une telle marche peut récupérer son kit directement chez son délégué de l'Adeps. Cette facilité logistique peut être mise en avant auprès des organisateurs afin de les inciter à opter pour cette formule et ainsi donner une dimension supplémentaire à leurs 'Points Verts'.

Participer à une Marche Adeps Plus Propre peut également déboucher sur la volonté des participants de faire perdurer leur implication dans le maintien de la propreté de leur commune et de s'inscrire comme 'Ambassadeur de la Propreté' (voir fiche-action n°21). En mettant en avant cette possibilité de Marche Plus Propre auprès des organisateurs de 'Points Verts', l'administration met toutes les chances de son côté pour augmenter sa communauté d'Ambassadeurs et ainsi disposer d'une aide supplémentaire pour le maintien de la propreté sur son territoire.

Le rapportage qui suit la Marche Adeps Plus Propre est une occasion pour la commune de communiquer : elle peut ainsi valoriser l'initiative des organisateurs auprès du grand public, remercier les participants pour les résultats obtenus, sensibiliser ses citoyens à la propreté publique et les informer des autres initiatives possibles telles que le plogging (voir fiche-action n°24), les Marches Plus Propres (voir fiche-action n°25), les 'Ambassadeurs de la Propreté' (voir fiche-action n°21) ou encore le 'Grand Nettoyage' (voir fiche-action n°20).

# COMMENT GÉRER LES INCIVILITÉS AUTRES QUE CELLES LIÉES AUX DÉCHETS?

#### CONTEXTE

Certaines incivilités ne sont pas directement liées à la production de déchets mais sont cependant à l'origine de situations de malpropreté passibles d'amendes. Ainsi, les nuisances telles que les déjections canines, les mictions, les graffitis ou l'affichage sauvage sont particulièrement présentes en milieu urbain. Chacune de ces incivilités peut faire l'objet d'actions de prévention et de mesures curatives adaptées au territoire communal concerné. Ainsi, chaque commune pourra également adopter des mesures répressives pour lutter contre ces nuisances dont les conséquences se manifestent à des degrés divers.

Les déjections canines et mictions humaines posent des problèmes en termes de :

- dégradation du cadre de vie ;
- mauvaises odeurs ;
- souillures des espaces publics et gêne pour les usagers ;
- risques de transmission de bactéries et parasites ;
- voire même, risques de chute.

Les tags, graffitis et affichages sauvages participent essentiellement à la dégradation du cadre de vie et peuvent contribuer à créer un sentiment d'insécurité au sein de la population. Dans tous les cas, ces nuisances génèrent des coûts importants liés au nettoyage des zones souillées, sans parler des investissements liés à l'acquisition de matériel technique de nettoyage ou à l'installation d'équipements spécifiques.

#### **AVANTAGES**

Mener des actions de prévention et de lutte contre ces types de nuisances vise à préserver le cadre de vie et la salubrité publique ainsi qu'à renforcer la cohésion sociale. Dans le cas particulier des déjections canines et mictions humaines, la mise en place de dispositifs adaptés contribue à maintenir un environnement sain et propre, ce qui participe également à l'image positive d'une ville ou d'une commune. De plus, ces solutions (souvent techniques) évitent de stigmatiser certaines catégories de citoyens et peuvent aussi prévenir les conflits de voisinage. La lutte contre les graffitis permet également d'éviter que s'installe un sentiment d'insécurité au sein de la population.

Enfin, chaque action de prévention qui engendre les effets escomptés permet aux agents communaux de se consacrer à d'autres tâches plus valorisantes et ce, dans l'intérêt de tous. Ce temps de travail pourra ainsi être consacré à l'embellissement des lieux publics plutôt qu'à lutter contre les incivilités.

#### POUR PASSER À L'ACTION

Différentes actions de lutte contre les incivilités autres que celles liées aux déchets ont été développées par Be WaPP.

#### Voir:

- **Fiche-action n°27 :** Déjections canines
- Fiche-action n°28: Mictions sauvages
- Fiche-action n°29: Tags, graffitis et affichages sauvages

# DÉJECTIONS CANINES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Comme on s'en doute, l'ampleur du phénomène des déjections canines est étroitement liée au nombre de chiens présents sur un territoire donné. En 2019, la Belgique enregistrait 1.320.000 chiens¹ avec des variations régionales assez marquées puisque la Wallonie et la région de Bruxelles-Capitale comptent 13 chiens pour 100 habitants, la Flandre 8².

Sachant qu'un chien en bonne santé défèque une à deux fois par jour, cela permet d'estimer les quantités d'excréments qui peuvent se retrouver dans la nature ou déposés malencontreusement sur les trottoirs, dans les parcs, les aires de jeux et autres espaces publics s'ils ne sont pas ramassés par les propriétaires des canidés. Les désagréments engendrés par les déjections canines font l'objet de nombreuses plaintes, en particulier en milieu urbain. Elles sont souvent citées comme la première cause de malpropreté lors des enquêtes et consultations citoyennes organisées sur ce sujet.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Différentes actions peuvent être envisagées sur plusieurs axes :

#### La communication / sensibilisation :

- publication d'articles dans le bulletin communal et sur le site web de la commune rappelant les obligations des propriétaires de chiens, un inventaire des équipements mis à leur disposition (ex : cartographie des canisites et distributeurs de sacs) et ce à quoi ils s'exposent en cas de non-respect du règlement ;
- dépôt de dépliants dans des endroits ciblés (ex : salles d'attente des vétérinaires, magasins pour animaux, offices du tourisme) rappelant, en plus des informations ci-dessus, les consignes d'élimination des sacs de déjections canines;
- placement de panneaux de sensibilisation invitant les propriétaires de chien à respecter la propreté de l'espace public. Ces panneaux sont généralement placés dans les rues ou les lieux de promenade fort fréquentés.
- marquage au sol 'Trottoir PAS crottoir' invitant les propriétaires de chiens à se comporter de manière civique.

1. Source: https://fediaf.org/images/FEDIAF\_facts\_and\_figs\_2019\_cor-35-48.pdf 2. Source: https://fr.vivat.be/quotidien/societe/les-chiens-et-les-chats-des-belges\_1598

#### L'infrastructure et l'équipement :

- aménagement de canisites (ou canisettes) permettant aux chiens de se soulager dans un espace confiné;
- placement de distributeurs de sacs à déjections canines (biodégradables de préférence), certains étant équipés d'une poubelle intégrée ;
- mise à disposition de poubelles spécifiques permettant l'évacuation des sachets de déjections canines ;
- investissement dans une machine conçue pour le ramassage des déjections canines (ex : aspirateur de rue).

#### La participation:

• L'ensemble des moyens déployés par les communes visent à obtenir l'engagement individuel des propriétaires de chien à respecter la propreté publique.

#### La gestion de l'espace :

• L'aménagement d'un parc à chiens remplit une double fonction : il constitue une zone récréative pour les chiens qui peuvent s'y débattre en toute liberté et il limite leurs déplacements dans un périmètre bien défini, de sorte que les déjections sont concentrées en un même lieu.

#### La répression :

• Le recours aux sanctions reste le moyen ultime de faire 'entendre raison' aux propriétaires de chien 'inciviques' dès lors qu'ils sont pris, eux et leur chien, en flagrant délit sur l'espace public. En effet, tout propriétaire de chien n'ayant pas sur lui un sac destiné à recueillir les déjections de son animal s'expose à une amende.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Au sein de l'administration communale, plusieurs services seront mobilisés pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des actions :

- le service communication : pour développer des supports de sensibilisation adéquats ;
- le service propreté : pour l'organisation des tournées de nettoyage et le maintien de la propreté ;
- le service travaux : pour acquérir et installer le matériel ou les équipements spécifiques ;
- les agents constatateurs, inspecteurs, agents de quartier et gardiens de la paix : pour toute action de sensibilisation et de répression à l'égard des propriétaires de chien inciviques.

Différents relais peuvent également être mobilisés afin de sensibiliser les propriétaires de chien. C'est notamment le cas des vétérinaires, clubs canins, refuges pour animaux, SPA (Société Protectrice des Animaux), magasins pour animaux (alimentation, soins, etc.) et offices du tourisme.

#### **AVANTAGES**

La plupart des Plans Locaux de Propreté (voir fiche-action  $n^{\circ}6$ ) consacrent généralement une ou plusieurs actions à la problématique des déjections canines afin de limiter les principaux désagréments qui y sont associés, à savoir :

- une nuisance visuelle et olfactive ;
- une atteinte au vivre-ensemble : le manque de civisme de quelques-uns pouvant déboucher sur une forme de stigmatisation des propriétaires de chien, voire même sur un rapport conflictuel avec ces derniers ;
- un risque sanitaire lié à la présence de bactéries, virus et/ou parasites qui peuvent être vecteurs d'agents pathogènes ;
- un risque de glissade ou de chute, spécialement pour les personnes âgées.

Pour déterminer quelles infrastructures seront les plus appropriées et en quels lieux elles devront être implantées, rien de tel qu'un diagnostic de terrain. Ce diagnostic pourra prendre différentes formes :

- l'observation directe sur le terrain par les agents communaux ;
- les actions d'évaluation et de comptage via l'application Clic-4-WaPP;
- une enquête auprès des propriétaires de chiens et/ou des citoyens du quartier.

# 28

## MICTIONS SAUVAGES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Dans la plupart des villes de Belgique et de Wallonie, **faire ses besoins sur la voie publique** constitue une **incivilité passible d'une amende** administrative. Cette pratique, qui concerne prioritairement la gent masculine, est surtout observée dans certains lieux ou quartiers qui rassemblent des établissements festifs ou qui offrent des recoins propices aux mictions sauvages.

À noter qu'en l'absence de toilettes publiques dignes de ce nom, une problématique afférente aux déjections humaines peut également survenir tant pour les gens de passage que pour les personnes sans domicile fixe qui sont acculées à faire leurs besoins naturels in situ.

Autre contexte : même constat. Dans les communes où le transport routier est important, des espaces et aires de stationnement plus ou moins autorisés peuvent également devenir le théâtre de telles pratiques.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Généralement, la solution la plus fréquemment adoptée par les communes, consiste à **augmenter le nombre de toilettes publiques** et à rendre leur **accès gratuit**, le cas échéant. Ces sanisettes peuvent également fonctionner de manière automatique en prévoyant un nettoyage complet après chaque passage : non seulement la cuvette est brossée, nettoyée et désinfectée mais le sol est aussi lavé. Évidemment, cette solution technologique a un coût élevé (de l'ordre de 125.000 euros par installation) mais elle est particulièrement efficace.

Le sujet des mictions sauvages est relativement peu abordé dans les communes. Voici un petit tour d'horizon d'autres dispositifs expérimentés, voire pérennisés, dans différentes villes d'Europe :

- À Berlin, **un partenariat 'Ville-Café'** a été mis en place : les établissements partenaires apposent un autocollant 'toilettes gratuites' sur leur devanture et, en contrepartie la Ville verse une contribution de fonctionnement aux cafetiers ;
- À Hambourg, la ville lutte contre les incivilités en appliquant un **produit hydrofuge** sur les murs qui renvoie l'urine sur les chaussures des indélicats. D'autres villes françaises comme Bordeaux ont expérimenté ce dispositif mais ont dû y renoncer en raison de son coût : près de 58 euros par m²;
- Dans le registre de l'arroseur/arrosé, la Mairie de Toulouse a installé des **dispositifs anti-urine** à certains endroits stratégiques du centre-ville. Des plaques de tôle sont placées de façon ponctuelle à certains endroits problématiques avec un effet repoussoir, mais avec le risque de déplacer le problème ailleurs ;
- À Nantes et à Paris, un **dispositif d'uritrottoirs** a été mis en place. Il est constitué d'un bac-réservoir contenant de la paille, surmonté d'un bac à fleurs. Autrement dit, l'urine est revalorisée en alimentant directement des jardinières intégrées dans ces urinoirs.

À l'heure des Smart cities, il peut être intéressant de promouvoir une application qui affiche la toilette la plus proche, ainsi que le parcours pour y accéder. C'est dans cette optique que l'application **WC ASAPP** a été développée puisqu'elle permet de trouver les toilettes les plus proches, rapidement, tout en donnant l'opportunité à l'usager de donner une 'note' quant à l'endroit où il a pu se soulager.

À noter également les panneaux, parfois humoristiques, apposés par certaines communes pour dissuader les auteurs de mictions sauvages.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

L'implantation de toilettes publiques – ou tout autre dispositif de prévention des mictions humaines - dans un quartier urbain nécessite au préalable une concertation avec les principaux intéressés à savoir les commerçants et les riverains.

Dans les villes à vocation estudiantine, l'implication d'établissements scolaires et de représentants de cercles étudiants pourrait également être envisagée.

Ajoutons que lors de l'installation de toilettes publiques dans le cœur historique de la Ville, certains services communaux devront également être impliqués dès lors que les lieux pressentis pour accueillir ces toilettes présentent un intérêt patrimonial et touristique.

Rappelons également que l'implantation de toilettes publiques est liée à des contraintes techniques de raccordement à l'eau et à l'électricité. Une telle action mobilisera des moyens humains techniques et logistiques à ne pas sous-estimer.

#### **AVANTAGES**

Comme l'urine occasionne une nuisance décelable par son odeur forte très caractéristique, elle peut engendrer des désagréments, voire des conflits de voisinage auxquels la commune devra tôt ou tard faire face.

Lutter contre les mictions sauvages permet de contribuer à la salubrité de l'espace public et au maintien d'une forme de 'paix sociale'.

Pour les villes à vocation touristique, la prévention de cette nuisance contribue également à la bonne image de la ville auprès des visiteurs.

# TAGS, GRAFFITIS ET AFFICHAGES SAUVAGES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Tantôt perçu comme un **acte de vandalisme**, tantôt comme un **mode d'expression artistique**, le graffiti n'en constitue pas moins, pour les propriétaires concernés, une **nuisance majeure**. Depuis leur apparition, la lutte contre les tags et graffitis s'est organisée afin de prévenir ou d'éradiquer leur multiplication sur les murs et autres supports présents dans les lieux publics et privés.

Le phénomène des tags, graffitis et autre affichages sauvages n'échappe pas à l'adage selon lequel **'la saleté** attire la saleté'. Chaque acte d'incivisme en appelant de manière quasi automatique un autre.

La majorité des communes urbaines ou semi-urbaines qui sont confrontées à ce phénomène ont pris des mesures pour l'enrayer, estimant qu'il était à l'origine d'une **dégradation du cadre de vie**.

Si la plupart des communes se sont dotées d'un service de détagage systématique du mobilier urbain et des murs des bâtiments publics ou privés, certaines ont pris des mesures visant à reconnaître le graffiti comme œuvre d'art à part entière.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

#### Les solutions préventives :

- le placement de **panneaux de libre expression** destinés à recevoir les affiches qui ne nécessitent aucune autorisation permet d'éviter, ou du moins de limiter, l'affichage sauvage ;
- pour reconnaître le tag et le graffiti comme mode d'expression artistique, certaines communes mettent à la disposition des artistes urbains des murs sur lesquels ils peuvent laisser libre cours à leur imagination;
- il est possible de **créer des synergies avec des artistes** et leur permettre de 'décorer' différents **supports urbains** qui font régulièrement l'objet de vandalisme tels que les bulles à verre, les poubelles, les bornes électriques ou encore les boxes à vélos ;

• enfin, la prévention peut également passer par des **solutions techniques** telles que le recours à des **produits anti-graffiti** visant à décourager les graffeurs de s'adonner à leur art. Il s'agit généralement de traiter des supports bruts non peints (béton, pierre, brique) pour leur donner un aspect de surface peu propice au dessin ou à la peinture. Cette alternative est relativement peu répandue dans la mesure où elle représente un investissement important en termes de moyens humains et matériels.

#### Les solutions curatives :

- si la **solution préventive** est souhaitable, elle n'est pas toujours applicable dans la pratique. La solution la plus courante est donc **curative**, afin de réagir au coup par coup aux nuisances signalées auprès des autorités communales. Il leur appartiendra de recourir à différentes **solutions techniques adaptées** en fonction du type de support à traiter;
- pour **éliminer les tags et graffitis** des supports bruts non peints, deux méthodes sont possibles : la première consiste à brosser, gratter, poncer ou décaper à l'aide de projections d'abrasifs (gommage, hydrosablage, etc.). La seconde méthode vise à utiliser des produits de nettoyage de type décapants chimiques, si possible doux et biodégradables ;
- pour les supports peints, l'opération est plus complexe puisqu'il s'agira d'éviter l'élimination de la peinture existante par un traitement de type physique ou chimique, nécessitant au besoin l'usage d'un nettoyant spécifique;
- d'autres techniques telles que l'eau chaude sous pression ou encore le recouvrement des tags et graffitis par une nouvelle couche de peinture peuvent également être envisagées.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La mise en place d'actions visant à **promouvoir le tag et le graffiti** en tant que forme d'**expression artistique** se déroule généralement dans le cadre de projets impliquant des acteurs reconnus par les autorités communales (ex : Maisons de Jeunes, Centres culturels, écoles) à l'occasion d'activités 'encadrées' lors de stages de street art ou d'ateliers de customisation. Ces actions peuvent être menées en y associant des graffeurs professionnels.

Pour ce qui concerne les **solutions curatives**, la plupart des communes mettent à la disposition des citoyens un **service dédié** au traitement des tags et graffitis qu'il convient de faire connaître. Elles préconisent généralement une procédure en deux temps en invitant les propriétaires de biens tagués à :

- porter plainte auprès de la police locale. En effet, le Règlement général de police stipule habituellement qu'il est défendu de souiller, de détériorer tout bâtiment, objet servant à la décoration de la voie publique. Dès lors, toute infraction est susceptible d'une amende administrative, pour peu que le graffeur incivique puisse être identifié;
- compléter un formulaire (en ligne) permettant de prévenir le service Propreté Publique, ou la cellule anti-tag de la commune. Les citoyens ont généralement la possibilité de contacter ce service par téléphone.

Les communes peuvent décider de travailler avec un **prestataire externe** ou procéder elles-mêmes aux **opérations de traitement** des tags et graffitis. Elles peuvent également faire appel à leur **intercommunale de gestion des déchets** lorsque celle-ci dispose d'un service mutualisé de 'détagage' qui pourra intervenir à la demande. Enfin, l'application **FixMyStreet Wallonie** (voir fiche-action n°18) permet de signaler la présence de tags au même titre que les autres incivilités.

#### **AVANTAGES**

Les tags, graffitis et affichages sauvages sont assimilés à des actes d'incivisme car ils perturbent l'ordre public par la pollution visuelle et environnementale qu'ils génèrent. Ils engendrent aussi un sentiment d'insécurité et de malpropreté. Leur présence pourrait aussi être perçue par la population comme le signe d'une mauvaise gestion de la part des autorités communales.

Par conséquent, un traitement rapide participe à l'amélioration du cadre de vie et contribue à recréer un sentiment de sécurité dans la population. En revanche, la mise à disposition d'espaces d'expression dédiés aux tags et graffitis permet une réappropriation et une valorisation de l'espace urbain dans le respect et la bienveillance de chacun.

# COMMENT TROUVER DU MATÉRIEL AYANT PROUVÉ SON EFFICACITÉ ?

#### CONTEXTE

Tant pour l'efficacité que pour la sécurité, s'équiper du matériel adéquat est indispensable pour bon nombre d'activités. Il en va de même quand il s'agit d'œuvrer à l'amélioration de la propreté publique : du mauvais matériel entraverait les efforts déployés, mettrait à mal la motivation des participants ou pire, pourrait nuire à leur intégrité physique.

Au fil des années, l'expertise qui s'est constituée au sein de Be WaPP a permis le développement d'un certain nombre d'outils dont le déploiement favorise l'amélioration de la propreté publique.

#### **AVANTAGES**

Le matériel proposé par Be WaPP a été sélectionné, testé, et approuvé après avoir démontré son efficacité sur le terrain. Un gain de temps et d'énergie pour les acteurs de la propreté qui peuvent dès lors se passer de longues recherches et comparaisons qui ne garantiraient pas la qualité attendue.

Le matériel mis à disposition par Be WaPP, c'est aussi une source d'inspiration et d'appui aux communes dans leurs actions et leur communication.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour découvrir en un seul endroit l'ensemble du matériel sélectionné et mis à disposition des communes, Be WaPP vous invite à découvrir sa **Boutique du Propre.** 

#### Voir:

• **Fiche-action n°30 :** Boutique du Propre

### BOUTIQUE DU PROPRE



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

La Boutique du Propre est née de la volonté de Be WaPP de proposer du **matériel spécifique** à **différents groupes-cibles**, que ce soit pour organiser des **actions de ramassage** ou pour **sensibiliser** les citoyens à la **propreté publique.** 

Elle regroupe tous les outils proposés **gratuitement** par Be WaPP pour aider à rendre la Wallonie plus propre. Il s'agit d'**équipements de ramassage** (gants, chasubles, pinces à déchets, etc.), d'accessoires de propreté (cendriers de poche, poubelles de voiture, etc.), **de matériel de sensibilisation** (affiches, livrets pédagogiques à destination des écoles, etc.) et **d'informations diverses** (guide de l'Ambassadeur, rapport d'activités de Be WaPP, etc.).

Chacun y trouve le matériel adapté à son profil et à ses objectifs. La Boutique du Propre est également une **vitrine** qui incite le visiteur à **passer à l'action**. Ainsi, un(e) citoyen(ne) qui souhaite commander des gants de ramassage sera redirigé(e) vers la page <u>'l'organise un ramassage'</u>.







#### **MODALITÉS PRATIQUES**

La Boutique du Propre est accessible sur le site de Be WaPP et fonctionne comme une boutique en ligne classique. Si le catalogue peut être consulté par tout un chacun, il est nécessaire de s'enregistrer via le bouton 'connexion' pour pouvoir passer commande.

Des filtres facilitent la recherche. Ainsi, **en fonction du profil** (citoyen, association, entreprise, partenaire public, école, commune), les outils proposés et les quantités disponibles peuvent varier. **Le matériel destiné à ramasser des déchets doit nécessairement être couplé à un ramassage inscrit et organisé via le site de Be WaPP: ainsi, tant Be WaPP que la commune sont informés des ramassages effectués et peuvent en assurer le suivi, puisque chaque action de ramassage fait l'objet d'un rapportage (l'organisateur du ramassage communique à Be WaPP le nombre de sacs de déchets collectés).** 

Au niveau du grand public, seul le matériel lié à l'organisation d'actions de ramassage peut être commandé. Pour des raisons de logistique, la commande d'autres articles n'est pas ouverte aux citoyens. Par exemple : les poubelles de voiture ne sont pas mises à la disposition directe des citoyens. Par contre, la commune peut en commander pour en faire bénéficier ses citoyens.

Lorsqu'il s'agit de matériel plus coûteux – comme des cendriers à votes ou du matériel de plogging – celui-ci est prêté par Be WaPP afin qu'il soit utilisé le plus grand nombre de fois possible. Le matériel prêté est livré et repris gratuitement par Be WaPP à l'adresse indiquée par l'organisateur de l'action. En contrepartie, Be WaPP demande à ce qu'un retour lui soit donné quant à l'utilisation du matériel : envoi de photos de l'événement, quantités de déchets récoltés, etc. Il est également demandé aux organisateurs de citer Be WaPP en tant que partenaire privilégié dans les publications de la commune effectuées sur les réseaux sociaux ou lors d'interview pour les médias.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La Boutique du Propre est accessible à toute personne désireuse de s'impliquer dans l'amélioration de la propreté publique. Le matériel proposé varie en fonction du profil du demandeur, qu'il s'agisse de citoyens, d'associations, d'entreprises, de partenaires publics, d'écoles, de communes ou encore de Contrats de Rivière.

Le personnel communal qui dispose du profil 'Commune' sur le site de Be WaPP peut commander du matériel à mettre à disposition des citoyens.

#### **AVANTAGES**

Au sein de la Boutique du Propre, les communes trouvent une série d'articles qui ont été testés – soit par les citoyens, soit par les Ambassadeurs de la Propreté – et enfin approuvées par Be WaPP. Elles ont ainsi la garantie de disposer de matériel qualitatif qui a fait ses preuves sur le terrain.

Cendriers de poche, livrets pédagogiques ou encore poubelles de voiture sont autant d'occasions d'attirer l'attention des citoyens lors de festivités ou autres sur l'importance du respect de la propreté publique et surtout de les amener à participer activement à son amélioration.

# CHANGEMENT DE COMPORTEMENT



Le changement de comportement des citoyens est l'un des objectifs majeurs de Be WaPP. Afin d'y parvenir, il convient de les sensibiliser pour leur faire prendre conscience de l'importance de vivre dans un environnement agréable et propre. Les citoyens doivent s'approprier l'espace public afin que celui-ci cesse d'être une zone qui n'appartient à personne et qui, de ce fait, ne nécessite aucune attention ni aucun entretien particuliers. L'éducation des plus jeunes, mais également du public adulte au sens large, occupe une place privilégiée dans les projets que Be WaPP propose aux communes. La propreté doit devenir une norme et les actions proposées dans cet enjeu soutiennent les communes dans cet objectif.

La sanction a elle aussi toute son importance pour mettre fin au sentiment d'impunité. Pour ce faire, plusieurs fiches-actions aident les communes à mettre en œuvre un cadre répressif efficace.

COMMENT
SENSIBILISER
LES CITOYENS
AU RESPECT DE
LA PROPRETÉ
DE L'ESPACE
PUBLIC ?

#### CONTEXTE

Pour parvenir à changer les comportements, il convient de sensibiliser le grand public et de toucher plus spécifiquement les 'récalcitrants'. Faire percoler les bons gestes auprès des citoyens nécessite qu'ils soient à la fois conscients du défi de la propreté publique et du rôle qu'ils ont à jouer pour la respecter. Cependant, pour réussir ce travail de sensibilisation, il faut bien connaître le public visé et adapter le message selon la cible : un pollueur n'est pas l'autre ! Ainsi, sur base d'une enquête, Be WaPP a identifié 3 catégories : ceux qui sont déjà convaincus et qui adoptent les bons gestes, les inciviques et enfin, ceux qui polluent par inadvertance ou méconnaissance. Chaque groupe demande une réponse différenciée : le message doit être adapté selon le profil. Il convient de mettre en place une véritable boîte à outils afin de sensibiliser chaque groupe selon le type de comportement.

Les efforts de Be WaPP en matière de sensibilisation sont importants. Communications récurrentes, réaction à l'actualité, créativité, Be WaPP communique régulièrement par le biais d'outils de communication ciblés. Mieux encore : Be WaPP met à disposition des communes ses campagnes de communication et les aide dans leurs efforts de sensibilisation. Parce qu'un citoyen averti en vaut deux et que l'amélioration de la propreté publique est un défi commun.

#### **AVANTAGES**

La sensibilisation est un travail de longue haleine qui demande du temps et de nombreuses ressources. Bien qu'essentielle, cette matière passe parfois après les impératifs quotidiens inhérents au bon fonctionnement des services communaux. En se tournant vers Be WaPP pour ce travail de sensibilisation, les communes peuvent bénéficier de campagnes éprouvées, réalisées par des professionnels, qui rassemblent toute l'expertise nécessaire, tant en matière de propreté publique que de maîtrise des leviers de communication propres aux publics concernés. Le bon message vers la bonne personne vise à un changement durable des comportements. Chaque campagne de Be WaPP est réfléchie pour un public cible défini et selon des objectifs prioritaires, en utilisant les canaux de communication appropriés. Affichage, réseaux sociaux, site web, etc. : les communes ont l'embarras du choix.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour accompagner les communes dans la sensibilisation de leurs citoyens, Be WaPP leur propose plusieurs outils.

#### Voir:

- Fiche-action n°31 : Ré-utilisation de campagnes de sensibilisation
- **Fiche-action n°32 :** Optimisation des canaux de communication

# RÉ-UTILISATION DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Tout au long de l'année, Be WaPP développe de multiples actions et campagnes de communication destinées à sensibiliser le grand public. Celles-ci se déclinent sous différentes formes et supports pour un maximum d'impact. Ces campagnes peuvent être relayées et utilisées par tout un chacun, elles sont libres d'utilisation sous réserve de mentionner leur auteur. En outre, il est également possible pour les communes de bénéficier d'une personnalisation de l'action ou de la campagne choisie afin qu'elle corresponde encore mieux à la réalité locale. Ajout du logo communal, adaptation à la réalité de terrain, il suffit de prendre contact avec Be WaPP pour toute demande en ce sens à l'adresse info@bewapp.be.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Annoncées par voie de presse, sur le site de Be WaPP et via les réseaux sociaux, les <u>campagnes de communication</u> portent sur des thématiques différentes, selon l'actualité ou les priorités en matière de propreté publique.



Dans sa volonté de mettre sur pied une stratégie de communication ciblée, **Be WaPP a classifié les citoyens** en 3 catégories, selon leur comportement vis-à-vis de la propreté publique :

- les verts : c'est-à-dire les citoyens convaincus par le respect de la propreté. On y retrouve par exemple les Ambassadeurs de la Propreté ;
- les rouges : à l'opposé des verts, ils ne respectent aucune règle, que ce soit par manque d'intérêt ou par rejet de l'autorité ;
- les oranges : par manque de connaissances, par désinvolture ou inadvertance, ils n'ont pas toujours/encore les bons gestes/réflexes.

Connaître sa cible est essentiel pour bien communiquer et atteindre son objectif. **Ainsi, chaque campagne réalisée par Be WaPP s'adresse à l'une de ces 3 cibles et vise un objectif précis.** Certaines campagnes se basent également sur les résultats d'études commanditées à des experts externes. Cette stratégie permet à Be WaPP d'utiliser un message adapté selon le public tout en veillant à ce qu'aucune cible ne soit oubliée.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Les responsables communication des entités impliquées dans la lutte contre la malpropreté peuvent se mettre en contact avec Be WaPP pour recevoir gratuitement le matériel souhaité et le faire adapter si nécessaire.

Il est conseillé de favoriser une **synergie** entre le **service de communication** et les **personnes en charge de la propreté publique** afin d'aboutir à une utilisation efficiente des campagnes de communication. Les équipes sur le terrain peuvent ainsi identifier les situations particulières nécessitant des mesures de sensibilisation et envisager, avec le service communication, le meilleur moyen pour les mettre en avant.

#### **AVANTAGES**

Be WaPP est régulièrement en contact avec les différents acteurs de la propreté publique. Cette position stratégique au cœur de l'action lui donne une vue globale, tant des défis que des solutions envisagées. En utilisant les campagnes de communication de Be WaPP, les communes bénéficient gratuitement de cette expertise et de ce savoir-faire.

Étude des cibles, réflexion autour des messages clés, mise en forme, diffusion : une campagne de communication nécessite de nombreuses ressources qui ne sont pas toujours disponibles. En partageant ses réalisations, Be WaPP permet une économie de moyens et de temps aux communes et autres partenaires intéressés.

De plus, le succès d'une campagne de communication dépend de sa répétition. Ainsi, en s'appropriant les campagnes de communication de Be WaPP, les communes bénéficient de l'effet de masse et de l'impact médiatique de Be WaPP. Comme le dit l'adage **'Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin'**.



# 32

# OPTIMISATION DES CANAUX DE COMMUNICATION

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

On le sait, la **propreté** figure parmi les **sujets de préoccupation** majeurs des citoyens qui témoignent souvent d'une **insatisfaction** à l'égard du niveau de la propreté de leur ville ou de leur commune. Ce sentiment s'exprime au travers de déclarations parfois très radicales telles que : 'la commune ne fait rien pour remédier aux problèmes de propreté'. Si ces croyances traduisent une vision partielle et subjective de la situation, elles montrent qu'il existe un **décalage entre la perception** des citoyens du niveau de propreté et les actions menées réellement par la commune pour lutter contre les incivilités. Pour réduire ce décalage, il sera judicieux d'utiliser une **large palette de moyens et de supports de communication** tels que des insertions dans la presse écrite, de l'affichage, des vidéos ou l'organisation d'événements et de réunions d'information.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

L'élaboration d'un plan de communication repose sur différentes questions clés. La question du 'Comment', autrement dit **des moyens**\* à privilégier pour communiquer, est étroitement liée aux objectifs : que cherchet-on à faire en communiquant ? S'agit-il d'informer le citoyen ? De le sensibiliser ? Ou encore de l'impliquer en le rendant acteur de la propreté ?

\*Par moyens, on entend à la fois les supports ou le matériel de communication . Le tableau suivant présente un inventaire des moyens de communication possibles en fonction des 3 objectifs de communication suivants :

- **1.** Informer, faire savoir;
- 2. Sensibiliser, faire comprendre, faire adhérer;
- 3. Impliquer, rendre acteur le citoyen.

Objectifs de communication	Moyens (canaux, matériel) de communication
INFORMER, FAIRE SAVOIR	<ul> <li>Articles de presse, annonces dans le bulletin communal, sur le site web, la page Facebook, etc.</li> <li>Envois ciblés d'e-mails (en direct ou via des acteurs relais)</li> <li>Newsletters</li> <li>Affichage (panneaux digitaux ou autres)</li> <li>Communiqués/conférences de presse</li> <li>Dépôts de dépliants/questionnaires dans des lieux spécifiques (bâtiments publics, commerçants, etc.)</li> </ul>
SENSIBILISER, FAIRE COMPRENDRE, FAIRE ADHÉRER	<ul> <li>Réunions d'information interactives (ex : conférence-débat, ciné-débat)</li> <li>Interviews/témoignages d'acteurs dans le bulletin communal ou sous forme de capsules vidéo sur le site Web ou la page FB de la commune</li> <li>Spots, vidéos virales ou non</li> <li>Forum en ligne dédié à la propreté</li> <li>Stand sur un salon ou un événement</li> <li>Spectacle théâtral, théâtre de rue</li> <li>Rencontres en face-à-face (ex : porte-à-porte)</li> <li>Distribution de 'goodies'</li> </ul>

1. Les 'goodies' désignent des objets publicitaires qui peuvent être personnalisés (avec le logo de la commune par exemple) et offerts à différents publics cibles lors d'opérations de sensibilisation. La Boutique du Propre de Be WaPP met à la disposition des communes différents objets qui peuvent être commandés dans le cadre d'actions de propreté.



• Panels, focus groupes, séances de brainstorming, groupes de travail

Comité de suivi

· Sondages ou consultations en ligne

• Plateforme collaborative

• Applications (ex : FixMyStreet Wallonie)

• Opérations de ramassage des déchets

• Événement festif visant à remercier et valoriser les participants à une action

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

#### Au sein de la commune :

- le plan de communication devra faire l'objet d'une validation par le Collège dans la mesure où il nécessitera sans doute des moyens à affecter à chacune des actions envisagées ;
- les actions de communication vont directement impliquer le service (ou la personne) en charge de la communication au sein de la commune. Il s'agira notamment de produire des articles rédactionnels pour alimenter les différents canaux de communication et entretenir des contacts privilégiés avec les différents médias locaux et régionaux, gérer la communication sur le site web de la commune et sur les réseaux sociaux.

#### En dehors de la commune :

• pour informer, sensibiliser ou impliquer les citoyens dans ses actions de propreté, la commune pourra s'appuyer sur toute une série d'acteurs locaux qui, à leur tour, relayeront les messages vers leurs publics en utilisant leurs propres canaux de communication. Ces acteurs relais seront sélectionnés en fonction des thématiques et des groupes-cibles visés par les actions.

#### **AVANTAGES**

Communiquer sur les actions mises en œuvre par la commune, de manière structurée et continue, permet de réduire le décalage entre la perception des citoyens en matière de propreté et les actions menées réellement par la commune pour lutter contre les incivilités. L'enjeu d'un plan de communication 'bien pensé' consiste à favoriser l'implication des différents acteurs du territoire

Plus les objectifs de communication sont élevés (c'est-à-dire plus on attend des citoyens qu'ils agissent et s'impliquent), plus les moyens de communication devront être diversifiés et interactifs.

- Une communication positive, non discriminante et culpabilisante sera bien plus efficace! Choisir un ton humoristique et décalé permettra de marquer positivement les esprits.
- **Donner des outils qui favorisent le bon comportement** (plus d'excuses). Ex. : cendriers de poche, poubelles de voiture, etc.
- Développer une communication engageante où le citoyen, devient la solution grâce à son implication. Ex. : opérations de ramassage, usage d'un outil de signalement de type FixMyStreet Wallonie.
- Informer les habitants sur le coût et l'impact des incivilités et rappeler les solutions et outils mis à leur disposition.
- Privilégier des actions de sensibilisation innovantes. Ex. : nudges (voir fiche-action n°33).



### UTILISATION DE NUDGES

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Le nudge, ou 'coup de pouce' en français, est une théorie issue de l'économie comportementale basée sur une connaissance fine des mécanismes décisionnels.

Le nudge part du principe que notre cerveau fonctionne 'à l'économie' et fait des raccourcis mentaux qui sont principalement guidés par nos émotions. Autrement dit, par défaut, notre cerveau optera plus facilement pour le mode de fonctionnement intuitif.

Le nudge est aussi décrit comme une **incitation douce** à un **changement de comportement**. Comme il n'a pas un caractère contraignant, il n'est pas perçu négativement. Il veille également à **sauvegarder la capacité de choisir des utilisateurs**. Dans ce sens, le nudge répond à une nouvelle approche de communication. Il représente une **alternative originale et complémentaire aux messages traditionnels** consistant à informer, imposer et convaincre.

Pour être efficace, un nudge se doit de requérir une intervention facile et peu coûteuse qui ne nécessitera aucun effort particulier.

Dans le domaine de la propreté publique, la technique du nudging est régulièrement utilisée pour inciter les citoyens à adopter un comportement plus civique, plus respectueux de l'environnement.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Voici les étapes-clés incontournables pour construire un nudge. Pour plus de détails, consultez le <u>site du WeLL</u> (Wallonia e-health Living Lab).

1. Définir la situation 'problème' : il s'agit de bien identifier le problème que l'on souhaite résoudre.

Exemples de problèmes rencontrés par la commune en matière de propreté publique :

- présence de mégots de cigarette à même le sol ;
- dépôts clandestins aux abords des bulles à verre enterrées ;
- petits déchets sauvages jonchant l'espace public (malgré la présence de poubelles publiques) ;
- présence de canettes en bordure de routes et dans les champs.
- 2. En déduire des comportements souhaités : il est important de traduire les problèmes observés en solutions et par conséquent, en comportements souhaités.

#### Exemples de comportements souhaités pour inciter les citoyens auteurs d'incivilités à :

- jeter leurs mégots de cigarette dans des cendriers ;
- garder les abords des bulles à verre enterrées propres ;
- jeter les déchets dans les poubelles publiques prévues à cet effet ;
- jeter les canettes dans des réceptacles spécifiques.
- **3. Imaginer des nudges simples et facilement compréhensibles :** pour déclencher un comportement 'instinctif', les nudges doivent être faciles à comprendre. La dimension ludique du nudge pourra être développée en s'appuyant sur des techniques de créativité adaptées. **Exemples de nudges :** 
  - des cendriers de vote installés dans les lieux publics pour inciter les fumeurs à ne pas jeter leurs mégots au sol;
  - des macarons 'Ici commence la mer, ne jetez rien' pour éviter les petits déchets dans les avaloirs ;
  - des autocollants apposés sur les plate-formes d'où sortent les buses des bulles à verre enterrées représentant des visuels de sets de table, de tapis de jeu ou de carrelages sur lesquels il serait déplacé d'y déposer ses déchets;
  - des marelles devant les poubelles publiques ou encore ;
  - des empreintes de pas sur le sol pour indiquer le chemin vers une poubelle publique.

#### 4. Tester les nudges sur un échantillon

Cette phase de test est primordiale pour mesurer l'efficacité et les effets du nudge. Il s'agira de vérifier le bon fonctionnement et la compréhension du nudge par le(s) public(s) cible(s). Si les résultats ne rencontrent pas les objectifs espérés, il sera opportun de l'adapter pour le soumettre à un nouveau test.

#### 5. Étendre les nudges à l'ensemble du territoire

Sur base du diagnostic initial et des 'points noirs' identifiés, il s'agira de multiplier les nudges à des endroits visibles sur l'ensemble du territoire et de mesurer leur impact dans le temps.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

#### Au sein de la commune :

- La technique du nudging fait partie intégrante des actions de communication. Elle concerne donc le service (ou la personne) en charge de la communication au sein de la commune.
- Le service 'achats' pourra également être mobilisé dès lors qu'il s'agira de commander du matériel de communication (ex : autocollants, cendriers de vote) et de lancer différents marchés via des appels d'offres ou des procédures négociées.
- Le service 'travaux' entrera en action pour installer les différents dispositifs dans l'espace public, voire même pour concevoir certains supports (ex : poubelle presse canette).

#### En dehors de la commune :

• La <u>Boutique du Propre</u> de Be WaPP (voir fiche-action n°30) offre la possibilité aux communes et aux organisateurs d'événements d'emprunter ou d'acquérir du matériel qui repose sur la technique du nudge. Ainsi, la Voting Box se présente comme un cendrier de vote dont le principe est simple : il suffit d'écrire une question susceptible d'attirer l'attention du public et de proposer 2 réponses. Les participants pourront alors exprimer leur préférence en jetant leur mégot dans le compartiment correspondant à la réponse de leur choix.

#### **AVANTAGES**

Évidemment, le nudge n'est pas la solution à tout! Il présente des avantages liés à la capacité de choisir des utilisateurs mais possède également ses limites telles que des résultats parfois fluctuants et éphémères ainsi que la possible assimilation du nudge à de la manipulation. Il est clair qu'une stratégie de communication efficace repose sur une diversité de canaux et de messages afin d'en accentuer l'impact. Enfin, réfléchir en amont sur l'origine des comportements inciviques, les motivations et les contraintes sont autant d'éléments à considérer.

# COMMENT INCITER LES ÉCOLES À ABORDER LA PROPRETÉ PUBLIQUE ?

#### CONTEXTE

L'apprentissage du respect de la propreté de l'espace public ne fait pas partie des programmes pédagogiques des écoles. Rien ne contraint donc les enseignants à aborder la thématique des déchets dans l'espace public, du tri et de la prévention. Les enfants sont pourtant l'avenir de notre planète. Les sensibiliser dès le plus jeune âge crée des réflexes qu'ils garderont toute leur vie pour contribuer à un environnement plus propre. De plus, les enfants se révèlent souvent être des initiateurs de bons comportements : ils incitent naturellement leur famille et leur entourage à faire 'ce qui est bon pour la planète'. Pour aider les écoles à aborder la thématique des déchets en classe, Be WaPP multiplie les projets éducatifs et offre une réponse adaptée à chaque âge.

#### **AVANTAGES**

Si aborder la propreté publique à l'école porte rapidement ses fruits à court terme, c'est aussi sur le long terme que s'en feront sentir les bénéfices : les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Déjà sensibilisés aux problématiques environnementales telles que le réchauffement climatique ou la préservation de la biodiversité, les enfants sont demandeurs d'inclure les déchets dans la réflexion globale relative au défi environnemental. Aborder les déchets permet d'apporter du concret aux enfants et de les rendre acteurs de la protection de notre planète. Preuve en est : les enfants adorent le Grand Nettoyage, devenu en quelques années un événement important dans le calendrier scolaire ! Grâce aux nombreux outils proposés par Be WaPP, les écoles ont toutes les cartes en main pour leur apprendre les bons gestes au quotidien, leur expliquer quel peut être leur impact et ainsi contruire avec eux le monde plus propre de demain.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Pour répondre à ces constats, Be WaPP a mis en place plusieurs solutions destinées aux écoles et au personnel enseignant.

#### Voir:

- Fiche-action n°34 : Label 'École Plus Propre'
- Fiche-action n°35 : Spectacle 'Homo Détritus'
- Fiche-action n°36: Formation des enseignants
- Fiche-action n°37 : Contenus développés pour les enseignants
- Fiche-action n°38 : Participation des écoles à des actions de ramassage

# LABEL 'ÉCOLE PLUS PROPRE'

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Une 'École Plus Propre', c'est une école qui réduit ses déchets à la source, qui les trie pour qu'ils soient parfaitement recyclés et qui met tout en œuvre pour éviter qu'ils se retrouvent au sol ou abandonnés en pleine nature.

Au travers de la **labellisation** 'École Plus Propre', **Be WaPP**, **en partenariat avec Fost Plus, accompagne les écoles candidates** à mettre en place **un plan d'actions** alliant prévention des déchets, tri et propreté. Ce processus s'étend sur un **cycle de trois années scolaires**. L'encadrement des écoles comprend également un volet financier qui permet aux établissements de compléter leurs infrastructures de propreté et de tri. Toutes les écoles suivies bénéficient en outre d'animations spécifiques par tranche d'âge.

L'accompagnement et le suivi sont assurés par les intercommunales de gestion des déchets et l'asbl Good Planet.

Les écoles qui souhaitent s'engager sur la voie d'une 'École Plus Propre' sans être accompagnées peuvent suivre, en 'autonomie', la méthodologie disponible sur la plate-forme monecolepluspropre.be. Elles ont également à leur disposition les dossiers pédagogiques d'accompagnement disponibles sur cette même plateforme.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

L'établissement s'inscrit officiellement auprès de Be WaPP/Fost Plus via le site internet 'monecolepluspropre. be'. En octobre, les établissements sélectionnés sont avertis. Le choix opéré vise à ce que chaque région, chaque réseau et chaque niveau d'enseignement soit représenté de manière équitable (en fonction des dossiers introduits). La motivation des équipes est également un critère important pour départager les établissements retenus. Les écoles non-sélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement de terrain peuvent poursuivre le processus en autonomie grâce au dossier d'accompagnement et à la plate-forme web mise à leur disposition.

Le processus de labellisation commence par la **constitution d'une 'TEAM'** représentative de la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents, personnel d'entretien) et la réalisation d'un **audit de la situation** de l'école en matière de gestion des déchets. Après avoir identifié les problèmes, elle choisit le lieu sur lequel elle va concentrer ses actions durant l'année scolaire (les classes, les espaces partagés ou les abords de l'école). Chaque établissement entreprend, par année scolaire, au moins une action dans chaque pilier (propreté - tri - prévention). En fin d'année, **elle évalue les résultats de ses actions et réfléchit aux pistes de pérennisation**.

Pour faciliter la réussite du projet, les écoles disposent d'une **plate-forme en ligne**, de **vidéos tutorielles** et d'un **dossier pédagogique** d'accompagnement. Elles reçoivent également un **compteur** qui leur permet de comptabiliser les déchets lors des phases d'audit.

En plus de ces outils, les écoles accompagnées reçoivent une demi-journée de **formation**, un **accompagnement** de terrain de plusieurs demi-journées ainsi qu'une **bourse** de +/- 1.000 euros.

Au plus tard mi-mai, l'établissement communique son bilan à Be WaPP/Fost Plus. Ensuite, les établissements lauréats reçoivent le label 'École Plus Propre' pour autant que les conditions minimales soient atteintes.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Le label 'École Plus Propre' implique les professeurs et la direction, les élèves et leur famille ainsi que le personnel d'entretien dans un projet commun à portée sociétale, éducative et environnementale. Ils sont soutenus dans leurs efforts par Be WaPP/Fost Plus, les intercommunales de gestion des déchets et l'ASBL Good Planet.

Le projet de labellisation 'École Plus Propre' requiert un certain investissement de la part de l'école et plus particulièrement de la TEAM mise en place. Un tel projet s'installe avec le concours de toutes les parties prenantes impliquées (direction, enseignants, élèves, parents, personnel d'entretien).



#### **AVANTAGES**

Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge permet d'ancrer les bons comportements pour toute la vie. En encourageant les écoles situées sur leur territoire à participer à la labellisation 'École Plus Propre', les communes adoptent une vision à long terme en initiant les adultes de demain à l'importance de la propreté publique, tout en bénéficiant d'un impact direct et immédiat sur leur territoire. En effet, au-delà du fait que les abords des écoles sont concernés par les plans d'actions, les écoliers sont aussi des usagers quotidiens de l'espace public. Que ce soit sur le chemin de l'école ou lors d'une promenade, leur comportement a un impact sur la propreté publique.

Encourager les établissements scolaires à s'engager dans la labellisation 'École Plus Propre' est un moyen pour les communes de donner un coup d'accélérateur à leur politique environnementale sans devoir y consacrer des ressources propres : Be WaPP/Fost Plus fournissent une méthodologie efficace et adaptée à chaque public scolaire.

## SPECTACLE 'HOMO DÉTRITUS'



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

À la demande de Be WaPP, la **Compagnie Sandra Proes** a imaginé un **spectacle de sensibilisation à la propreté publique** destiné aux **enfants de 8 à 12 ans.** Alliant différentes techniques théâtrales, **'Homo Detritus'** raconte le voyage imaginaire d'une petite fille qui voit son petit coin de paradis se dégrader.

L'objectif de cette animation est de **sensibiliser les enfants** de façon **dynamique** à la gestion responsable de leurs déchets et de **susciter l'empathie et la réflexion** grâce à la féérie d'un monde imaginaire dans lequel l'enfant sera amené à participer activement. Le spectacle, mis en scène autour d'un livre pop-up géant, aborde différentes thématiques : propreté, recyclage, tri et prévention.

Proposé gratuitement aux écoles en cours de labellisation 'École Plus Propre', il peut également être réservé pour une somme modique par d'autres établissements scolaires ou lors d'événements divers.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les réservations du spectacle 'Homo Détritus' se font sur le site de Be WaPP via la page 'Homo Détritus', sous le menu 'J'agis en tant qu'école'. Afin d'accueillir le spectacle dans les meilleures conditions, il est demandé aux organisateurs de prendre connaissance de la fiche technique qui détaille les modalités d'accueil du comédien. Au niveau de la représentation, il y a lieu de prévoir :

- un espace d'environ 16m² (4x4m) pour permettre au comédien d'installer sa scène. Celle-ci est composée d'une table et d'un rideau noir apportés par ses soins ;
- une prise de courant à proximité de la table (max. à 2m) ;
- un espace propre doit être à la disposition du comédien pour sa préparation ;
- un repas/sandwich et des boissons (eau en suffisance si le comédien enchaîne plusieurs prestations).

La durée du spectacle est d'environ 45 minutes. Ensuite, intervient un moment d'échange et de questions/ réponses avec les enfants autour de la problématique des déchets et de la conception des marionnettes (30 min). La capacité d'accueil est de 80 personnes maximum.

Afin de prolonger cette sensibilisation à la propreté, un livret pédagogique est remis à l'organisateur à la fin du spectacle. Ce livret peut également être consulté et téléchargé sur le site de Be WaPP.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

En dehors des écoles, le spectacle 'Homo Détritus' s'adresse à tout organisateur d'événements désireux de sensibiliser un public familial à la propreté publique et/ou de donner une dimension environnementale et sociétale à son événement. Be WaPP met en relation la compagnie Sandra Proes et le demandeur ainsi que l'administration communale si la logistique le nécessite.

Au-delà de l'espace scénique et des besoins logistiques nécessaires (voir section 'Modalités pratiques' cihaut), une petite participation financière est demandée (excepté pour les écoles en cours de labellisation 'École Plus Propre'. Le tarif en vigueur est disponible sur le site de Be WaPP via la page 'Homo Détritus', sous le menu 'J'agis en tant qu'école'.

#### **AVANTAGES**

Accueillir une représentation du spectacle 'Homo Détritus' est simple à organiser. Spécifiquement conçu pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, le spectacle est participatif et basé sur une pédagogie et des exemples adaptés. Tout a été pensé pour que les enfants en ressortent ravis et conscients du rôle qu'ils ont à jouer.

Chaque scène se réfère à une thématique environnementale différente : incivilités, impact sur la faune et la flore, déchets dangereux, gaspillage alimentaire...

Be WaPP encourage les communes à mettre en avant cette offre d'animation auprès des associations, comités des fêtes, Mouvements de jeunesse et autres acteurs de la vie locale.



## FORMATION DES ENSEIGNANTS



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Les enseignants jouent un rôle prépondérant dans la sensibilisation des plus jeunes à la propreté publique. Pour les outiller et leur permettre de véhiculer les bons messages avec toute la pédagogie nécessaire, Be WaPP a développé une formation qu'elle propose aux enseignants via le processus de formation continue qu'ils doivent suivre chaque année. Cette formation insuffle une dynamique pouvant être mise en place au sein des établissements scolaires et propose des moments de co-construction d'activités en fonction des besoins spécifiques des enseignants et de leurs élèves. Les objectifs de la formation sont les suivants :

- inscrire la 'propreté publique', le tri et la prévention des déchets dans les projets pédagogiques scolaires et aborder cette thématique tout au long du parcours scolaire ;
- outiller et conseiller l'enseignant afin d'induire des changements de comportements visibles de la part de ses élèves :
- encourager l'ensemble des parties prenantes au monde éducatif à se joindre à la lutte contre la malpropreté.

Cette formation est disponible dans les différents catalogues proposés aux enseignants depuis la rentrée de septembre 2021.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

En fonction du lieu choisi et du réseau d'enseignement auquel l'école appartient, Be WaPP propose des formations d'un ou deux jours via les catalogues officiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La formation s'intitule 'Sensibiliser à l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la propreté publique', elle est développée et dispensée par Be WaPP. Le calendrier prévoit plusieurs dates dans différentes villes en Wallonie. Chaque session est limitée à 15 personnes afin de favoriser les interactions et les échanges d'idées et s'adresse aux enseignants désireux de sensibiliser leurs élèves et étudiants aux problématiques environnementales liées à la propreté publique de manière pédagogique, ludique et positive.

N'hésitez pas à consulter la page <u>'Formation pour enseignants'</u>, sous le menu 'J'agis en tant qu'école' du site de Be WaPP, afin de connaître les dates et les lieux de la formation.

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La formation est accessible à tous les enseignants, quel que soit le réseau dans lequel ils évoluent. L'échevin de l'enseignement peut également être un relais afin de mettre en avant cette formation auprès du public concerné.

#### **AVANTAGES**

Proposer cette formation aux enseignants qui évoluent sur le territoire local permet à la commune de renforcer la sensibilisation et d'induire un changement de comportement positif vis-à-vis de la propreté publique. Il s'agit d'un outil complémentaire aux autres actions proposées par Be WaPP.



## CONTENUS DÉVELOPPÉS POUR LES ENSEIGNANTS

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

La gestion des déchets, la prévention, le tri et la propreté publique sont des thématiques complexes qu'il convient de maîtriser afin de pouvoir les aborder en classe avec les élèves. Ce sont également des notions parfois abstraites qu'il faut vulgariser de manière ludique et positive. C'est pour répondre à ces préoccupations que Be WaPP et Fost Plus ont développé des contenus pédagogiques pointus illustrés d'exemples concrets et de données actualisées. Disponibles pour tous les professeurs, de la maternelle au secondaire, ces dossiers éducatifs sont faciles à prendre en main par les enseignants pour une mise en action rapide. En plus d'un dossier théorique pour l'enseignant, le dossier comprend des leçons ou des activités adaptées à l'âge des élèves concernés. Cet outil permet aux écoles d'aborder en toute autonomie la propreté au sens large.



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les dossiers éducatifs sont disponibles sur la plate-forme monecolepluspropre.be. Ils contiennent des leçons et des activités proposées à l'enseignant, selon le groupe d'âge des élèves : maternelles, primaires ou secondaires. Chaque dossier éducatif se compose d'un agenda réparti sur les 5 jours de la semaine avec des activités journalières pour découvrir la thématique des déchets. Pour chacune des activités, les objectifs sont expliqués, le matériel à préparer par l'enseignant est détaillé : tout est prévu pour que l'enseignant puisse prendre rapidement le dossier éducatif en mains et l'utiliser en classe. Le dossier est accompagné d'un volet théorique à destination de l'enseignant pour qu'il comprenne de manière détaillée comment fonctionne la gestion des déchets en Wallonie et quels en sont ses enjeux.

#### ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

Les dossiers éducatifs développés et mis à disposition par Be WaPP et Fost Plus sont utilisables en toute autonomie par les équipes enseignantes.

#### **AVANTAGES**

Au travers des dossiers éducatifs proposés, Be WaPP donne la possibilité à chaque enseignant qui le souhaite de réaliser des activités adaptées à l'âge de ses élèves.

Les communes qui mettent en avant ces dossiers éducatifs auprès des enseignants bénéficient d'un soutien supplémentaire dans leur travail de sensibilisation et mettent leurs enseignants sur la voie d'autres actions proposées par Be WaPP. Dans tous les cas, les communes favorisent ainsi les bons comportements des jeunes usagers de la voie publique.

Au-delà des ces contenus éducatifs spécifiques, Be WaPP met également à la disposition de tous de nombreux contenus dédiés aux enfants au travers de sa médiathèque (voir fiche-action n°5).





# PARTICIPATION DES ÉCOLES À DES ACTIONS DE RAMASSAGE

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Dans sa lutte contre la malpropreté, Be WaPP **implique et mobilise** les citoyens au travers **d'actions de ramassage de déchets** telles que le Grand Nettoyage, les Ambassadeurs de la Propreté ou encore Organise ton ramassage. Les **écoles** présentes sur le territoire communal peuvent également **prendre part** à ces opérations.

Dans leur travail de sensibilisation à la propreté publique, les écoles incitent les élèves au respect de l'environnement en inculquant les bons gestes en matière de tri des déchets et de recyclage. Quoi de mieux pour passer de la théorie à la pratique que de les faire participer à une action concrète sur le terrain ? En ramassant avec eux les déchets qui se trouvent le long des sentiers, les enseignants ne manqueront pas d'attirer leur attention sur les conséquences des déchets jetés dans la nature, tant pour la faune que pour la flore. Élèves et enseignants constateront le nombre et le type de déchets retrouvés au sol et pourront continuer à discuter du sujet en classe en voyant ensemble comment mettre en place des bonnes habitudes afin d'éviter que des déchets se retrouvent dans la nature.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les modalités propres à chaque opération de ramassage sont détaillées sur les fiches correspondantes :

• Grand Nettoyage: fiche-action n°20

Ambassadeurs de la Propreté : fiche-action n°21
 Organise ton ramassage : fiche-action n°22

Des kits de communication sont prévus afin d'informer et de mobiliser la communauté scolaire avant l'événement. Les écoles ont aussi la possibilité d'obtenir une bâche de 2 x 1 m. affichant le message 'Nous on participe !'. Un livret pédagogique a également été développé pour que les enseignants puissent introduire l'action de ramassage auprès des élèves.





#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Lors de ces actions, les écoles seront en contact avec le 'Coordinateur Be WaPP', désigné par les instances communales. Il est un relais organisationnel précieux pour Be WaPP. Il est chargé de la communication vers les écoles inscrites et de l'organisation du ramassage des sacs de déchets à la fin d'action. Les agents communaux sont quant à eux en charge de l'évacuation des sacs récoltés.

#### **AVANTAGES**

#### Une aide concrète et de terrain

- Parcourant voiries, chemins agricoles, sentiers et autres, les participants permettent de nettoyer des endroits parfois peu empruntés par les agents communaux. Ils représentent donc une réelle aide concrète pour les services communaux.
- Des formulaires de rapportage sont prévus pour que les écoles participantes y encodent le nombre de sacs récoltés. Ces comptes-rendus permettent à Be WaPP d'avoir une vue globale et quantifiée de l'opération de ramassage. Ils offrent en outre aux écoles la possibilité de suivre l'évolution de leurs résultats et de les communiquer au public. Les résultats des écoles participantes s'intègrent dans les résultats globaux de la commune.

#### Conscientisation des élèves qui évoluent sur le territoire de la commune

• Les élèves scolarisés dans l'entité se déplacent sur le territoire communal. Impliquer les écoles permet de sensibiliser ce type de public et d'en modifier les comportements.



## COMMENT AMÉLIORER LA RÉPRESSION ?

#### CONTEXTE

Dans la lutte contre la malpropreté dans l'espace public, la répression est malheureusement inéluctable. Elle fait prendre conscience à tout un chacun que les incivilités environnementales sont des actes répréhensibles. En effet, malgré tous les efforts déployés, il subsistera toujours une part d'individus récalcitrants à changer de comportement. Pour ces personnes, seule une répression réelle et efficace est dissuasive.

L'outil répressif doit être utilisé comme outil de dissuasion aux gestes inciviques, en complément des actions de sensibilisation, d'information et de mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'adopter un comportement civique/approprié.

#### **AVANTAGES**

Le recours aux sanctions permet de rappeler à l'ordre les contrevenants et de dissuader les auteurs potentiels de commettre des actes inciviques. De plus, la répression permet de mettre fin au sentiment d'impunité et restaure un 'sentiment de justice' chez les personnes respectueuses de la propreté.

En rendant la répression plus efficace et plus visible, la commune démontre sa volonté de mettre fin aux incivilités liées à la propreté publique et de maintenir un cadre de vie agréable et sécurisant pour ses citoyens. La répression donne également plus de sens aux efforts déployés au travers des autres actions pour améliorer la propreté publique comme les opérations de ramassage, la sensibilisation, etc.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

Be WaPP propose aux communes différentes pistes en matière de répression.

#### Voir:

- **Fiche-action n°4 :** Réseau délinquance environnementale
- **Fiche-action n°19 :** Opération 'Rubalise de dépôts clandestins'
- Fiche-action n°39 : Installation de caméras de vidéosurveillance

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Sur les chemins de campagne, les aires de stationnement, à proximité des bulles à verre, **les incivilités environnementales se produisent partout**, au grand dam des communes. Pour lutter contre ce fléau, **la vidéo-surveillance** est un outil **moderne et efficace**. Elle **facilite la lutte contre la criminalité environnementale** et permet, plus particulièrement, **d'identifier les auteurs d'incivilités** ayant un impact sur la propreté de l'espace public.

Au-delà de la sanction, qui reste l'étape ultime, mais nécessaire, **les caméras** de vidéosurveillance ont également **un rôle préventif et dissuasif** fort important. La mise en place de caméras s'inscrit donc dans une approche globale et intégrée de prévention des déchets abandonnés dans l'espace public.

Bien consciente des différentes questions qui peuvent se poser quant à la mise en œuvre et à l'utilisation des caméras de surveillance, Be WaPP a conçu <u>un guide</u> qui vise à fournir des renseignements utiles à **l'installation** de caméras de surveillance par les communes et à **leur utilisation** par des agents constatateurs. De l'aspect juridique, aux types de caméras, en passant par les endroits de placement stratégiques : tout y est expliqué pour que les communes puissent mettre en œuvre leur projet en toute légalité et de manière optimale. **Ce guide est disponible sur le site de Be WaPP, sur la page 'Répression'.** 

Cas de figure réels expliqués en image, fiches pour faciliter la mise en place du projet, modèles d'appels d'offres, Be WaPP a conçu ce guide pour **faciliter et accélérer** le travail des communes. Il s'adresse tant aux communes qui n'ont pas encore de caméras qu'à celles qui en ont déjà installées et veulent s'assurer de la conformité de leur usage.







#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Un système de vidéosurveillance est composé de caméra(s) et d'un système de transmission d'images, permettant de surveiller un lieu à distance.

Ces caméras doivent être destinées au maintien de la propreté publique et l'utilisation des images répond bien entendu aux conditions de la Loi sur les caméras de surveillance, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée.

Fixes, fixes temporaires, mobiles ou encore sous forme de leurres : le guide développe les différentes possibilités d'utilisation de caméras, afin de rendre leur usage le plus efficace possible et de la sorte, d'obtenir des résultats probants.

Avant l'installation d'un quelconque matériel, il convient que chaque commune réfléchisse à la mise en œuvre d'une organisation optimale du système de vidéosurveillance, à savoir :

- couvrir les lieux les plus pertinents;
- effectuer un choix de matériel de qualité;
- faciliter le travail d'entretien des infrastructures et de maintenance du matériel ;
- surveiller les lieux régulièrement impactés par l'abandon de déchets.

Préalablement à l'utilisation des caméras de surveillance, il importe de dresser un inventaire géolocalisé des 'points noirs' (lieux où la malpropreté est récurrente). En effet, la réflexion première qui amène à la constitution d'un plan d'implantation des caméras doit tout d'abord découler d'un diagnostic de la malpropreté sur le territoire communal afin de pouvoir objectiver l'emplacement de ces caméras. Pour ce faire, les communes sont invitées à utiliser l'outil de gestion de la propreté publique PRO-preté (voir fiche-action n°7).

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

L'acquisition et l'installation de matériel de surveillance nécessitent des moyens financiers et humains. Des appels à projets proposés par la Wallonie en collaboration avec Be WaPP peuvent concerner ce type de matériel et venir financièrement en aide aux communes qui posent leur candidature.

#### **AVANTAGES**

Cet outil répressif doit être utilisé comme outil de dissuasion aux gestes inciviques, en complément des actions de sensibilisation, d'information et de mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'adopter un comportement respectueux de la propreté de l'espace public. La vidéosurveillance permet aux communes d'investiguer lors du non-respect de la législation, de rechercher et d'identifier le contrevenant afin de sanctionner son incivilité.

Les personnes dont le comportement incivique impacte la propreté publique doivent être sanctionnées. La vidéosurveillance facilite les sanctions et restaure un 'sentiment de justice' chez les personnes respectueuses de la propreté.

Rodée à la communication envers les citoyens, Be WaPP donne également les clés d'une communication claire et argumentée vis-à-vis des citoyens. Un support plus qu'apprécié pour démontrer l'impact concret de la vidéosurveillance visant à améliorer la propreté et renforcer le sentiment de sécurité des citoyens.

### MARATHON DE LA PROPRETÉ



#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

À l'instar du traditionnel 'Marathon de la vitesse', le 'Marathon de la Propreté' consiste à renforcer, le temps d'une semaine, les contrôles en matière d'abandon de déchets et de respect de la propreté publique. En concentrant de nombreuses actions de répression sur une semaine, l'objectif visé est de toucher et de sensibiliser un large public par les actions mêmes et l'écho médiatique qui en sera donné. Dans ce contexte, Be WaPP lancera à la même période une campagne de communication encadrante de grande ampleur et fournira du matériel spécifique aux participants, afin de les soutenir dans leur action.

Reprise dans les actions du **PWD-R** (Plan wallon des déchets-ressources), cette opération répond à des **objectifs multiples et transversaux.** 

#### Ainsi, elle vise notamment à :

- organiser une action d'envergure à l'échelle régionale afin de renforcer la lutte contre les incivilités environnementales :
- faciliter les constats d'incivilités et la prise de sanctions ;
- mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention ;
- encourager les synergies entre les différents acteurs wallons actifs en matière de répression.

Parallèlement à ces objectifs, le 'Marathon de la Propreté' a pour but de **lutter contre le sentiment d'impunité** que ressent une partie de la population vis-à-vis de la malpropreté publique.

Avec ce projet, Be WaPP propose aux **acteurs de la répression** (voir section 'Acteurs et ressources impliqués' ci-dessous) d'intégrer une **opération de terrain** à **portée régionale** qui mobilise toutes les **forces vives** impliquées.





#### **MODALITÉS PRATIQUES**

Avant de s'inscrire au 'Marathon de la Propreté', chaque acteur de la répression qui souhaite participer à l'opération est invité à réfléchir aux actions de contrôle qu'il souhaite mettre en place pour l'occasion.

Voici une liste non exhaustive d'opérations qui peuvent s'inscrire dans le cadre du 'Marathon de la Propreté' :

- opérations 'coup de poing' : contrôles intensifs en centre ville par rapport aux mégots de cigarettes avec distribution de cendriers de poche ;
- mise en place de patrouilles mixtes composées d'agents communaux ou régionaux et des services de polices locales et/ou fédérales (contrôles routiers et distribution de poubelles de voiture) ;
- opérations de surveillance par caméras ;
- **développement de mesures de recherches supplémentaires** afin d'identifier les auteurs de dépôts clandestins, etc. grâce, par exemple, au kit 'Rubalise des dépôts clandestins' (voir fiche-action n°19).

Une fois son plan d'actions défini, le participant est invité à s'inscrire sur le site de Be WaPP, via la page 'Marathon de la Propreté'. Au fur et à mesure du processus d'inscription, il pourra :

- encoder les actions qu'il souhaite mettre en place (dossier modifiable tout au long de la période d'inscription);
- télécharger et commander gratuitement du matériel de communication spécifique à l'opération ;
- commander gratuitement du matériel/des accessoires à offrir aux citoyens pour les aider à respecter la propreté publique (poubelles de voiture, cendriers de poche, distributeurs de sacs à déjections canines);
- commander un kit 'Rubalise des dépôts clandestins' qui lui sera prêté par Be WaPP (voir fiche-action n°19).

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

Tous les acteurs de la répression au sens large peuvent s'inscrire au 'Marathon de la Propreté' : communes, services publics, services de police (locale et fédérale), intercommunales, provinces, parquets, Contrats de Rivière, TEC, etc.

Il convient donc que ces opérateurs prévoient d'affecter du personnel pour assurer le suivi et l'organisation des actions qu'ils souhaitent mettre en place dans le cadre du 'Marathon de la Propreté'.

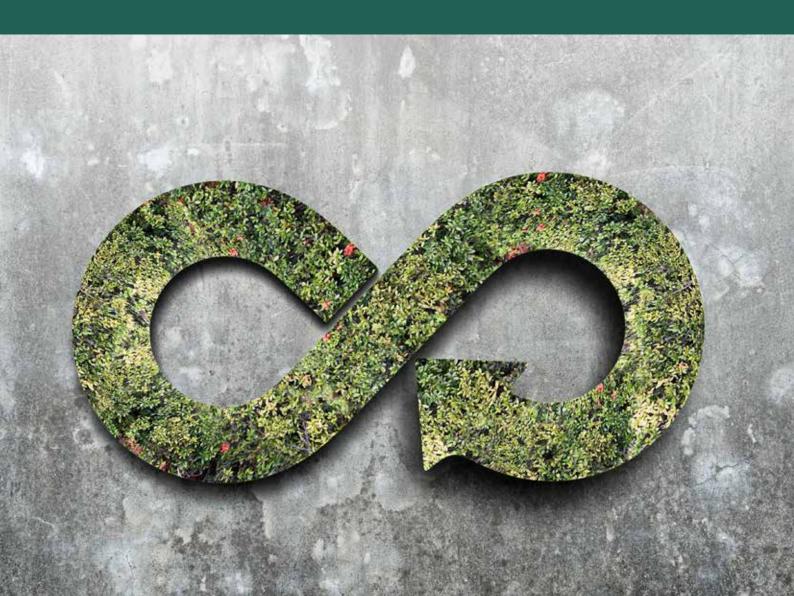
Be WaPP, quant à elle, assure la coordination et la communication générale du projet, avant, pendant et après le Marathon (résultats).

#### **AVANTAGES**

En s'inscrivant au 'Marathon de la Propreté', les acteurs de la répression reçoivent, de la part de Be WaPP, un soutien conceptuel, logistique et communicationnel.

Ils bénéficient en effet de matériel de prévention et de sensibilisation ainsi que d'outils qui leur permettent de renforcer leurs contrôles.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'économie circulaire est un enjeu incontournable des prochaines années. L'objectif que s'est fixé Be WaPP est de prévenir au maximum l'abandon de déchets dans l'espace public. L'un des moyens envisagés à cette fin est d'identifier les flux problématiques en matière de dépôts clandestins et de proposer des solutions structurelles en collaboration avec les acteurs concernés.

Il s'agit ensuite de considérer les déchets de l'espace public (les déchets des poubelles publiques, les déchets sauvages et les dépôts clandestins) comme une ressource qui doit être valorisée en faisant appel, le cas échéant, au recyclage mécanique des différents flux présents dans les déchets de la malpropreté. Les fiches-actions décrites dans cet enjeu permettent aux communes d'entrer dans cette dynamique.

# COMMENT INSTAURER LE TRI DANS L'ESPACE PUBLIC ?

#### CONTEXTE

Aujourd'hui, le déchet – qu'il s'agisse de déchet issu des ménages, des entreprises ou encore de l'espace public – doit être considéré comme une ressource et à ce titre, bénéficier des meilleures techniques disponibles pour être collecté, trié, traité et réinjecté dans le circuit économique en tant que nouvelle matière première de qualité équivalente aux matières premières d'origine.

Afin d'amener le déchet dans les filières de recyclage appropriées, les déchets issus de l'espace public doivent être préalablement triés. Ce tri nécessite non seulement :

- d'implanter à des endroits bien définis des îlots de tri, plutôt que des poubelles tout-venant classiques;
- mais également d'opérer des collectes sélectives des déchets sauvages ramassés;
- d'envisager le tri du contenu des poubelles publiques tout-venant ;
- de procéder au tri des dépôts clandestins.

#### **AVANTAGES**

Ce passage au tri dans l'espace public offre de nombreux avantages et s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire, encouragée par les autorités :

- il répond aux besoins exprimés par une part importante de la population qui souhaite une cohérence entre le geste effectué à domicile et celui pratiqué à l'extérieur;
- il permet de redonner une nouvelle vie à des déchets qui, sans cela, auraient été incinérés dans des unités de valorisation énergétique (incinérateurs) ;
- la présence d'îlots de tri en lieu et place de poubelles tout-venant aurait un effet bénéfique sur la propreté publique. Cette situation s'explique d'une part, par une plus grande visibilité de l'infrastructure et d'autre part, par le fait que le tri est porteur de sens pour certains citoyens et les motive davantage à utiliser les poubelles mises à leur disposition.

#### **POUR PASSER À L'ACTION**

La mise en place du tri des déchets dans l'espace public ne se résume pas à ajouter une poubelle de tri aux poubelles tout-venant pour permettre aux citoyens de trier leurs déchets. L'expérience a démontré que de nombreuses étapes doivent impérativement être menées pour obtenir des résultats concluants. À cet effet, Be WaPP propose aux communes différentes pistes de réflexion ainsi que des modalités pratiques relatives aux îlots de tri.

#### Voir:

- Fiche-action n°41 : La décision d'installer le tri dans l'espace public
- Fiche-action n°42: Installation d'un îlot de tri

## DÉCISION D'INSTALLER LE TRI DANS L'ESPACE PUBLIC

#### **CONCEPT ET OBJECTIFS**

Tout comme pour les déchets générés au sein des ménages ou au sein des entreprises, il est important que la gestion des déchets issus de l'espace public s'inscrive dans l'économie circulaire, de manière à offrir une seconde vie aux déchets recyclables plutôt que de les incinérer.

C'est pourquoi Be WaPP et Fost Plus encouragent les communes à mettre en place le tri dans l'espace public. L'introduction du tri dans l'espace public nécessite la prise en compte de **quelques règles** si l'on veut que ce changement soit réalisé avec succès.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

#### 1. Engagement

La mise en place d'îlots de tri sur le territoire communal nécessite un engagement total de toutes les parties concernées :

- le personnel communal impliqué dans le projet ;
- le collège communal;
- les citoyens ;
- l'intercommunale en charge de la gestion des déchets.

L'engagement du collège communal est un préalable indispensable à la réussite du projet de tri. Le collège devra dès lors être soigneusement informé des tenants et aboutissants du projet afin de pouvoir le défendre et le soutenir. Le collège désignera un chef de projet, qui coordonnera les actions à mener et mettra en place un comité de pilotage interne à la commune pour le suivi du projet. Chaque membre du personnel impliqué dans ce projet de tri aura la possibilité de suivre un module de formation dispensé par Fost Plus/Be WaPP.

Même si la mise en place du tri peut générer certaines économies, notamment en termes de quantité de déchets à envoyer en unité de valorisation énergétique, d'amélioration de la propreté publique ou encore de professionnalisation des services de nettoyage, elle engendre également des dépenses telles que l'achat de nouvelles poubelles, leur placement, une réorganisation logistique, un suivi de la qualité et des quantités, des actions de communication. Ceci étant, il conviendra d'être attentif aux appels à projets lancés par la Wallonie qui, le cas échéant, peuvent offrir des possibilités de subsidiation intéressante.

#### 2. Communication accompagnant la mise en œuvre du projet

Outre la communication sur les poubelles, la communication encadrant ce nouveau système de tri dans l'espace public est déterminante. Il convient de communiquer préalablement à l'implantation des îlots de tri :

- mettre les citoyens au courant du projet de tri dans l'espace public : sur site ('Ici un îlot de tri sera prochainement placé') et via tous les canaux de communication de la commune ;
- set de communication explicative sur ce que deviennent les matières triées par les usagers, afin de renforcer la motivation de trier et de répondre aux éventuelles interrogations.

Ensuite, la commune doit profiter de la mise en place des poubelles pour communiquer la volonté des autorités d'inscrire la commune dans l'économie circulaire, via ses canaux propres, comme une conférence de presse, une inauguration des poubelles, une action de sensibilisation, etc.



#### Par la suite, il sera également important de communiquer régulièrement en cours de projet :

- feedback régulier (vers les intervenants et citoyens) sur les quantités et la qualité, ainsi que sur le devenir des déchets triés (l'importance d'un monitoring précis du projet est capital afin de collecter des données quantitatives et qualitatives);
- remercier les citoyens et toutes les parties prenantes (y compris bien sûr le personnel communal) ;
- rappeler l'impact positif de ce projet en matière de quantité de déchets détournés de l'incinération et sur la propreté publique.

Cette communication permettra de motiver tous ceux qui trient correctement et de convaincre les réfractaires et derniers indécis à jouer le jeu 'du tri'. Il convient de communiquer à propos des points positifs mais aussi d'attirer l'attention sur les points à améliorer. À titre d'exemple, il est probable qu'il faudra insister sur le fait que les canettes et bouteilles doivent être vides afin qu'elles puissent bénéficier d'une nouvelle vie ou encore rappeler qu'il est recommandé de mettre le verre dans une bulle à verre plutôt que dans une poubelle publique.

#### 3. Monitoring

Afin de garantir une collecte sélective efficace, accompagnée d'un recyclage effectif, il convient de mettre en place les **outils de monitoring** nécessaires. À cette fin, Be WaPP met à disposition des communes l'application **PRO-preté** (voir fiche-action n°7) qui permet de dresser l'**inventaire des infrastructures de propreté** publique présentes sur le territoire de la commune. Il s'agit notamment des poubelles et cendriers existants (type, modèle, couleur, capacité, etc.) mais également des 'points noirs' (zones posant des problèmes récurrents de malpropreté), des caméras de surveillance et d'autres infrastructures de propreté. Cette application permet également de suivre le taux de remplissage (vide, à moitié remplie, remplie ou débordante) des poubelles, ainsi que la 'quantité' de dépôts clandestins dans ou autour de celles-ci.

En ce qui concerne la quantification des déchets collectés, il est recommandé de procéder au pesage de ces matières. Parallèlement aux quantités, il sera indispensable de suivre également l'évolution de la qualité des matières collectées via les îlots de tri. Il convient également de mesurer l'impact du tri sur la propreté publique en générale. Pour cela, il est conseillé d'utiliser l'application **Clic-4-WaPP** (voir fiche-action n°1).

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La mise en place d'îlots de tri sur le territoire communal nécessite un engagement total de toutes les parties concernées :

- le personnel communal impliqué dans le projet ;
- le collège communal;
- les citoyens ;
- l'intercommunale en charge de la gestion des déchets.

Des acteurs externes à la commune peuvent participer à la réalisation des actions : Be WaPP et Fost Plus

#### **AVANTAGES**

Les études mettent en évidence que le grand public est demandeur de disposer de plus de possibilités de pouvoir trier ses déchets dans l'espace public. En effet, la prolongation du geste de tri en dehors du domicile est, pour ceux qui trient déjà chez eux, la suite logique et cohérente des efforts réalisés au sein du ménage. De plus, il semblerait qu'instaurer le tri exerce également une influence favorable sur la propreté du lieu où ce tri est mis en place. En effet, non seulement, le dédoublement des poubelles renforce la visibilité de l'infrastructure mise à disposition du public mais en plus, les usagers sont amenés à utiliser davantage les poubelles présentes dans la mesure où le geste de trier est porteur de sens, bien plus que de mettre son déchet dans une poubelle tout venant, voire de jeter son déchet par terre. Enfin, donner une nouvelle vie à un maximum de déchets plutôt que de les envoyer en incinération s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire et répond aux enjeux de l'échelle de Lansink¹.

Si aujourd'hui le tri dans l'espace public peut paraître être difficile à mener, demain il deviendra une nécessité, voire une obligation.

1. L'échelle de Lansink hiérarchise les modes de gestion des déchets de façon à privilégier les méthodes les plus respectueuses de l'environnement. Les autorités européennes s'en sont inspiré pour définir leur politique de gestion des déchets sachant que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

## INSTALLATION D'UN ÎLOT DE TRI



#### CONCEPT ET OBJECTIFS

De prime abord, le défi peut paraître simple. Ne suffit-il pas en effet d'ajouter une poubelle de tri aux poubelles tout-venant pour permettre aux citoyens de trier les déchets générés en dehors du domicile ? **L'expérience a pourtant démontré qu'une série d'étapes doivent impérativement être entreprises pour mener à bien l'installation d'îlots de tri au sein de la commune.** 



#### **MODALITÉS PRATIQUES**

#### 1. Emplacements et infrastructures

Passer au tri dans l'espace public n'implique pas de dédoubler systématiquement toutes les poubelles présentes sur le territoire de la commune. Dans un premier temps, il convient de **définir les lieux les plus appropriés** pour mettre des îlots de tri en place sur base d'un **diagnostic minutieux** du **réseau de poubelles existant**. Il n'apparaît pas utile par exemple d'installer des poubelles de tri PMC dans des quartiers résidentiels, puisque les citoyens peuvent jeter leurs déchets chez eux dans leur propre sac PMC. A contrario, dans des quartiers commerçants ou des quartiers à forte concentration d'établissements de vente de produits 'on the go - à consommer en route', il est certainement intéressant d'y installer des poubelles de tri.

À cet égard, il est recommandé aux communes, en prémices au lancement du projet de tri, de réaliser un plan d'aménagement poubelles (voir fiche-action n°8). C'est-à-dire, un diagnostic de leur réseau de poubelles qui leur permettra, entre autres, de définir avec précision les lieux les plus propices à la mise en place d'îlots de tri. Grâce à l'expertise acquise lors de nombreux diagnostics menés à travers toute la Wallonie, Be WaPP se tient à la disposition des communes afin de les aider à définir les lieux propices au tri.

Une fois le nombre d'îlots défini, ainsi que leurs emplacements, il conviendra de **choisir l'infrastructure adéquate**, en d'autres mots, de choisir les bonnes poubelles tenant compte des **contraintes opérationnelles** et des **besoins des usagers**.

La terminologie 'îlot de tri' est importante. En effet, il n'est pas pensable d'installer une poubelle de tri seule. Elle se doit d'être systématiquement accompagnée d'une poubelle 'tout-venant' pour garantir un réel tri. Il est également primordial d'installer des îlots de tri avec les deux poubelles l'une à côté de l'autre pour rendre les solutions de tri directement visibles. Installer des poubelles dos à dos comporte un risque de confusion quant aux choix proposés pour jeter les déchets (PMC/tout-venant). En effet, si la poubelle visible est celle des tout-venant, il n'est pas forcément intuitif d'imaginer que celle de l'autre côté soit destinée aux PMC.

La **capacité** des poubelles est également un **facteur à prendre en compte** lors de l'installation d'îlots de tri. Le choix dépendra du gisement potentiel et des fréquences de passage. En effet, une poubelle débordante amènera à jeter les déchets dans l'autre poubelle, peu importe que ce soit la poubelle correcte ou non pour y jeter le déchet. Il conviendra également d'être attentif aux **ouvertures** proposées qui peuvent aussi distinguer une poubelle sélective d'une poubelle tout-venant. Enfin, un rappel des codes couleur est également un indicateur important de la nature des déchets qui peuvent y être glissés : gris/noir pour les ordures non recyclables, bleu pour les PMC et vert/blanc pour le verre.

Une réflexion interne à la commune doit également avoir lieu pour savoir si elle souhaite des sacs dans les poubelles ou non. Ce choix influencera la logistique de collecte des poubelles. Il est recommandé de travailler avec des sacs bleus en ce qui concerne la collecte des PMC.

#### 2. Signalétique des poubelles

Les îlots de tri doivent être conçus également comme des **outils de communication**, mûrement pensés afin d'être efficaces, à savoir attirer l'attention des usagers et les inciter à trier correctement leurs déchets. D'un seul coup d'œil, l'usager doit être à même de **distinguer clairement** dans quelle poubelle jeter les PMC et dans quelle poubelle jeter les autres déchets. En plus des codes couleurs, les poubelles doivent donc être ornées d'une **signalétique**, **claire**, **visible**, **non équivoque et en phase avec les règles de tri** que le citoyen pratique chez lui, à la maison.

Il est recommandé d'utiliser une **communication positive et instructive** (ex. : ne pas écrire sur une poubelle 'Pas de PMC ici') car le citoyen risque de ne pas comprendre correctement la consigne. Les règles de tri doivent aussi être simples et rappelées sur les 2 types de poubelles. Il est important de privilégier le dessin/image au texte et, s'il fait usage de texte, de penser à une communication multilingue.

#### 3. Logistique

La vidange des poubelles constitutives d'îlots de tri doit faire l'objet d'une grande attention. En effet, il en va de la crédibilité de toute l'opération. Dans le chef des citoyens, des raccourcis sont parfois vite faits. Ainsi, collecter les deux flux de déchets via un seul camion (même s'il est bi-compartimenté) peut laisser croire aux citoyens que tout est remélangé. Il faut donc agir avec le plus de discernement possible et inscrire le processus de vidange/collecte dans la suite logique de tout ce qui a été mis en place pour garantir une séparation effective des deux flux jusqu'à leur envoi vers leurs destinations respectives. La collecte peut elle aussi devenir un outil de communication si le camion qui l'opère est facilement identifiable, en tant que maillon du processus de recyclage.

L'intégralité de la chaîne logistique doit être verrouillée, depuis les personnes chargées de vider les poubelles jusqu'au partenaire opérationnel qui procède à la collecte des fractions et à leur envoi vers leurs destinations respectives. Il est important de s'assurer que les différentes fractions restent séparées tout au long de la chaîne et se retrouvent dans des conteneurs différenciés lors de leur stockage avant enlèvement par le collecteur spécialisé.

Il est conseillé aux communes de prendre contact avec leur opérateur de collecte (que ce soit l'intercommunale ou un opérateur privé) afin de clairement spécifier ce qu'elles attendent de lui (une adaptation du contrat qui les lient peut être nécessaire : adaptation de la fréquence de collectes, feedback quantitatif et qualitatif, etc.).

#### **ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS**

La mise en place d'îlots de tri mobilise des moyens humains, techniques, logistiques et financiers pour :

- lancer des appels d'offre en vue de l'acquisition de matériel (conteneurs) ;
- concevoir des supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, autocollants) ;
- rédiger des articles, des communiqués de presse, etc.

#### **AVANTAGES**

Chaque maillon du processus joue un rôle décisif dans le succès de l'opération (choix des récipients de collecte, localisation des îlots, communication, logistique, etc.). Il ne faut en négliger aucun sous peine de faire échouer le projet.

La qualité du PMC collecté en rue sera bien souvent inférieure à celle du PMC collecté auprès des ménages. Il faut en tenir compte dans la chaîne logistique et peut-être prévoir une phase de sur-tri<sup>1</sup>. Fost Plus et Be WaPP sont des interlocuteurs prêts à aider les communes pour trouver les solutions les plus adéquates.

1 Le sur-tri est une opération qui consiste à trier des déchets bruts ou ayant déjà subi un prétri afin d'en retirer la fraction recyclable qui pourra être envoyé dans une filière de tri/recyclage.

Éditeur responsa	Chauss	ée de Li	SBL - Val ège 221 - é sur du p	5100 Ja	mb

